

Sources et prix d'une sélection de produits pour la prévention, le diagnostic et le traitement du paludisme

SEPTEMBRE 2004

UN PROJET COMMUN OMS – RBM – UNICEF – PSI – MSH



unicef 

PSI


MANAGEMENT SCIENCES for HEALTH
RPM Plus | Rational Pharmaceutical
Management Plus

Sources et prix d'une sélection de produits pour la prévention, le diagnostic et le traitement du paludisme

SEPTEMBRE 2004



unicef 

PSI


MANAGEMENT SCIENCES for HEALTH
RPM Plus | Rational Pharmaceutical
Management Plus

UN PROJET COMMUN OMS – RBM – UNICEF – PSI – MSH

Catalogage à la source : Bibliothèque de l'OMS

Sources et prix d'une sélection de produits pour la prévention, le diagnostic et le traitement du paludisme.

Un projet commun OMS, RBM, UNICEF, PSI, MSH.

1. Antipaludique - ressources et distribution 2. Insecticides – ressources et distribution
3. Trousse réactif diagnosti. – ressources et distribution 4. Lutte contre moustique – instrumentation
5. Paludisme – prévention et contrôle 6. Catalogue produits chimiques.

ISBN 92 4 259250 1

(Classification LC/NLM: QV 256)

Ce rapport est également disponible

sur les sites internet suivants :

Partenariat Faire reculer le paludisme (RBM) : www.rbm.who.int

Département Faire reculer le paludisme (RBM) : www.mosquito.who.int

UNICEF : www.unicef.org

Division Approvisionnement de l'UNICEF : www.unicef.org/supply

OMS/Département Médicaments essentiels et politique
pharmaceutique : www.who.int/medicines

Système OMS d'évaluation des pesticides (WHOPES) :
www.who.int/ctd/whopes

Population Services International : www.psi.org

Management Sciences for Health : www.msh.org

Ou en contactant :

Secrétariat du Partenariat Faire reculer le paludisme
Malaria medicines and Supplies Services (MMSS)
Fax + 41 22 791 1587

Division Approvisionnement de l'UNICEF
Fax + 45 35 26 94 21

Médicaments essentiels et politique
pharmaceutique (EDM)
Organisation mondiale de la Santé
Fax + 41 22 791 4167

© Organisation mondiale de la Santé, Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, Population Services International, Management Sciences for Health, 2004. Tous droits réservés.

Ce document est publié par l'OMS à son propre nom et au nom du Secrétariat du Partenariat Faire reculer le paludisme, de l'UNICEF, de Population Services International et de Management Sciences for Health.

L'OMS, le Secrétariat du Partenariat Faire reculer le paludisme, l'UNICEF, Population Services International et Management Sciences for Health se sont efforcés d'assurer l'exactitude de l'information relative aux prix et aux fournisseurs ainsi que de toute autre information donnée dans ce rapport. Nous attirons toutefois l'attention du lecteur sur le fait que l'introduction du rapport indique précisément quelles sont les sources d'information et les limitations qu'elles comportent.

L'attention du lecteur est également attirée sur l'importance de l'assurance de la qualité des produits pharmaceutiques. Il incombe aux organismes de réglementation pharmaceutique des pays producteurs respectifs d'examiner et d'approuver la composition et la forme galénique précises des produits pharmaceutiques dont ils autorisent la mise sur le marché, y compris les spécifications des substances qu'ils contiennent et qui leur ont été soumises par le fabricant du produit sous sa forme pharmaceutique définitive. Ils sont également tenus de s'assurer du respect des Bonnes pratiques de fabrication (BPF) recommandées par l'OMS. Les mêmes règles doivent être appliquées pour que la qualité des autres produits énumérés dans le présent document soit également assurée.

La présente liste ne constitue pas un inventaire exhaustif de tous les produits existants pour la prévention, le diagnostic et le traitement du paludisme. Seuls sont répertoriés les produits qui, à la connaissance de l'OMS, du Secrétariat du Partenariat Faire reculer le paludisme, de l'UNICEF, de Population Services International et de Management Sciences for Health étaient disponibles sur le marché lors de la publication et au sujet desquels le fabricant avait accepté de remplir un questionnaire et de communiquer informations et documents. Il sera régulièrement demandé aux fabricants qui figurent sur la liste de fournir à l'OMS des données à jour sur leurs produits et on peut espérer que le taux de participation s'accroîtra au fil du temps.

La présente publication ne signifie en aucun cas que les produits énumérés soient agréés et ne garantit pas qu'ils conviennent pour telle ou telle application. Les données qu'elle contient ne sont pas non plus le résultat d'une évaluation effective et il faut par conséquent n'y voir aucun agrément ou recommandation quant à la qualité, à l'innocuité ou à l'efficacité thérapeutique des produits. L'OMS, Le Secrétariat du Partenariat Faire reculer le paludisme, l'UNICEF, Population Services International et Management Sciences for Health ne garantissent pas non plus que l'usage des produits mentionnés est conforme aux textes législatifs ou réglementaires nationaux, notamment – mais pas exclusivement – à la législation relative aux brevets. Il est recommandé aux gouvernements ou aux organismes des Nations Unies qui souhaiteraient utiliser cette publication de se renseigner convenablement sur tous les points importants concernant les produits (qualité, innocuité et efficacité, quantité, brevets) et les fournisseurs (stabilité financière, réputation, aptitude à fournir les quantités demandées, à respecter les délais de livraison, etc.).

Sachant que les données et informations relatives à un produit déterminé dépendent largement du fabricant, elles sont fournies telles quelles et l'OMS, le Secrétariat du Partenariat Faire reculer le paludisme, l'UNICEF, Populations Services International et Management Sciences for Health ne déclarent ni ne garantissent en aucun cas, implicitement ou explicitement, qu'elles soient exactes, complètes ou appropriées à telle ou telle application. L'OMS, le Secrétariat du Partenariat Faire reculer le paludisme, l'UNICEF, Population Services International et Management Sciences for Health déclinent toute responsabilité quant à la confiance accordée à ces données et à l'usage qui en serait fait.

La présente liste ne doit pas être utilisée par les producteurs ou les fournisseurs à des fins commerciales ou promotionnelles. La mention de noms de firmes ou de certains de leurs produits n'implique pas que ces firmes ou produits soient recommandés par l'OMS, le Secrétariat du Partenariat Faire reculer le paludisme, l'UNICEF, Population Services International et Management Sciences for Health, de préférence à d'autres de nature similaire qui ne seraient pas mentionnés.

Les dénominations utilisées et la présentation du contenu de ce rapport, y compris les tableaux et les cartes, n'expriment en aucun cas une quelconque opinion de l'OMS, du Secrétariat du Partenariat Faire reculer le paludisme, de l'UNICEF, de Population Services International et de Management Sciences for Health au sujet du statut légal de tel ou tel pays, territoire, ville ou zone et de leurs autorités, ou concernant le tracé de leurs frontières ou limites. Les pointillés qui figurent sur les cartes représentent des limites territoriales pour lesquelles il peut ne pas avoir encore d'accord officiel.

Conception et mise en forme par Tushita Graphic Vision Sàrl, Suisse.

Imprimé en...

Table des matières

Glossaire	v
1. Introduction	1
1.1 Contexte	1
1.2 Objectif	2
1.3 A qui s'adresse le rapport	3
1.4 Réalisation du rapport	3
2. Comment utiliser le rapport	4
2.1 Informations sur les prix des produits pour la prévention, le diagnostic et le traitement du paludisme	4
2.2 Informations sur les sources	5
2.3 Thème du rapport	5
2.4 Sélection de produits pour la prévention, le diagnostic et le traitement du paludisme	5
3. Assurance de la qualité	6
3.1 Homologation des antipaludéens et des insecticides	6
3.2 Antipaludéens	6
3.3 Moustiquaires	7
3.4 Tests de diagnostic	7
3.5 Insecticides	7
3.6 Matériel pour l'épandage des insecticides	9
3.7 Nécessaires pour la détermination de la résistance	9
4. Prix des produits pour la prévention, le diagnostic et le traitement du paludisme	10
4.1 Antipaludéens	10
4.2 Moustiquaires	11
4.3 Tests de diagnostic	13
4.4 Insecticides	15
4.5 Matériel d'épandage	19
4.6 Nécessaires pour la détermination de la résistance	20

5. Liste alphabétique des fabricants	21
5.1 Antipaludéens	21
5.2 Moustiquaires	24
5.3 Tests de diagnostic	25
5.4 Insecticides	26
5.5 Matériel d'épandage	28
5.6 Nécessaires pour la détermination de la résistance	28
Annexe I Antipaludéens	29
A. Récapitulatif des recommandations de l'OMS	29
B. Accords particuliers conclus entre l'OMS ou l'UNICEF et la Société Novartis Pharma	30
C. Spécifications de préemballage	33
Annexe II Moustiquaires	36
A. Récapitulatif des recommandations de l'OMS	36
B. Demande mondiale et capacité de production	37
C. Variation du délai de livraison	38
D. Impôts, taxes et droits de douane	38
Annexe III Tests de diagnostic	39
A. Récapitulatif des recommandations de l'OMS	39
B. Utilisation des tests de diagnostic rapide du paludisme	39
C. Appels d'offres et disponibilité des informations sur les produits	40
D. Introduction des tests de diagnostic rapide du paludisme dans les services de santé	40
E. Etablir une « chaîne isotherme »	41
Annexe IV Situation des antipaludéens et des insecticides figurant dans le rapport d'enquête sur les sources et les prix au regard de leur homologation	42
Annexe V Lectures complémentaires, sites Internet et contacts	60
Annexe VI Formulaire pour commentaires et demande de renseignements	63

Glossaire

BNP. Bonnes pratiques de fabrication.

Brevet. Titre accordé par les pouvoirs publics qui confère un monopole temporaire pour l'exploitation d'une invention à la personne qui la revendique, en fait une description suffisamment claire et complète et en réclame l'exclusivité.

Endémie¹. Présence permanente d'une maladie dans un lieu, une communauté ou une population.

Epidémie¹. Flambée de maladie survenant au sein d'une population. Voir également pandémie.

FAO. L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture est à la tête de l'action internationale en vue de faire reculer la faim dans le monde. Fondée en 1945, la FAO s'intéresse particulièrement aux régions rurales du monde en développement, où vivent 70% des pauvres et des affamés de la planète.

FCA (port le plus proche)² (Franco transporteur – (... lieu convenu). Ce terme a été conçu pour satisfaire aux besoins du transport multimodal tel que le transport par conteneur ou le trafic «roll-on, roll-off» par semi-remorques et ferries. Il est basé sur le même principe que le FOB (franco à bord), à cette exception près que le vendeur remplit ses obligations quand les marchandises sont livrées chez le transporteur au lieu convenu. Si aucun lieu précis ne peut être convenu au moment du contrat de vente, les parties doivent choisir l'endroit où le transporteur prend les marchandises en charge. Le risque de perte ou de dégâts de marchandises est assumé par l'acheteur.

FNUAP. Fonds des Nations Unies pour la population. Ce fonds, qui a commencé ses activités en 1969, constitue la source internationale la plus importante d'aide aux populations. Environ un quart de toute l'aide que les nations donatrices accordent aux pays en développement passe par le canal du FNUAP.

FOB². Franco à bord – (...nom du port d'expédition). Les marchandises sont chargées à bord du navire par le vendeur à un port d'expédition convenu dans le contrat de vente. Le risque de perte ou de dégâts est assumé par l'acheteur dès lors que les marchandises passent le bastillage, c'est-à-dire quand elles sont mises à bord du navire. Le vendeur prend en charge les frais de chargement des marchandises.

Fonds mondial. Le fonds mondial pour la lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme a été créé en 2001 afin de mettre des ressources sensiblement plus importantes à la disposition de la lutte contre trois des maladies les plus dévastatrices de la planète dans les régions qui en ont le plus besoin.

MTI. Moustiquaire traitée à l'insecticide.

MTILD. Les moustiquaires traitées à l'insecticide longue durée ont été mises au point en raison du faible taux de retraitement des moustiquaires imprégnées classiques constaté en Afrique. Les MTILD sont des moustiquaires prétraitées prêtes à l'emploi qu'il n'est pas nécessaire de réimprégner au cours de leur durée de vie normale (5 ans pour les moustiquaires en polyéthylène, 2 à 3 ans pour les moustiquaires en polyester).

MSF. Médecins Sans Frontières. ONG internationale qui organise des missions à vocation humanitaire au bénéfice des populations en danger dans plus de 80 pays depuis 1971.

MSH. Management Sciences for Health. Organisme éducatif et scientifique privé à but non lucratif qui, au côté de ses partenaires, s'attache dans le monde entier à améliorer la gestion des services de santé publique et l'accès à ces services.

Objectifs d'Abuja. Lors du Sommet africain sur l'initiative *Faire reculer le paludisme*, qui s'est tenu à Abuja (Nigeria) en avril 2000, les chefs d'Etat et représentants de haut niveau de 44 pays africains touchés par le paludisme se sont fixé d'un commun accord un certain nombre d'objectifs pour réduire le fardeau que cette maladie fait peser sur l'Afrique.

OMS. Organisation mondiale de la Santé. Fondée en 1948, l'Organisation mondiale de la Santé est une institution spécialisée des Nations Unies dont la finalité est la santé pour tous. L'OMS encourage la coopération technique entre les nations à des fins sanitaires, elle met en place des programmes en vue de combattre et d'éradiquer les maladies et s'efforce d'améliorer la qualité de vie.

¹ AIDS Education Global Information System

² Chambre de commerce internationale

Paludisme. Le paludisme est une maladie parasitaire potentiellement mortelle transmise par des moustiques. Le parasite, appelé plasmodie, pénètre chez son hôte humain lorsque celui-ci est piqué par un anophèle infecté prenant son repas de sang. On connaît quatre formes de paludisme chez l'Homme : le paludisme à *P. vivax*, le paludisme à *P. malariae*, le paludisme à *P. ovale* et le paludisme à *P. falciparum*.

Les formes les plus courantes sont le paludisme à *vivax* et le paludisme à *P. falciparum*, cette dernière étant la plus meurtrière. Le paludisme à *P. falciparum* est très répandu en Afrique subsaharienne et il est largement responsable de la très forte mortalité enregistrée dans cette région.

Pandémie¹. Flambée généralisée d'une maladie touchant la population d'une grande partie du monde. Voir également épidémie.

Produit générique. Le terme « produit générique » ou, plus simplement, « générique », peut avoir des significations quelque peu différentes selon le contexte juridique. Dans de nombreux documents techniques, ce terme est évité et remplacé par le terme « produit pharmaceutique multisources ». Dans le présent document, le terme « produit ou médicament générique » désigne un produit pharmaceutique destiné à être interchangeable avec le produit innovant, fabriqué le plus souvent sans licence du fabricant innovateur, et commercialisé après l'expiration du brevet et des droits d'exclusivité si ces derniers ont précédemment existé. Les produits génériques peuvent être commercialisés soit sous la dénomination commune internationale, soit sous un nouveau nom de marque (spécialité). Les formes galéniques sous lesquelles ils se présentent ou le dosage peuvent être différents de ceux du produit innovant.

PSI. Population Services International. Organisation à but non lucratif créée en 1907, dont le siège se trouve à Washington. PSI est une organisation de marketing social qui organise des programmes dans plus de 70 pays. Par le canal du marketing social, PSI offre des produits, des services et des informations de nature sanitaire aux couches défavorisées de la population et autres groupes vulnérables pour leur permettre d'adopter un mode de vie plus sain.

RBM. Abréviation de « Roll Back Malaria ». L'Initiative *Faire reculer le paludisme* est un partenariat mondial créé en 1998 par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et la Banque mondiale dans le but réduire de moitié d'ici 2010 la morbidité due au paludisme. Ce partenariat associe des gouvernements, des membres de la société civile, des organisations non-gouvernementales, des instituts de recherche, des associations professionnelles, des organisations du système des Nations Unies et des organismes de développement – banques notamment – ainsi que le secteur privé.

Tarifs douaniers³. S'entendent des droits de douane qui sont prélevés soit *ad valorem* (en proportion de la valeur du produit), soit de manière forfaitaire (par exemple US\$ 7 pour 100 kg) sur les marchandises importées dans le but de restaurer la compétitivité des produits locaux et de fournir des recettes à l'Etat.

TVA. Taxe à la valeur ajoutée.

UNICEF. Fonds des Nations Unies pour l'Enfance. Créé en 1946 par l'Assemblée générale des Nations Unies pour venir en aide aux enfants après la deuxième guerre mondiale en Europe. L'UNICEF a son siège à New York et déploie ses activités dans huit bureaux régionaux et 126 bureaux nationaux couvrant plus de 160 pays, territoires et régions.

WHOPES. Abréviation de « WHO Pesticide Evaluation Scheme ». Le système OMS d'évaluation des pesticides a été mis en place en 1960 dans le but de promouvoir et de coordonner l'essai et l'évaluation des nouveaux pesticides destinés à être utilisés dans des programmes de santé publique.

³ <http://www.wto.org>

1. Introduction

1.1 Contexte

Le paludisme est endémique dans plus de 100 pays.⁴ On estime que 40% des habitants de la planète vivent dans des régions exposées au risque de paludisme. Environ 20% de cette dernière population est exposée à un risque endémique stable (principalement en Afrique tropicale) et environ 80% à un risque instable (risque faible ou épidémique)⁵. Plus d'un million de décès sont attribués chaque année au paludisme, en majorité chez de jeunes enfants de l'Afrique subsaharienne⁶. Par sa seule ampleur, ce problème représente un véritable défi sanitaire et socio-économique. Les éléments essentiels de toute stratégie de lutte antipalustre sont des interventions promptes et efficaces telles que lutte antivectorielle, diagnostic, chimioprophylaxie et traitement.

Le paludisme à *P. falciparum*, qui est la forme la plus dangereuse de l'infection palustre, est présent dans quelque 70 pays, encore qu'à des degrés très divers. La plupart des cas de paludisme à *P. falciparum* (jusqu'à 90% du nombre estimatif de cas nouveaux dans le monde) s'observent en Afrique⁷. C'est ce phénomène régional qui a suscité l'organisation en avril 2000 à Abuja (Nigeria), du Sommet africain sur l'Initiative Faire reculer le paludisme, une conférence au cours de laquelle des chefs d'Etat et de gouvernement africains ont décidé de donner un coup d'accélérateur à l'action au niveau national, afin que d'ici 2005⁸:

- au moins 60% des personnes affectées aient accès à un traitement rapide, adéquat et abordable dans un délai de 24 heures après l'apparition des symptômes;
- au moins 60% des personnes à risque, surtout les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans, puissent bénéficier de la combinaison la plus appropriée de mesures de protection personnelle et communautaire telles que les moustiquaires traitées aux insecticides;
- au moins 60% des femmes enceintes aient accès à un traitement intermittent de prévention; et
- pour au moins 60% des épidémies, des mesures de lutte soient prises dans les deux semaines suivant leur apparition.

Malheureusement, dans la plupart des zones d'endémie palustre, l'accès aux services de prévention, de diagnostic et de traitement reste limité⁹ du fait de leur coût élevé. Par exemple, le coût des moustiquaires traitées à l'insecticide (MTI) – qui sont partout considérées comme l'un des moyens les plus efficaces et économiques pour prévenir le paludisme – s'est révélé être un important obstacle à la généralisation de leur emploi. L'accroissement de la résistance aux antipaludéens compromet sérieusement le traitement de la maladie et complique encore plus la question de l'accès à des médicaments efficaces. La chloroquine, qui est l'antipaludéen le moins cher et le plus répandu, est d'ores et déjà inefficace dans la plupart des régions d'Afrique et la résistance de *P. falciparum* aux produits de substitution les meilleur marché, comme les associations de type sulfadoxine-pyriméthamine (SP) devient de plus en plus préoccupante. Il existe un grand nombre de médicaments nouveaux comme les associations à base d'artémisinine (ACT) qui sont riches de possibilités pour le traitement du paludisme; ils sont d'ailleurs de plus en plus faciles à se procurer et ils offrent des possibilités de tarification plus intéressantes¹⁰.

Les efforts actuellement déployés pour faire reculer le paludisme s'inscrivent dans le cadre d'un certain nombre d'actions menées par le partenariat Faire reculer le paludisme (RBM) créé en 1998 en vue de soutenir la tentative de réduire de moitié la charge palustre d'ici 2010. Depuis

⁴ Paludisme 1982-1997, *Relevé épidémiologique hebdomadaire*, 74: 265-270. OMS, 1999.

⁵ La situation du paludisme en 1993. Partie I. Population exposée au risque, notifications à l'OMS, mortalité, résistance aux antipaludéens, situation par zone géographique. *Relevé épidémiologique hebdomadaire*, 71:17-24, OMS, 1996.

⁶ *The Africa Malaria Report 2003*. Publication conjointe de l'OMS et de l'UNICEF (document: WHO/CDS/MAL/2003.1093).

⁷ Korenromp EL, Malaria incidence estimates at country level – proposed estimates (rapport provisoire): OMS, Roll Back Malaria, 2004.

⁸ Sommet africain sur l'Initiative Faire reculer le paludisme. Abuja, Nigeria, 25 avril 2000. Genève, 2000. (document: WHO/CDS/RBM/2000.17).

⁹ Mwenesi H, Harpham T, Snow RW. Child malaria treatment practices among mothers in Kenya. *Social Science and Medicine*, 1995, 40 (9): 1271-1277.

¹⁰ Voir l'accord entre l'OMS et Novartis à l'annexe 1.

lors, l'effort de lutte et de prévention est devenu une priorité tant nationale qu'internationale. En 2002, environ US\$ 200 millions ont été alloués à la lutte contre le paludisme dans le monde, contre 60 millions en 1998. La part de la somme totale de 2002 affectée à des actions au niveau national a atteint US\$ 80 millions¹¹. Les pays d'endémie palustre allouent aujourd'hui davantage de crédits à leurs programmes, mais il en faudrait sensiblement plus. Fin 2003, une source de financement – le Fonds mondial pour la lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme – devrait à elle seule dépenser US\$ 480 millions sur deux ans pour financer des programmes antipaludiques dans environ 60 pays. Plus de 50% de ces ressources sont affectées à l'achat d'antipaludéens essentiels.

Pour atteindre les objectifs d'Abuja d'ici 2005 et le but que RBM s'est fixé pour 2010, il faudra effectuer en temps utile des interventions plus efficaces visant à améliorer l'administration et l'observance des schémas prophylactiques et thérapeutiques recommandés. Pour y parvenir, un certain nombre de stratégies sont essentielles, à savoir les achats groupés, une information exacte sur les prix, la négociation de tarifs plus favorables ainsi que la suppression des taxes et des droits de douane sur les produits antipaludéens. De nombreux pays d'endémie palustre ont besoin d'aide pour

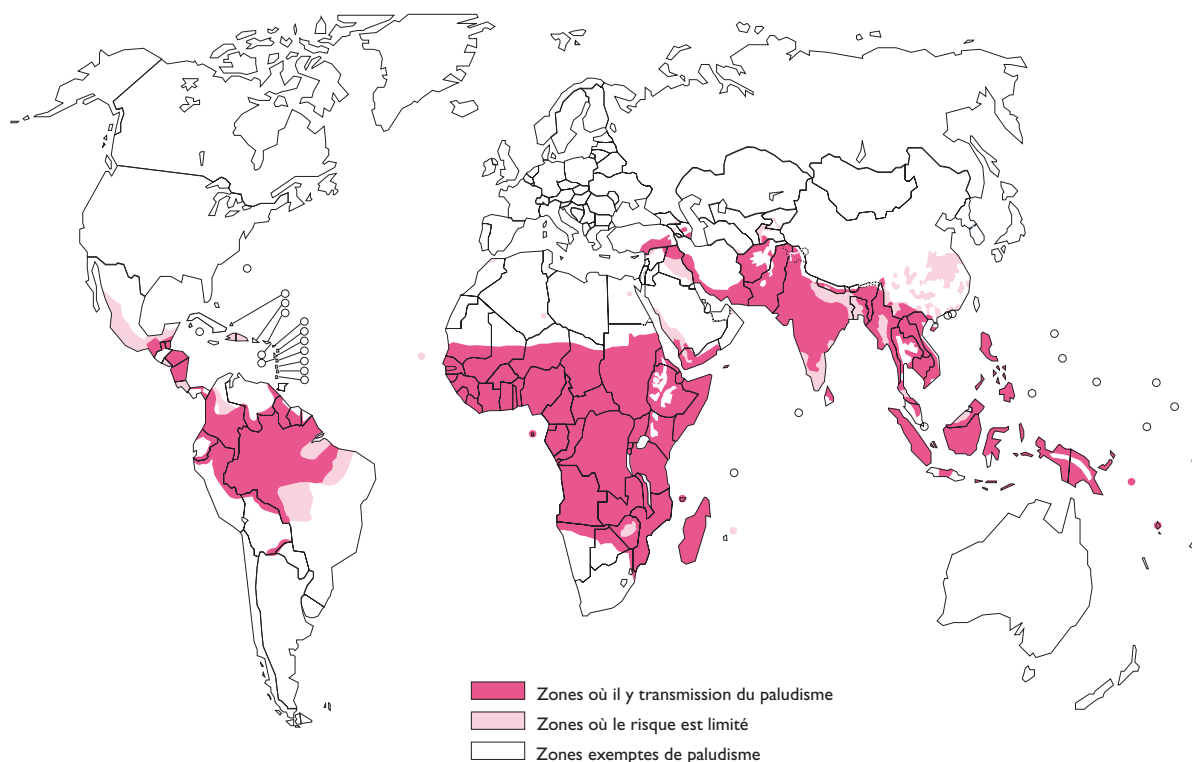
faciliter l'accès de leur population à des moyens plus récents et plus efficaces de prévention et de traitement (voir les annexes I et III sur les associations à base d'artémisinine (ACT) et les tests de diagnostic rapide ou TDR).

1.2 Objectif

Le prix que l'utilisateur doit payer pour se procurer des antipaludéens, des moustiquaires traitées à l'insecticide et autres fournitures varie considérablement d'un secteur public national à l'autre, du secteur public au secteur privé et à l'intérieur même du secteur privé. On constate également des différences de prix sensibles entre les génériques et les spécialités correspondantes et même entre les différentes marques d'un même médicament. Ainsi une enquête récente a révélé que le prix unitaire des comprimés de méfloquine variait de US\$ 0,54 seulement pour un générique en vente dans le secteur public en Ouganda à US\$ 8,10 pour une spécialité vendue par une pharmacie libérale de République Unie de Tanzanie¹².

L'objectif essentiel du présent rapport est de donner des renseignements sur les fournisseurs et les prix de produits utilisables pour la prévention, le diagnostic et le traitement du paludisme afin d'aider les gouvernements et les

Figure 1 : L'emprise du paludisme dans le monde



Source : Organisation mondiale de la Santé, 2002

organismes des Nations Unies à prendre des décisions concernant l'achat de ces produits. Faute de ces renseignements, les pays risquent de payer un prix excessif pour se procurer ces produits essentiels. Le présent document devrait venir compléter un document analogue publié conjointement par l'OMS, l'ONUSIDA, MSF et l'UNICEF et qui donne des informations sur les sources et les prix des médicaments et des tests diagnostiques pour le VIH/SIDA¹³.

Ces renseignements sur les sources et les prix, si importants qu'ils soient, ne permettent d'éliminer qu'un seul des obstacles à l'accès de la population des pays pauvres aux produits permettant de prévenir et de traiter le paludisme. Le lecteur n'est pas sans savoir que d'autres points importants sont à prendre en compte tels que l'infrastructure médico-sanitaire, les ressources humaines, les taxes ou encore les systèmes d'approvisionnement et de distribution.

1.3 A qui s'adresse le rapport

La présente publication s'adresse principalement aux organismes nationaux d'achat des Etats Membres des Nations Unies et aux institutions spécialisées qui opèrent dans des pays aux ressources limitées et n'ont pas toujours la possibilité d'obtenir facilement des renseignements sur les sources sûres et les prix des produits indispensables à la prévention et au traitement du paludisme.

1.4 Réalisation du rapport

Le présent rapport est le résultat d'une enquête sur les sources et les prix de produits couramment utilisés pour la prévention, le diagnostic et le traitement du paludisme, tous renseignements difficiles à obtenir sur place. Il est rédigé sur le modèle d'un rapport analogue consacré au VIH/SIDA et intitulé *Sources et prix d'une sélection de médicaments et tests diagnostiques pour les personnes vivant avec le VIH/SIDA*.

Le rapport s'appuie sur les réponses de 80 fabricants de 20 pays à un questionnaire très complet. Le nombre de fabricants contactés va augmenter à mesure que de nouvelles ressources seront dégagées grâce à la coopération

avec des organisations internationales, des associations de producteurs ou la publication d'une *expression d'intérêt (EI)* sur les sites internet des différents partenaires. La participation à l'enquête est facultative et les informations publiées dépendent pour une grande part de la volonté des fabricants de remplir le questionnaire dans les délais et de le retourner accompagné de la documentation complémentaire.

Le Secrétariat du partenariat Faire reculer le paludisme, l'UNICEF, l'OMS, PSI et MSH ont joint leur efforts pour mener une enquête sur les prix et ils en ont rassemblé les résultats sous la forme d'une publication détaillée, tout en respectant la confidentialité des renseignements sur les prix réclamée par les fabricants.

Il est à noter que la sélection des firmes qui figurent dans le présent rapport tient seulement au fait qu'elles ont fourni toute la documentation demandée : questionnaire, attestation nationale de bonnes pratiques de fabrication et autres documents concernant les entreprises et leur production. La mention d'une firme donnée dans le présent rapport ne constitue en aucun cas une préqualification ni un agrément quelconque de la part du Secrétariat du partenariat Faire reculer le paludisme, de l'UNICEF, de l'OMS, de PSI ou de MSH. Seuls les produits qui figurent en caractères gras dans l'annexe IV avec un astérisque (*) ont été, lors de la publication du présent rapport, considérés comme en principe valables pour être acquis par les organismes d'achat des institutions des Nations Unies dans le cadre du Projet de préqualification (voir chapitre 3).

La participation d'autres firmes est recherchée pour les futures mises à jour de la présente publication. Les firmes qui le souhaitent peuvent envoyer leur *expression d'intérêt* par courrier électronique à l'adresse suivante : supply@unicef.org ou par fax à Pharmaceutical & Micronutrient Team, UNICEF Supply Division, Copenhagen (Danemark).

¹¹ *Les combinaisons thérapeutiques antipaludiques. Rapport d'une consultation technique de l'OMS, 4-5 avril 2001*. Genève, OMS, 2001 (document : WHO/CDS/RBM2001.35).

¹² Myhr K. Comparing Prices of Essential Drugs between Four Countries in East Africa and with International Prices (disponible sur le site www.accessmed-msf.org).

¹³ *Sources et prix d'une sélection de médicaments et tests diagnostiques pour les personnes vivant avec le VIH/SIDA*. Genève, OMS, 2003 (document : WHO/EDM/PAR/2003.7).

2. Comment utiliser ce rapport

2.1 Informations sur les prix des produits pour la prévention, le diagnostic et le traitement du paludisme

Les renseignements tirés de l'enquête sur les prix des antipaludéens, moustiquaires, tests diagnostiques, insecticides, matériel d'épandage et nécessaires pour la détermination de la résistance aux insecticides et aux médicaments figurent au chapitre 4. La conversion en US\$ des différentes monnaies a été effectuée en utilisant le taux de change officiel des Nations Unies pour le mois de février 2004.

Tous les prix dont la liste figure au chapitre 4 sont donnés sous la forme d'une fourchette statistique explicitée ci-dessous. Cette fourchette ainsi que le mode de distribution des prix doivent permettre de déterminer, lors de la programmation des achats, le prix qu'il faut chercher à obtenir.

La majorité des prix mentionnés dans le présent rapport s'entendent sortie d'usine (EXW), franco à bord (FOB) ou franco transporteur (FCA). Ils ne comprennent pas le coût supplémentaire d'éléments tels que le transport, l'assurance, les droits de douane ou les diverses taxes. Pour cette raison, les prix cités dans le rapport ne peuvent pas être comparés aux prix de détail payés par le consommateur. De nombreux pays continuent d'imposer des droits de douanes et des taxes d'importation très élevés. Par ailleurs, les marges appliquées sur les prix de gros et de détail varient d'un pays à l'autre. En conséquence, le prix d'usine est souvent inférieur de plus de moitié au prix final demandé au consommateur.

Le mode de présentation adopté pour les renseignements tarifaires qui figurent au chapitre 4 est le suivant :

- (a) Type de produit (par ex. médicament)
- (b) Nombre de fabricants ayant donné un prix indicatif et nombre de pays qu'ils représentent
- (c) Prix indicatif

unité

Le prix indiqué correspond à l'unité indiquée, par exemple, si l'unité est « comp. » (comprimé), il s'agit du prix par comprimé.

max.

Le prix maximum indiqué est le prix le plus élevé constaté parmi tous les produits, qu'il s'agisse des médicaments princeps ou des génériques.

min.

Le prix minimum indiqué est le prix le plus bas constaté parmi tous les produits, qu'il s'agisse des médicaments princeps ou des génériques.

médian

Le prix médian correspond à la valeur centrale : cela signifie que la moitié des prix cités se situent au-dessus de cette valeur et l'autre moitié au-dessous. Lorsqu'il y a un nombre pair de produits, on fait la moyenne des deux valeurs centrales.

25^e percentile

Valeur représentant le premier quartile des prix cités dans l'ordre croissant. Il donne une certaine idée de la dispersion des prix pour un produit donné.

Si, par exemple, on a retenu 4 fournisseurs qui produisent des comprimés dosés à 15 mg de primaquine et que le 25^e percentile est de US\$ 0,011 par comprimé, cela signifie que 1 producteur sur 4 (un quart des fabricants) propose un prix égal ou inférieur à US\$ 0,011.

Type de produit	(b)		(c)				
	Fabricant		Prix indicatif, US\$				
	Nb de fabricants	Nb de pays	unité	max.	min.	médian	25 ^e percentile

2.2 Information sur les sources

Le chapitre 5 donne la liste complète des fabricants, leurs coordonnées et les produits pour la prévention, le diagnostic et le traitement du paludisme qu'ils fabriquent. La situation des antipaludéens et insecticides au regard de leur homologation est indiquée à l'annexe IV.

2.3 Thème du rapport

Etant donné que de nouveaux antipaludéens sont de plus en plus nombreux à apparaître sur le marché, le rapport souligne l'importance d'une assurance de la qualité (voir chapitre 3).

2.4 Sélection de produits pour la prévention, le diagnostic et le traitement du paludisme

Antipaludéens

Les médicaments énumérés dans le présent rapport ont été choisis conformément aux recommandations qui figurent dans les principes directeurs élaborés par l'OMS pour le traitement du paludisme. On trouvera à l'annexe I des renseignements plus détaillés sur la politique à suivre. La liste du chapitre 4 ne prétend pas être exhaustive mais devrait couvrir l'ensemble des médicaments ou classes de médicaments les plus couramment utilisés, le but étant qu'outre leurs propres ressources, les organismes d'achat puissent disposer de tous les produits nécessaires au traitement du paludisme.

Moustiquaires

La liste de moustiquaires donnée dans le rapport a été établie conjointement par RBM, l'OMS et l'UNICEF. Elle ne prétend pas être exhaustive, mais devrait couvrir l'ensemble des moustiquaires couramment utilisées pour la prévention du paludisme. On trouvera à l'annexe II des renseignements plus détaillés sur la politique à suivre.

Tests de diagnostic

L'OMS connaît un certain nombre de fournisseurs de tests pour le diagnostic rapide du paludisme, qui, pour un grand nombre d'entre eux, ont des distributeurs locaux. On s'est efforcé de prendre contact avec ces fournisseurs pour obtenir confirmation de leurs tarifs. Les informations fournies sur ce point par les douze firmes qui ont répondu sont données au chapitre 4. Des recommandations pour l'utilisation des tests de diagnostic rapide et le choix du test approprié sont données à l'annexe III.

Insecticides

Les insecticides dont la liste est donnée dans le présent rapport ont été sélectionnés en suivant les recommandations de RBM et du WHOPEs concernant les insecticides à utiliser pour la prévention du paludisme et la lutte antivectorielle.

Matériel d'épandage

Les produits dont la liste est donnée dans le présent rapport ont été sélectionnés en suivant les recommandations de RBM et du WHOPEs concernant le matériel d'épandage des insecticides pour la prévention du paludisme et la lutte antivectorielle.

Nécessaires pour la détermination de la résistance

Résistance aux insecticides

Le rapport propose un choix de nécessaires contenant du matériel de laboratoire ainsi que les insecticides pour les tests (papiers imprégnés, solutions, etc.). Une liste plus complète des prix et des produits disponibles (*Supplies for Monitoring Insecticides Resistance in Disease Vectors Procedures and Conditions*) ainsi que les modes opératoires et les formulaires nécessaires peuvent être obtenus sur le site internet de l'OMS (<http://rbm.who.int>) sous le titre *Technical strategies: vector control*.

Pharmacorésistance (plaques de test de l'OMS pour épreuves *in vitro*)

Le chapitre 4 donne également des informations sur les plaques pré-dosées pour la détermination de la sensibilité des plasmodies aux antipaludéens. Ces nécessaires ne peuvent être obtenus qu'après de la Vector Control Research Unit, Universiti Sains Malaysia (USM), Penang (Malaisie) et en suivant la procédure indiquée sur le site internet de l'OMS. Pour plus de détails, consulter le site internet suivant: <http://www.who.int/crs/drugresist/malaria/en/plates.pdf> ainsi que le chapitre 5 qui indique comment prendre contact avec l'USM.

Le lecteur est prié de noter que les listes d'antipaludéens, de moustiquaires, de tests diagnostiques, d'insecticides, de matériel d'épandage et de nécessaires pour la détermination de la résistance qui figurent dans le présent rapport n'impliquent, de la part de l'OMS, du Secrétariat du partenariat Faire reculer le paludisme, de l'UNICEF, de Population Services International et de Management Services for Health, ni l'approbation, ni l'agrément, ni la recommandation d'une firme ou de ses produits de préférence à d'autres firmes ou produits qui ne seraient pas mentionnés.

3. Assurance de la qualité

3.1 Homologation des antipaludéens et des insecticides

Pour que les achats puissent être effectués dans de bonnes conditions, les gouvernements doivent veiller à constituer un organisme de réglementation pharmaceutique (ORP) avec des pouvoirs étendus, une mission clairement définie, l'autorité juridique voulue, une dotation en personnel qualifié ainsi que des ressources suffisantes et dont le financement soit durablement assuré.

L'objectif essentiel est de protéger la santé publique en faisant en sorte que tous les médicaments et les insecticides qui circulent sur le marché satisfassent à des normes appropriées d'innocuité, de qualité et d'efficacité. L'innocuité concerne les effets indésirables qu'un produit provoque ou pourrait provoquer, la qualité est liée au processus de développement et de fabrication du produit et l'efficacité constitue la mesure de l'effet bénéfique du produit sur le malade.

Pour aider les organismes d'achat à se familiariser avec la réglementation relative à l'importation et à l'acquisition des médicaments et des insecticides, l'annexe IV indique les pays dans lesquels la plupart des antipaludéens et des insecticides mentionnés dans le rapport sont actuellement homologués. Ces renseignements sont communiqués par les fabricants et sont susceptibles d'être modifiés.

Afin de mieux garantir l'exactitude des informations contenues dans le présent document, les organismes de réglementation pharmaceutique sont instamment priés de faire connaître toute modification ou correction apportée aux données communiquées, soit par courrier électronique adressé à supply@unicef.org, soit par fax adressé à UNICEF Supply Division, Copenhague (Danemark) +45 35 26 94 21.

3.2 Antipaludéens

Projet de préqualification pour les antipaludéens

Fournir des antipaludéens qui soient efficaces et d'une qualité garantie est désormais au premier plan des préoccupations tant au niveau international que national. Les

financements récemment octroyés aux programmes nationaux de lutte antipaludique d'un certain nombre de pays, programmes qui, pour certains d'entre eux, envisagent de recourir à de nouvelles associations médicamenteuses à base d'artémisinine, mettent en lumière la nécessité de recenser les sources de produits d'une qualité garantie.

Comme on avait commencé à le faire en 2001 pour le VIH/SIDA, un « *Projet pour les achats, l'assurance de la qualité et l'évaluation des sources d'approvisionnement : accession aux associations antipaludéennes à base d'artémisinine de qualité satisfaisante* » a été mis sur pied en avril 2002 par l'OMS en collaboration avec d'autres organisations du Système des Nations Unies telles que l'UNICEF et le PNUD, dans le cadre du projet Faire reculer le paludisme. Ce projet a pour but de faciliter les achats d'associations médicamenteuses antipaludéennes à base d'artémisinine de qualité garantie. La procédure d'évaluation comporte un certain nombre d'éléments, notamment :

- l'examen des données et informations sur le produit communiquées par le fabricant et les fournisseurs ;
- l'inspection des sites de production.

La liste des fournisseurs dont les associations médicamenteuses antipaludéennes à base d'artémisinine se sont révélées en principe acceptables pour l'acquisition par les organismes des Nations Unies peut désormais être consultée sur le site internet de l'OMS. En avril 2004, 26 dossiers relatifs à divers produits et formes galéniques soumis par plusieurs fabricants avaient déjà été communiqués et deux de ces produits dont les dossiers ont été examinés en détail figurent désormais sur la liste de préqualification. Les autres dossiers sont en cours d'étude. Les lecteurs intéressés sont invités à consulter la liste sur le site internet de l'OMS à l'adresse suivante : <http://mednet3.who.int/prequal/>.

L'enquête sur les sources et les prix d'une sélection d'antipaludéens est purement informative, elle ne constitue pas un service de préqualification. La sélection des produits sur lesquels a porté l'enquête a été effectuée comme indiqué à la section 1.4. Toutefois, cette sélection ne constitue en aucun cas une évaluation effective de la qualité des produits. Les associations médicamenteuses antipaludéennes

à base d'artémisinine qui ont été évaluées dans le cadre du Projet de préqualification figurent en caractère gras et avec un astérisque(*) dans la liste de l'annexe IV. Les autres produits énumérés dans le présent document dont l'achat serait envisagé doivent faire l'objet d'une évaluation de leur qualité, comme par exemple celle qui est pratiquée dans le cadre du Projet de préqualification précité (pour plus de détails sur la procédure proposée par l'OMS pour évaluer l'acceptabilité de principe des produits pharmaceutiques que les organismes des Nations Unies se proposent d'acheter, on peut se reporter au site internet suivant: <http://mednet3.who.int/prequal/>).

3.3 Moustiquaires

Lignes directrices pour le contrôle de qualité des moustiquaires.

L'OMS est en train d'élaborer une procédure complète pour le contrôle de qualité des matériaux pour moustiquaires, des moustiquaires prétraitées ou les moustiquaires traitées à l'insecticide longue durée (MTILD). Actuellement, les spécifications recommandées ne concernent que les filets en polyester¹⁴ et les moustiquaires MTILD en polyéthylène¹⁵. Il n'existe pas encore de spécifications pour les MTILD en polyester.

Ce contrôle de qualité porte sur le matériau utilisé pour la moustiquaire ou le traitement insecticide; la taille de l'échantillon soumis au contrôle de qualité est déterminée par le nombre de moustiquaires du chargement. La procédure à suivre pour effectuer un contrôle de qualité sur un chargement comporte les points suivants :

- *Echantillonnage*. On prélève au hasard un certain nombre de moustiquaires qui dépend de l'importance de la commande. On fixe le niveau de qualité considéré comme acceptable; il est mesuré par le nombre acceptable d'échantillons qui ne répondent pas aux spécifications.
- *Contrôle de la teneur en insecticide* (bain insecticide normal ou longue durée).
- *MTILD*. Le contrôle de qualité sera effectué conformément aux spécifications provisoires ou définitives recommandées par l'OMS une fois que le produit aura été recommandé par le WHOPES et que les spécifications auront été élaborées. A noter que seules les MTILD approuvées par le WHOPES sont mentionnées dans le présent document.
- *Contrôle de qualité des matériaux et de l'emballage* conformément aux spécifications recommandées par l'OMS, s'il en existe.

3.4 Tests de diagnostic

Un grand nombre de tests de diagnostic rapide (TDR) se sont révélés d'une grande exactitude tant au cours des essais de laboratoire que lors des essais sur le terrain, mais plusieurs études ont été publiées selon lesquelles leur sensibilité peut être sensiblement réduite dans certaines conditions. Il arrive notamment que ces tests soient dénaturés par un stockage ou un transport dans des conditions de température et d'humidité trop élevées.

Il est capital de disposer d'un système permettant de vérifier que les tests de diagnostic rapide conservent leur exactitude. Une bonne assurance de la qualité implique beaucoup de minutie dans la procédure d'achat, la manipulation du TDR et la formation des opérateurs, en plus des contrôles à effectuer tant sur le produit que sur son utilisateur. L'assurance de la qualité doit être prise en compte dans le budget consacré à l'achat des tests de diagnostic rapide et à leur mise en place tout comme elle a sa place dans le diagnostic par examen microscopique. Il faut que le suivi commence lors du contrôle au moment de l'achat et s'étende jusqu'aux essais et à la supervision au niveau périphérique, tout en incluant également une surveillance du transport et du mode de stockage. Les responsabilités en matière de supervision du processus d'assurance de la qualité doivent être clairement définies et leur coordination centralisée.

On trouvera plus de détails sur l'utilisation des tests de diagnostic rapide à l'annexe III. Pour un complément d'information, le lecteur peut également se reporter aux documents suivants : 2003 Meeting Report. Malaria Rapid Diagnosis: Making it Work (OMS 2003) et Use of Malaria RDTs (en préparation). www.wpro.who.int/rdt.

3.5 Insecticides

Fournir des pesticides qui soient efficaces et d'une qualité acceptable est désormais au premier plan des préoccupations tant au niveau national qu'au niveau international. Le choix d'un pesticide devient de plus en plus difficile pour les non spécialistes des ministères de la santé, les organismes d'aide internationale, les ONG, etc. Devant cet état de choses, l'OMS a publié des « *Principes directeurs pour l'achat de pesticides utilisés en santé publique* »¹⁶ afin d'éclairer les gouvernements de ses Etats Membres

¹⁴ http://mosquito.who.int/cmc_upload/0/000/012/756/netspex.pdf

¹⁵ <http://www.who.int/ctd/whopes/docs/OlysetInterimSpecification.pdf>

¹⁶ <http://www.who.int/ctd/whopes/docs/PurchaseGuidelinesRev.pdf>

3.6 Matériel pour l'épandage des insecticides

Le matériel d'épandage doit être choisi en fonction de la méthode de lutte recommandée et ce choix dépend également de la nature physique de la formulation utilisée pour le pesticide recommandé. L'OMS a établi des spécifications recommandées pour les pulvérisateurs à main à pression préalable ainsi que pour d'autres types de matériel d'épandage destinés à la lutte antivectorielle dans le but de proposer une référence internationale par rapport à laquelle il soit possible d'évaluer le matériel d'épandage à des fins réglementaires ou dans le cadre de négociations commerciales. Les spécifications recommandées par l'OMS pour le matériel d'épandage sont rassemblées dans un manuel intitulé Matériel de lutte contre les vecteurs²⁰. Le manuel illustré du WHOPES sur les épandages intradomiciliaires à effet rémanent²¹ rassemble un certain nombre de méthodes recommandées pour l'épandage des insecticides à effet rémanent dans de bonnes conditions de sécurité et d'efficacité, l'entretien et le dépannage du matériel ainsi que la préparation des solutions à pulvériser. Le WHOPES Practitioner's guide (guide pratique du WHOPES)²² sur l'épandage d'insecticides par pulvérisations spatiales pour la lutte contre les vecteurs de maladies et la vermine contient des informations sur le matériel de pulvérisation ainsi que sur la marche à suivre pour effectuer ce type d'opérations.

3.7 Nécessaires pour la détermination de la résistance

Résistance aux insecticides

En ce qui concerne les programmes de l'OMS, on passera par les circuits de distribution habituels. Les demandes d'acquisition de nécessaires doivent être adressées au Représentant de l'OMS en poste dans le pays, au Bureau régional de l'OMS ou au service compétent du Siège. Les demandes émanant d'autres parties doivent être directement adressées au Coordinator, Vector Control Branch Unit, School of Biological Sciences, Universiti Sains Malaysia. On trouvera au chapitre 5 des informations sur la manière de prendre contact avec l'USM.

Une facture est communiquée sur demande et les marchandises sont expédiées dès que les fonds ont été virés.

Pharmacorésistance

Les méthodes les plus couramment utilisées pour les épreuves *in vitro* de détermination de la résistance aux antipaludéens sont le microtest *in vitro* Mark III, le test isotopique et le test de détermination de la sensibilité basé sur le dosage de la HRP2 ou de la pLDH par la méthode immunoenzymatique ELISA. On peut ainsi déterminer la résistance aux antipaludéens suivants :

- Chloroquine
- Quinine
- Dihydroartémisinine
- Méfloquine
- Monodéséthylamodiaquine

²⁰ <http://whqlibdoc.who.int/publications/1990/9241544031.pdf>

²¹ http://www.who.int/ctd/whopes/docs/irs_manual.pdf

²² http://www.who.int/ctd/whopes/docs/Brochure_Space.pdf

4. Prix des produits pour la prévention, le diagnostic et le traitement du paludisme

4.1 Antipaludéens

Médicament	Fabricant		Prix indicatifs, US\$				
	Nb de fabr.	Nb de pays	unité	max.	min.	médian	25 ^e percentile
amodiaquine							
comprimé, 153 mg (base)	5	4	comp.	0,080	0,009	0,017	0,011
comprimé, 200 mg (base)	5	3	comp.	0,022	0,009	0,015	0,012
artémether							
soluté injectable à 80 mg/ml en ampoule de 1 ml	3	2	ml	2,342	0,192	0,222	0,207
comprimé ou gélule, 40 mg	1	1	comp.	0,175	0,175	0,175	0,175
artémether + luméfantrine							
comprimé, 20 mg + 120 mg	1	1	comp.	0,15	0,1	0,111	0,104
artésunate							
comprimé, 50 mg	5	4	comp.	1,748	0,067	0,112	0,097
comprimé, 200 mg	1	1	comp.	0,541	0,415	0,437	0,426
artésunate + amodiaquine							
comprimé, 50 mg + 150 mg, dans le même emballage	1	1	comp.	0,086	0,056	0,066	0,059
comprimé 50 mg+ 250 mg,dans le même emballage	1	1	comp.	0,075	0,062	0,062	0,062
artésunate + méfloquine							
comprimé, 50 mg + 250 mg, dans le même emballage	2	2	comp.	0,361	0,144	0,253	0,198
comprimé, 200 mg + 250 mg, dans le même emballage	1	1	comp.	0,645	0,624	0,635	0,629
chloroquine							
soluté injectable, 40 mg de base (sous forme de chlorhydrate, de phosphate ou de sulfate) par ml dans une ampoule de 5 ml	4	4	ml	0,042	0,013	0,019	0,016
sirop, 50 mg de base (sous forme de phosphate ou de sulfate)/5 ml	6	4	ml	0,013	0,004	0,006	0,004
comprimé, 100 mg de base (sous forme de phosphate ou de sulfate)	7	6	comp.	0,065	0,004	0,005	0,005
comprimé, 150 mg de base (sous forme de phosphate ou de sulfate)	12	8	comp.	0,187	0,004	0,008	0,006
155 mg de base (sous forme de phosphate)	2	2	comp.	0,005	0,005	0,005	0,005
doxycycline							
gélule ou comprimé, 100 mg (sous forme de chlorhydrate)	6	5	gél., comp.	0,100	0,009	0,013	0,012
méfloquine							
comprimé, 250 mg (sous forme de chlorhydrate)	6	4	gél., comp.	0,867	0,266	0,479	0,442

4. PRIX DES PRODUITS POUR LA PRÉVENTION, LE DIAGNOSTIC ET LE TRAITEMENT DU PALUDISME

Médicament	Fabricant		Prix indicatifs, US\$				
	Nb de fabr.	Nb de pays	unité	max.	min.	médian	25° percentile
primaquine							
comprimé, 7,5 mg	2	2	comp.	0,011	0,008	0,010	0,009
comprimé, 15 mg (sous forme de diphosphate)	4	4	gél., comp.	0,015	0,010	0,013	0,011
proguanil							
comprimé, 100 mg (sous forme de chlorhydrate)	2	2	comp.	0,033	0,024	0,029	0,026
quinine							
soluté injectable, 300 mg/ml (sous forme de bichlorhydrate) en ampoule de 2 ml	7	5	ml	0,440	0,017	0,083	0,065
comprimé, 200 mg	1	1	comp.	0,021	0,021	0,021	0,021
comprimé, 300 mg (sous forme de bisulfate ou sulfate)	10	7	gél., comp.	0,077	0,022	0,027	0,024
sulfadoxine + pyriméthamine							
comprimé, 500 mg + 25 mg	10	7	comp.	0,060	0,014	0,020	0,017

4.2 Moustiquaires

***Recommandation :** il est conseillé aux programmes de lutte et aux acheteurs institutionnels d'éviter si possible d'acheter des moustiquaires prétraitées d'usine sauf s'il s'agit de moustiquaires traitées à l'insecticide longue durée (MTILD) recommandées par l'OMS.

Moustiquaire	Fabricant		Prix indicatifs, US\$			
	Nb de fabr.	Nb de pays	max.	min.	médian	25° percentile
Matériaux pour moustiquaire						
Matériaux pour moustiquaire, 100% polyester, multifilament, rouleau 1x25 m 100 deniers	4	2	7,50	5,70	6,00	5,85
Matériaux pour moustiquaire, 100% polyester, multifilament, rouleau 1x25 m, 75 deniers	4	2	6,25	4,00	4,60	4,30
Moustiquaires non imprégnées						
130x180x150cm (Haut.x long.x larg.), 100 deniers	9	5	3,20	1,62	1,78	1,65
130x180x150cm (Haut.x long.x larg.), 75 deniers	11	7	3,25	1,40	1,60	1,50
150x180x160cm (Haut.x long.x larg.), 100 deniers	9	5	3,70	1,74	1,95	1,75
150x180x160cm (Haut.x long.x larg.), 75 deniers	11	7	3,95	1,45	1,75	1,53
150x190x180cm (Haut.x long.x larg.), 100 deniers	9	5	3,95	1,88	2,18	2,01
150x190x180cm (Haut.x long.x larg.), 75 deniers	11	7	3,90	1,58	1,91	1,83
Conique, 1250x250cm, 100 deniers	9	5	7,50	3,13	4,10	3,78
Conique, 1250x250cm, 75 deniers	10	7	5,60	2,45	3,35	2,98
Conique, 850x220cm, 100 deniers	9	5	5,65	2,34	3,12	2,65
Conique, 850x220cm, 75 deniers	10	7	4,25	2,00	2,75	2,25

Moustiquaire	Fabricant		Prix indicatifs, US\$			
	Nb de fabr.	Nb de pays	max.	min.	médian	25 ^e percentile
Moustiquaires traitées à l'insecticide longue durée (MTILD)						
150x180x160 (Haut.x long.x larg.), polyéthylène, 150 deniers	2	2	6,00	5,45	5,73	5,59
150x180x160 (Haut.x long.x larg.), polyester, 100 deniers	1	1	4,80	4,80	4,80	4,80
150x180x160 (Haut.x long.x larg.), polyester, 75 deniers	1	1	4,58	4,58	4,58	4,58
150x190x80 (Haut.x long.x larg.), polyester, 100 deniers	1	1	3,67	3,67	3,67	3,67
150x190x80 (Haut.x long.x larg.), polyester, 75 deniers	1	1	3,52	3,52	3,52	3,52
Conique, 1250x250cm, polyéthylène, 150 deniers	1	1	9,95	9,95	9,95	9,95
Conique, 1250x250cm, polyester, 100 deniers	1	1	8,27	8,27	8,27	6,83
Conique, 1250x250cm, polyester, 75 deniers	1	1	7,92	7,92	7,92	7,92
Conique, 850x220cm, polyéthylène, 150 deniers	1	1	7,40	7,40	7,40	7,40
Conique, 850x220cm, polyester, 100 deniers	1	1	5,44	5,44	5,44	8,27
Conique, 850x220cm, polyester, 75 deniers	1	1	5,22	5,22	5,22	5,22

Emballage comprenant moustiquaire et nécessaire insecticide	Nécessaire avec deltaméthrine				Nécessaire d'alpha-cyperméthrine				Nécessaire de lambda-cyhalothrine			
	Nb de fabricants	Prix max.	Prix min.	Prix médian	Nb de fabricants	Prix max.	Prix min.	Prix médian	Nb de fabricants	Prix max.	Prix min.	Prix médian
130x180x150cm (Haut.x long.x larg.), 100 deniers	5	3,5	2,26	3,05	2	2,23	2,06	2,14	1	2,26	2,26	2,26
130x180x150cm (Haut.x long.x larg.), 75 deniers	5	2,85	1,92	2,76	2	1,98	1,72	1,85	2	2,22	1,92	2,00
150x180x160cm (Haut.x long.x larg.), 100 deniers	5	4,00	2,49	3,32	2	2,33	2,29	2,31	1	2,49	2,49	2,49
150x180x160cm (Haut.x long.x larg.), 75 deniers	5	3,2	2,05	2,93	2	2,05	1,85	1,95	2	2,3	2,05	2,18
150x190x180cm (Haut.x long.x larg.), 100 deniers	5	4,25	2,70	3,56	2	2,56	2,5	2,53	1	2,76	2,76	2,76
150x190x180cm (Haut.x long.x larg.), 75 deniers	5	3,40	2,28	3,25	2	2,33	2,08	2,20	2	2,47	2,28	2,38
Conique, 1250x250cm, 100 deniers	5	7,80	3,78	2,51	2	3,75	3,58	3,66	1	3,78	3,78	3,78
Conique, 1250x250cm, 75 deniers	5	5,90	3,10	2,40	2	3,50	2,90	3,20	2	3,26	3,10	3,18
Conique, 850x220cm, 100 deniers	5	5,95	3,08	2,74	2	3,23	2,88	3,05	1	3,08	3,08	3,08
Conique, 850x220cm, 75 deniers	5	4,55	2,58	2,45	2	2,97	2,38	2,67	1	2,58	2,58	2,58

4.3 Tests de diagnostic

	Tests de recherche d'antigène							
	<i>P. falciparum</i> (détection de la protéine HRP2)							
Fabricant ou distributeur	Cellabs Pty Ltd	Core Diagnostics	Human GmbH	ICT Diagnostics	Omega Diagnostics	Orchid Biomedical Systems	Plaza Diagnostics	Span Diagnostics
Nom du produit	Rapimal™ P.f. Malaria	Core™ Malaria	Hexagon Malaria	P.f. Strips or Cassettes.	Visitec Malaria Pf	Parach-eck Pf	Smart Check Malaria Pf	ParaHITf
Type de test	Cassette & bâtonnets réactifs*	Cassette	Bandelette	Bandelette ou cassette	Cassette	Bandelette ou cassette	Bandelette	Carte ou bandelette
Système de détection : nature de l'immunomarqueur	Or colloïdal	Or colloïdal	Or colloïdal	Or colloïdal	Or colloïdal	Or colloïdal	Or colloïdal	Or colloïdal
Echantillon	Sang total, sérum et plasma	Sang total	Sang total (capillaire ou veineux)	Sang total. Frais ou conservé jusqu'à 3 jours.	Sang veineux	Sang total	Sang total	Sang total (capillaire ou veineux)
Résultats	Apparition d'un trait en présence de <i>P. falciparum</i>	Apparition d'un trait en présence de <i>P. falciparum</i>	Apparition d'un trait en présence de <i>P. falciparum</i>	Apparition d'un trait en présence de <i>P. falciparum</i>	Apparition d'un trait en présence de <i>P. falciparum</i>	Apparition d'un trait en présence de <i>P. falciparum</i>	Apparition d'un trait en présence de <i>P. falciparum</i>	Apparition d'une bande en présence de <i>P. falciparum</i>
Durée du test	10-15 minutes	15 minutes	15 minutes	15 minutes	15 minutes	15 minutes	15 minutes	15 minutes
Nb de tests par nécessaire	25 (cassettes), 50 bâtonnets réactifs*	25	25	25	25	n/d	25	10 ou 50
Coût unitaire (US\$)	0,80-1,40 selon volume et type	0,60	0,70	Sur bande : 0,60 – 0,69 Sur cassette : 0,69 – 0,77	1,00	Sur bande : 0,55 sur cassette : 0,62	1,32	Sur bande : 0,45 Sur carte : 0,55
Température de stockage	4 – 30°C	4 – 30°C	2 – 25°C	15 – 30°C	4 – 30°C	4 – 30°C	4 – 28°C	4 – 30°C

Tests de détection d'antigènes						
	Tests de détection d'antigènes, pour <i>P. falciparum</i> et toutes les autres espèces (HRP2, autres antigènes)					Tests de détection d'antigènes, pour <i>P. falciparum</i> et toutes les autres espèces (pLDH)
Fabricant ou distributeur	Binax	Core Diagnostics	Globalmed, LLC	ICT Diagnostics	Zephyr Biomedicals	Standard Diagnostics, Inc
Nom du produit	NOW® Malaria	Core™ Malaria	Smart Strip Malaria Combo Test	Combo Cassettes P. f/P. v/P. m/P. o	Parascreen	SD Bioline Malaria Antigen
Type de test	Carte	Cassette	Bandelette	Cassette	Cassette	Bandelette
Système de détection: nature de l'immunomarqueur	Or colloïdal	Or colloïdal	Latex violet	Or colloïdal	Or colloïdal	Or colloïdal
Echantillon	Sang total	Sang total	Sang total	Sang total	Sang total	Sérum, plasma humains, sang total
Résultats	Apparition d'un trait en présence de <i>P. falciparum</i> , <i>P. vivax</i> , <i>P. malariae</i> ou <i>P. ovale</i>	Apparition d'un trait en présence de <i>P. falciparum</i> , <i>P. vivax</i> , <i>P. malariae</i> ou <i>P. ovale</i>	Apparition d'un trait en présence de <i>P. falciparum</i> , <i>P. vivax</i> , <i>P. malariae</i> ou <i>P. ovale</i>	Apparition d'un trait en présence de <i>P. falciparum</i> et d'un autre trait en présence de <i>P. vivax</i> , <i>P. malariae</i> ou <i>P. ovale</i>	Apparition d'une bande en présence de <i>P. falciparum</i> , <i>P. vivax</i> , <i>P. malariae</i> ou <i>P. ovale</i>	Apparition d'un trait en présence de <i>P. falciparum</i> , <i>P. vivax</i> , <i>P. malariae</i> ou <i>P. ovale</i>
Durée du test	15 minutes	15 minutes	15 minutes	15 minutes	15 minutes	15 minutes
Nb de tests par nécessaires	25	25	25	25	15	16 ou 48
Coût unitaire (US\$)	2,60	1,50	2,50	1,15	1,00	0,61
Température de stockage	2 – 30°C	4 – 30°C	2 – 30°C	15 – 30°C	2 – 30°C	

4.4 Insecticides

Insecticides pour l'imprégnation des moustiquaires	Fabricant	Prix indicatifs, US\$		
	Nb de fabr.	max.	min.	médian
Monodose				
Alphacyperméthrine				
Dose non précisée	1	0,25	0,25	0,25
Sachet de 5 ml	1	0,30	0,30	0,30
Sachet de 6 ml	1	0,33	0,33	0,33
Cyfluthrine				
EHE à 5%, sachet de 20 ml	1	0,55	0,55	0,55
Deltaméthrine				
Dose non précisée	1	0,35	0,35	0,35
Sachet de 40 ml (CS à 1%)	1	0,45	0,45	0,45
Comprimé de 1,6g	1	0,50	0,50	0,50
Lambda-cyhalothrine				
Dose non précisée	1	0,65	0,65	0,65
Nécessaires				
Alphacyperméthrine				
Dose non précisée	1	0,55	0,55	0,55
Sachet de 6 ml	1	0,33	0,33	0,33
Cyfluthrine				
EHE à 5%, sachet de 20 ml	1	0,80	0,80	0,80
Deltaméthrine				
CS à 1,0%, sachet de 40 ml	1	0,70	0,70	0,70
25%, comprimé de 1,6 g	1	0,75	0,75	0,75
Lambda-cyhalothrine				
Dose non précisée		0,85	0,85	0,85
Insecticides en vrac				
Alpha-cyperméthrine, CS à 10%				
Alphacyperméthrine, CS à 6%	6	21,25	4,80	7,00
	3	18,50	7,00	7,00
Cyfluthrine, EHE à 5%				
	5	20,00	2,95	8,50
Deltaméthrine, CS à 2,5%				
Deltaméthrine, CS à 1%	5	25,00	6,55	12,11
	4	18,00	3,60	7,95
Deltaméthrine, PM à 25%	2	38,5	22	30,25
Etofenprox, EHE à 10%				
	2	17,00	15,25	16,125
Lambda-cyhalothrine SC à 2,5%				
	1	45,00	45,00	45,00
Perméthrine, CE à 10%				
Perméthrine, CE à 20%	6	5,50	1,20	3,95
	1	35,46	35,46	35,46
Perméthrine, CE à 55% (réservé à l'usage professionnel)	1	80,00	80,00	80,00

Les différentes formulations mentionnées dans les tableaux

SC = suspension capsulaire (prix au litre)
 CE = concentré émulsionnable (prix au litre)
 EHE = émulsion, huile-dans-eau (prix au litre)

GR = granulés (prix au kg)
 CS = concentré pour suspension (prix au litre)
 GDE = granulés dispersables dans l'eau (prix au kg)
 PM = poudre mouillable (prix au kg)

Insecticides pour pulvérisations extradomiciliaires	Fabricant	Prix indicatifs, US\$		
	Nb de fabricants	max.	min.	médian
Organophosphorés				
Fénitrothion (250 – 300 g de matière active par ha)				
CE à 50 %	4	11,00	3,90	6,15
Malathion (112 – 600 g de matière active par ha)				
CE à 57 %	2	3,45	2,50	2,98
CE à 50 %	3	5,35	2,18	3,15
CE à 40 %	1	9,25	9,25	9,25
Pirimiphos-méthyl (250 g de matière active par ha)				
CE à 25 %	1	7,50	7,50	7,50
CE à 50 %	3	18,00	8,78	8,80
Pyréthrinoïdes				
Cyfluthrine (1 – 6 g de matière active par ha)				
CE à 5 %	3	7,50	4,50	5,00
CE à 1 %	1	0,60	0,60	0,60
Deltaméthrine (0,5 – 1,0 g de matière active par ha)				
CE à 2,5 %	5	7,80	4,00	5,00
Lambda-cyhalothrine (1,0 g de matière active par ha)				
Sans autre précision	1	18,00	18,00	18,00
Perméthrine (5 – 10 g de matière active par ha)				
CE à 5 %	1	1,20	1,20	1,20
CE à 10 %	2	3,50	3,00	3,25
CE à 50 %	1	12,00	12,00	12,00
Resméthrine (2 – 4 g de matière active par ha)				
CE à 5 %	1	8,65	8,65	8,65
Insecticides pour pulvérisations intradomiciliaires à effet rémanent	Fabricant	Prix indicatifs, US\$		
	Nb de fabricants	max.	min.	médian
Carbamates				
Bendiocarbe, PM (0,1 – 0,4 g de matière active par m²)				
Sachet de 125 g	1	9,00	9,00	9,00
PM à 80 %	1	46,00	46,00	46,00
Propoxur, PM (0,1 – 0,4 g de matière active par m²)				
PM à 20 %	2	30,84	4,5	17,67
PM à 80 %	1	18,80	18,80	18,80
Organophosphorés				
Fénitrothion, PM (2 g de matière active par m²)				
PM à 25 %	1	3,25	3,25	3,25
PM à 40 %	2	11,00	3,80	7,40

4. PRIX DES PRODUITS POUR LA PRÉVENTION, LE DIAGNOSTIC ET LE TRAITEMENT DU PALUDISME

Insecticides pour pulvérisations intradomiciliaires à effet rémanent	Fabricant	Prix indicatifs, US\$		
	Nb de fabricants	max.	min.	médian
Malathion, PM (2 g de matière active par m²)				
PM à 50%	4	4,05	2,50	3,43
Pirimiphos-méthyl, PM et CE (1 – 2 g de matière active par m²)				
CE à 25%	1	7,50	7,50	7,50
CE à 50%	1	18,00	18,00	18,00
PM à 25%	1	4,95	4,95	4,95
PM à 50%	1	8,78	8,78	8,78
Organochlorés				
DDT, PM (1 – 2 g de matière active par m²)				
PM à 75%	3	3,50	2,50	3,00
Pyréthrinoïdes				
Alpha-cyperméthrine, PM et CS (0,02 – 0,03 g de matière active par m²)				
CS à 6%	1	17,50	5,00	11,25
CS à 10%	2	8,00	3,90	5,95
PM à 5%	3	17,50	2,75	12,00
Bifenthrine, PM (0,025 – 0,050 g de matière active par m²)				
PM à 5%	3	11,00	5,50	9,90
PM à 10%	1	9,30	9,30	9,30
Cyfluthrine, PM (0,02 – 0,05 g de matière active par m²)				
PM à 2%	1	2,00	2,00	2,00
PM à 5%	2	6,40	5,50	5,95
Sachet de 40 g – PM	1	5,00	5,00	5,00
Deltaméthrine, PM et GDE (0,020 – 0,025 g de matière active par m²)				
PM à 1%	1	4,00	4,00	4,00
PM à 2,5%	1	4,00	4,00	4,00
PM à 5%	2	12,00	7,00	9,50
Comprimé à 25%	1	0,25	0,25	0,25
Sachet de 20 g – 250 GDE	1	4,00	4,00	4,00
Sachet de 80 g – 50 PM	1	4,50	4,50	4,50
Etofenprox, PM (0,01 – 0,3 g de matière active par m²)				
PM à 2,5%	1	3,90	3,90	3,90
PM à 10%	1	17,00	17,00	17,00
Lambda-cyhalothrine, PM (0,02 – 0,03 g de matière active par m²)				
Sachets hydrosolubles (PM à 10%), 1 kg	1	72,00	72,00	72,00

Les différentes formulations mentionnées dans les tableaux

SC = suspension capsulaire (prix au litre)
 CE = concentré émulsionnable (prix au litre)
 EHE = émulsion, huile-dans-eau (prix au litre)

GR = granulés (prix au kg)
 CS = concentré pour suspension (prix au litre)
 GDE = granulés dispersables dans l'eau (prix au kg)
 PM = poudre mouillable (prix au kg)

Insecticides pour traitements larvicides	Fabricant	Prix indicatifs, US\$		
	Nb de fabricants	max.	min.	médian
Huiles larvicides				
Solution de mazout (142 – 190 l de matière active par ha)	Pas d'indications pour ces produits			
Mazout + solution d'un agent mouillant (19 – 47 l de matière active par ha)	Pas d'indications pour ces produits			
Organophosphorés				
Chlopyrifos, CE (11 – 25 g de matière active par ha)				
CE à 40 %	2	7,30	7,30	7,30
Fenthion, CE (22 – 112 g de matière active par ha)				
PM à 50 %	2	6,20	4,50	5,35
Pirimiphos-méthyle, CE (50 – 500 g de matière active par ha)				
CE à 25 %	1	7,50	7,50	7,50
CE à 50 %, 1 litre	3	18,00	8,78	8,80
Téméphos, CE, GR (56 – 112 g de matière active par ha)				
GR à 1 %	4	10,25	1,4	1,925
CE à 20 %	1	12,20	12,20	12,20
CE à 50 %	5	53,22	12,50	15,00
Régulateurs de la croissance des insectes				
Diflubenzuron, CE (25 – 100 g de matière active par ha)				
GR à 2 %	2	22,00	11,00	16,00
PM à 25 %	1	55,00	55,00	55,00
CS à 15 %	1	37,50	37,50	37,50
CS à 25 %	1	20,00	20,00	20,00
Méthoprène, CE (20 – 40 g de matière active par ha)				
CE à 2 %	1	17,85	17,85	17,85
Pyriproxyfène, GR (5 – 10 g de matière active par ha)				
GR à 5 %	2	18,75	16	17,375
CE à 10 %	1	13,60	13,60	13,60
Insecticides microbiens				
<i>B. Thuriensis</i>, GDE (la dose dépend de la formulation utilisée)				
Sans autre précision	2	2,50	2,15	2,33

Les différentes formulations mentionnées dans les tableaux

SC = suspension capsulaire (prix au litre)
 CE = concentré émulsionnable (prix au litre)
 EHE = émulsion, huile-dans-eau (prix au litre)

GR = granulés (prix au kg)
 CS = concentré pour suspension (prix au litre)
 GDE = granulés dispersables dans l'eau (prix au kg)
 PM = poudre mouillable (prix au kg)

4.5 Matériel d'épandage

Matériel d'épandage	Nb de fabricants	Prix indicatifs, US\$		
		max.	min.	médian
Pulvérisateurs à main à pression préalable				
Sans autre précision	2	150,00	75,00	112,50
Capacité : 1,5 l. Poids net: 0,30 kg	1	10,92	10,92	10,92
Capacité : 9 l. Poids net: 1,65 kg	1	37,14	37,14	37,14
Capacité : 8-10 l Poids net : 5,8 – 6,4 kg	1	140,00	140,00	140,00
Capacité : 9 l. Poids net: 2,15 kg	1	42,46	42,46	42,46
Capacité : 10 l. Pression de fonctionnement max. : 6 bars.	1	105,00	105,00	105,00
Capacité : 10 l. Pression de fonctionnement max. : 6 bars.	1	122,00	122,00	122,00
Capacité : 5 l. Pression de fonctionnement max. : 6 bars	1	108,50	108,50	108,50
Capacité : 10 l. Poids net: 5 kg	1	168,00	168,00	168,00
Capacité : 5 l. Poids net: 3,5 kg	1	143,00	143,00	143,00
Brumisateurs à dos motorisés				
Capacité : 14 l. Poids net: 10 kg	1	340,00	340,00	340,00
Pulvérisateurs thermiques portés à la main (UBV *)				
Sans autre précision	2	1000,00	850,00	925,00
Capacité : 5 l. Poids net: 7 kg	1	850,00	850,00	850,00
Capacité : 5,7 l.	1	840,00	840,00	840,00
Capacité : 10 l.	1	989,00	989,00	989,00
Capacité 5,7 l. Inox	1	1511,00	1511,00	1511,00
Capacité : 10 l. Inox	1	1660,00	1660,00	1660,00

* UBV = ultra bas volume

4.6 Nécessaires pour la détermination de la résistance

4.6.1 Nécessaires pour la détermination de la résistance aux insecticides

		Prix unitaire, US\$
A. Papiers imprégnés d'insecticide (boîtes) – 8 papiers par boîte		
1. DDT	4,0%	12,00
2. Dieldrine	0,4%, 4,0%	12,00
3. Dans de l'huile minérale «Risella» (démoustication aux OC)		12,00
4. Malathion	5,0%	18,00
5. Féntrothion	1,0%	18,00
6. Propoxur	0,1%	18,00
7. Bendiocarbe	0,1%	18,00
8. Dans de l'huile d'olive (démoustication aux OP/C)		18,00
9. Perméthrine	0,75%	18,00
10. Deltaméthrine	0,05%	18,00
11. Lambda-cyhalothrine	0,05%	18,00
12. Cyfluthrine	0,15%	18,00
13. Etofenprox	0,5%	18,00
14. Dans de l'huile de silicone (démoustication aux PY)		18,00
B. Autres articles		
15. Nécessaires pour la détermination de la résistance (épreuve diagnostique ou discriminatoire) du moustique adulte (WHO/VBC/81.806)		42,00
16. Nécessaires pour la détermination de la résistance (établissement de la courbe de référence) du moustique adulte (WHO/VBC/81.807)		60,00
17. Nécessaire pour essai biologique (VBC/81.5)		42,00
18. Tubes d'aspiration (droits)		3,00
19. Tubes d'aspiration (coudés)		5,00
20. Cônes pour essai biologique (chambre conique)		0,60
21. Tube à essai pour moustiques adultes – 1 tube marqué d'une pastille rouge (exposition)		8,00
22. Bague métallique (cuivre) – tube d'exposition		0,50
23. Bague métallique (argent) – tube de mise en observation		0,50
C. Autres nécessaires utiles		
32. Moustiques (larves) WHO/VBC/81.807		33,00
33. Moustiques (résistance des larves aux inhibiteurs de développement) (WHO/VBC/81.812)		59,00

4. 6. 2 Nécessaires pour la détermination de la pharmacorésistance

Nom du produit et quantité	Nombre de plaques		
	> 20	11 – 20	5 – 10
1. Chloroquine	Prix en US\$: 8	Prix en US\$: 9	Prix en US\$: 10
2. Quinine			
3. Dihydroartémisinine			
4. Méfloquine			
5. Monodéséthylamodiaquine			

5. Liste alphabétique des fabricants

5.1 Antipaludéens

Fabricant	Adresse	Téléphone	Fax	E-mail	Site internet	Produits
Alpharma	Jl Raya Bogor Km 28, Jakarta, 13710, Indonésie	+62 218 710 311	+62 218 710 044	hery.prasetya@alpharma.no	Non précisé	doxycycline, chloroquine, sulfadoxine+pyriméthamine
Artesan Pharma GmbH & Co. KG, Export Office	Osterbrooksweg 15, 22869 Schenefeld, Allemagne	+49 4054 2270	+49 4054 2283	j.ahlers@pharma-aid.de	www.pharma-aid.de	artésunate, méfloquine, primaquine, quinine, sulfadoxine+pyriméthamine
Aventis Intercontinental	20, avenue Raymond Aron / Tri E1/360, 92165 Antony Cedex, France	+33 155 717 637	+33 155 717 447	sandrine.girardot@aventis.com	www.aventis.com	amodiaquine, artéméthér, chloroquine
Bayer Healthcare AG	Kaiser-Wilhelm-Allee, Building Q30, 51368 Leverkusen, Allemagne	+49 2143 024 558	+49 2143 058 075	Michaela. Oxfort@bayerhealthcare.com	www.bayerhealthcare.com	chloroquine
Beltapharm Sp.A.	Via Stelvio, 66, Cusano Milano-Milan, 20095 Italie	+39 02664 01 216	+39 02619 67 14	info@beltapharm.com	www.beltapharm.com	chloroquine
Biologici Italia Laboratories	Via Cavour 41/43, 20026 Novate Milanese, Milan Italie	+39 023 548 451	+39 023 542 956	biologic@tiscali.it	www.biitalia.com	quinine
Cipla Ltd	296, Belasis Road, Mumbai Central, Mumbai 400 008, Inde	+91 2223 082 891	+91 2223 070 013	ciplaxp@cipla.com	www.cipla.com	amodiaquine, artésunate, artésunate+méfloquine, artésunate + amodiaquine, chloroquine, doxycycline, méfloquine
Ecobi Farmaceutici S.A.S	Via E. Bazzano, 26, 16019 Genova, Italie	+39 010 935 280	+39 010 935 0679	ecobi@aleph.it	Non précisé	chloroquine
Glaxosmithkline Export Ltd	CS6-101, 980 Great West Road, Brentford Middlesex, TW8 9GS, Royaume-Uni	+44 20 8047 2541	+44 20 8047 0666	isabelle.m.fallon@gsk.com	www.gsk.com	amodiaquine, chloroquine, sulfadoxine+ pyriméthamine
Hovid Berhad	121 Jalan Kuala Kangsar 30010, Ipoh, Perak Malaisie	+60 5506 0690	+60 5506 1215	clee@hovid.com	www.hovid.com	doxycycline

Fabricant	Adresse	Téléphone	Fax	E-mail	Site internet	Produits
Intas Pharmaceuticals Limited	2nd Floor, Chinubhai Center, Off. Nehru Bridge, Ashram Road Ahmedabad, 380 009 Inde	+91 796 576 655	+91 796 578 862	intlenquiry@intaspharma.com	www.intaspharma.com	artéméthér, chloroquine, doxycycline, méfloquine, quinine, sulfadoxine + pyriméthamine
Ipcalaboratories Ltd	48, International House Kandivli Industrial Estate Mumbai, 400 067, Inde	+91 2868 2030	+91 2868 8561	ipca@ipca.co.in	www.ipca-labs.com	amodiaquine, artéméthér, artésunate, artésunate + amodiaquine, chloroquine, méfloquine, quinine, sulfadoxine+pyriméthamine
Laboratoire Renaudin	125 Bureaux de la Colline (Export. Dept.) 92213, Saint Cloud France	+33 141 120 382	+33 141 120 377	fpetit@labo-renaudin.com	www.labo-renaudin.com	chloroquine, quinine
Laboratorio Farmacologico Milanese s.r.l.	Via Monterosso, 247 21042, Milan, Italie	+39 02 9645 0181	+39 02 9645 0967	m.ceriani@lfm.it	www.lfm.it	chloroquine, doxycycline
Lachifarma	S.S. 16 Zona Industriale, 73010, Zollino, Lecce Italie	+39 0836 600 661	+39 0836 600 662	info@lachifarma.com	www.lachifarma.com	amodiaquine, chloroquine, méfloquine, primaquine, proguanil, quinine
Lyka Labs Ltd	77, Nehru Road, Vile Parle-East, Mumbai 400099, Inde	+91 222 610 5900	+91 222 611 1024	lykaexports@rediffmail.com	www.lykalabs.com	doxycycline, quinine, sulfadoxine + pyriméthamine
Mepha Ltd	Dornacherstrasse 114 4147 Aesch, Suisse	+41 617 054 343	+41 617 054 338	info@mepha.ch	www.mepha.ch	artésunate, méfloquine, artésunate + méfloquine
Monico Sp.A.	Via Ponte di Pietra 7 30173, Venise/Mestre, Italie	+39 0412 696 911	+39 0412 696 969	info@monico.it	www.monico.it	quinine
Novartis Pharma AG	Lichstrasse 35, 4056 Basel, Suisse	+41 613 241 111	+41 613 248 001	daniela.currie@pharma.novartis.com	www.pharma.novartis.com	artéméthér + luméfántrine
Pharmamed Ltd	B16, Bulebel Industrial Estate, Zeitun; ZTN 08 Malte	+35 621 693 533	+35 621 693 604	dfarrugia@pharmamed.com.mt	www.pharmamed.com.mt	chloroquine, primaquine, quinine, sulfadoxine + pyriméthamine
Pharmatex Italia S.r.l.	Via Appiani, 22, Milan 20121, Italie	+39 0229 000 410	+39 0265 3662	info@pharmatex.it	www.pharmatex.it	chloroquine, quinine
Purna Pharmaceuticals NV	Rijksweg 17, 28700 Puurs, Belgique	+32 3886 0085	+32 3886 2538	info@purna.be	www.purna.be	chloroquine

5. LISTE ALPHABÉTIQUE DES FABRICANTS

Fabricant	Adresse	Téléphone	Fax	E-mail	Site internet	Produits
Rekah Pharmaceutical Industry Ltd	30 Hamelacha St. Holon, 58859, Israël	+97 235 581 233	+97 235 565 919	rite@rekah.co.il	www.rekah.co.il	quinine
Remedica Ltd	Limassol Industrial Estate, Aharmon St., P.O. Box 51706, 3508 Limassol, Chypre	+35 725 393 444	+35 725 390 192	remedica@cytanet.com.cy	www.remmedica.com.cy	amodiaquine, chloroquine, primaquine, proguanil, quinine, sulfadoxine + pyriméthamine
Rosemont Pharmaceuticals Ltd	Rosemont House Yorkdale Industrial Park Braithwaite Street Leeds, LS11 9XE Royaume-Uni	+44 1132 441 400	+44 1132 453 567	john.blythe@rosemontpharma.com	www.rosemontpharma.com	chloroquine
Rotexmedica Gmbh	Bunsenstrasse 4, 22946 Trittau, Allemagne	+49 4154 862 130	+49 4154 862 155	orunge@rotexmedica.com	www.rotexmedica.com	quinine
Sanavita Aktiengesellschaft & Co.	Am Bahnhof 1-3, 59368 Werne, Allemagne	+49 2389 797 232	+49 2389 797 259	info@sanavita.net	www.sanavita.net	chloroquine
Sanofi-Synthelabo	82 Avenue Raspail 94255 Gentilly Cedex France	+33 141 24 70 53	+33 141 24 56 57	rene.cazeten@sanofi-synthelabo.com	www.sanofi-synthelabo.com	artésunate
Shiba Pharmaceuticals & Chemicals Mfg.Co.Ltd	Seif Street, 9th Branch Bldg. Nr 7, P.O. Box 4265, Sana'a, Yémen	+96 7121 8451	+96 7121 8454	Shiba@y.net.ye	Non précisé	chloroquine, doxycycline, pyriméthamine, sulfadoxine + pyriméthamine
Strides Arcolab Ltd	Strides House, Bilekahalli, Bannerghatta Road, Bangalore 560 076, Inde	+91 806 581 343	+91 806 583 538	aloka@stridesarco.com	www.stridesarco.com	amodiaquine, artéméthér, chloroquine, quinine, sulfadoxine + pyriméthamine
The Government Pharmaceutical Organization	75/1 Rama VI Rd. Ratchathevi, Bangkok 10400 Thaïlande	+662 248 1482	+662 248 1488	shum@health.moph.go.th	Non précisé	quinine
Valeant	Tiszavasvári, Kabay J.u.29., 4440, Hongrie	+36 1345 5916	+36 1345 5923	gkeresztury@valeant.com	www.valeant.com	chloroquine

5.2 Moustiquaires

Fabricant	Adresse	Téléphone	Fax	E-mail	Site internet	Produits
A to Z Textile Mills Ltd	Unga Ltd Ind. Area P.O. BOX 945, Arusha, République unie de Tanzanie	+255 27 254 8888	+255 27 254 8235	azpf@habari.co.tz	Non précisé	Moustiquaires non traitées, MTILD, moustiquaires prétraitées, moustiquaires emballées avec nécessaire insecticide
Akrungaroon Industry Co., Ltd	18/2 M00 7 Rattana Tibet Rd. 11000 Bangkokore, Thaïlande	+66 2527 4135	+66 2527 4137	pairete@asiaaccess.net.th	www.summosquitonet.com	Moustiquaires non traitées, moustiquaires prétraitées, moustiquaires emballées avec nécessaire insecticide
Commonwealth Trading Co., Ltd	48 Soi Aree 3 Phaholvothin Road 7, 10400 Bangkok Thaïlande	+66 2279 3218	+66 1271 4952	ctcnet@samart.co.th	Non précisé	Moustiquaires non traitées, moustiquaires prétraitées, moustiquaires emballées avec nécessaire insecticide
Emnet Ltd	P.O. Box GD 520 Greendale, Harare, Zimbabwe	+263 448 7051	+263 448 0259	emnet@samara.co.zw	www.emnet.co.zw	Moustiquaires non traitées
Siam Marry Textile Co., Ltd	59/3 Moo 3, Soi Watploenphet Puditramonthon No. 5 Rd., 73220 Sampran, Thaïlande	+66 28 118 580	+66 24 205 675	siammarry@yahoo.com	Non précisé	Moustiquaires non traitées, moustiquaires prétraitées
Siamdutch Mosquito Netting Co., Ltd	15 Shumvit Soi 33 10110 Bangkok, Thaïlande	+66 22 58 56 21 (ext. 113)	+66 22 59 50 84	info@siamdutch.com	www.siamdutch.com	Moustiquaires non traitées, moustiquaires prétraitées, moustiquaires emballées avec nécessaire insecticide
Sumitomo Chemical Co., Ltd	5-33, Kitahama, 4-chome, Chuo-ki, 541 8550 Osaka, Japon	+81 6 6220 3753	+81 6 6220 3507	kumagai@sc.sumitomo-chem.co.jp	www.sumitomo-chem.co.jp	MTILD
S.P.C.I. S.A.	4, rue de Laborde 75008 Paris, France	+33 1 40 08 04 17	033 1 40 08 04	dominique.monti@wannadoo.fr, spci.logistics@worldonline.fr	Non précisé	Moustiquaires non traitées, moustiquaires prétraitées, moustiquaires emballées avec nécessaire insecticide
Sunflag Textiles & Knitwear Mills Ltd	P.O. Box 41627, 00100 GPO Nairobi, Kenya	+254 20 559 550	+254 20 559983	info@sunflagkenya.com	www.sunflagkenya.com	Moustiquaires non traitées, Moustiquaires emballées avec nécessaire insecticide
Sunflag Knitting Mills Ltd	9 Warehouse Road Iganmu Industrial Area, 321 Lagos, Nigeria	+234 1 84 5039	Non précisé	minesshigeria@hotmail.com	Non précisé	Moustiquaires non traitées
Thai Bednets Manufacture Co., Ltd	60/67 moo5 Soi Nanthawan 6, Rama II RD., Bankhuentien 10150, Thaïlande	+66 28 98 74 77	+662 89 87 479	info@tahibednets.com	www.thaibednets.com	Moustiquaires non traitées, moustiquaires prétraitées
Vestergaard Frandsen A/S	Haderslewvej 36 6000 Kolding, Danemark	+45 75 50 30 50	+45 75 50 30 44	sales@vestergaard-frandsen.com	www.vestergaard-frandsen.com	Moustiquaires non traitées, MTILD, moustiquaires prétraitées

5.3 Tests de diagnostic

Fabricant	Adresse	Téléphone	Fax	E-mail	Site internet	Produits
Cellabs Pty Ltd	P.O. Box 421 Brookvale NSW 2100, Australie	+61 2 9905 0133	+61 2 9905 6426	Hubert@cellabs.com.au	www.cellabs.com.au	Rapimal Malaria P.f. Rapid Test
Core Diagnostics	Aspect Court 4 Temple Row Birmingham B2 5HG Royaume-Uni	+44 121 609 4720	+44 121 609 4721	sales@corediag.com	www.core-diagnostics.com	Core™ Malaria
Human GmbH	Max-Planck-Ring 21 D65205 Wiesbaden Allemagne	+49 6122 9988 0	+49 6122 9988 100	human@human.de	www.human.de	Hexagon Malaria
ICT Diagnostics	271 De Goede Hoop Estate Village Lane Noordhoek Le Cap, Afrique du Sud	+27 21 789 2979	+27 21 789 2979	russellag@icon.co.za	Non précisé	P.f. Strips or Cassettes
Omega Diagnostics	Omega House Hillfoots Business Village Alva, FK12 5DQ Ecosse, Royaume-Uni	+44 1259 763030	+44 1259 761853	andrews@omegadiagnostics. co.uk	www.omegadiagnostics. co.uk	Visitect® Malaria Pf
Orchid Biomedical Systems	Plot Nos 88/89 Phase II C, Verna Industrial Estate Verna, Goa 403 722, Inde	+91 832 2783140	+91 832 2783139	orchid_goa@sancharnet.in	hwww.tulipgroup.com	Paracheck Pf
Plaza Diagnostics	11 Burke Street LIS Kwekwe, Zimbabwe	+263 55 23066	+263 55 23066	plazadiagnostics@plazagro up.org	Non précisé	Smart Check Malaria Pf
Span Diagnostics	173-B New Industrial Estate Udhuna, Surat 394 210 Inde	+91 261 2277211	+91 261 2279319	spand@vsnl.com	www.spandiag.com	ParaHIT f
Binax	217 Read Street Portland, ME 04103 Etats-Unis d'Amérique	+1 207 761 2074		sbustiti@binax.com	www.binax.com	NOW® Malaria
Globalemed, LLC	1101 King St., Suite 370 Alexandria, Va 22314-2944 Etats-Unis d'Amérique	+1 703 894 0710	+1 703 894 0725	technical@globalemed.com	www.globalemed.com	Smart Strip Malaria Combo Test

Fabricant	Adresse	Téléphone	Fax	E-mail	Site internet	Produits
Standard Diagnostics, Inc	575-34 Pajang-dong Jangan-ku Suwon-si Kyonggi-do 440-853 République de Corée	+82 31 258 2994	+82 31 258 2995	sales@standardia.com	www.standardia.com	SD Bioline Malaria Antigen
Zephyr Biomedicals	Plot Nos. M 46-47 Phase III B, Verna Industrial Estate, Verna, Goa – 403 722, Inde	+91 832 2887023	+91 832 2887024	zephyr@sancharnet.in	www.tulipgroup.com	Parascreen

5.4 Insecticides

Fabricant	Adresse	Téléphone	Fax	E-mail	Site internet	Produits
BASF South Africa (Pty) Ltd	P.O. Box 2801, Halfway House 1685, Afrique du Sud	+27 11 203 2600	+27 11 203 2461	peter.thompson@basf-s- africa.co.za	www.basf.com	Alpha-cyperméthrine, téméphos, <i>Bacillus thuringiensis</i> , <i>Bacillus sphaericus</i>
Bayer	21 Wrench Road, 1600 Isando, Afrique du Sud	+27 11 921 5911	+27 11 921 5766	andre.vanheerden@bayercrop science.com	www.bayercropscience. co.za	Deltaméthrine, Cyfluthrine, Permethrine, Bendiocarbe
Cheminova A/S	Thyboroenvej 78 7673 Harboore, Danemark	+45 9690 9690	+45 9690 9691	info@cheminova.dk	www.cheminova.com	Malathion
Chimac-Agriphar S.A.	Rue de Renoy 26 B-4102 Ougrée, Belgique	+32 4 385 97 11	+32 4 385 97 49	info@agriphar.com	www.agriphar.com	Alpha-cyperméthrine, Chlorpyrifos, Cyperméthrine, Deltaméthrine, Diflubenzuron, Fénitrothion, Malathion, Permethrine
Crompton Europe B. V.	860 Sokak Pasa Ha 103 Konak, 35250 Izmir, Turquie	+90 232 441 5436	+90 232 484 7012	uccizmir@ispro.net.tr	www.cromptoncorp.com	Diflubenzuron
Dow AgroSciences	Buropolis BP :229 1240 Route des Doline, 06904 Sophia Antipolis, France	+33 493 956 525	+33 493 956 526	dkellil@dow.com	www.dowagro.com	Chlorpyrifos, Spinosad
Hockley International Ltd	Hockley House, 354 Park Lane, Poynton Stockport SK1 2RL Cheshire, Royaume-Uni	+44 1625 878 590	+44 1625 877 285	mail@hockley.co.uk	www.hockley.co.uk	Deltaméthrine, Alpha-cyperméthrine, Lambda- cyhalothrine, Permethrine, Fénitrothion, Malathion, Pirimiphos-Méthyl, Bifenthrine, Chlorpyrifos, Téméphos, Diflubenzuron, <i>Bacillus Thuringiensis</i>

5. LISTE ALPHABÉTIQUE DES FABRICANTS

Fabricant	Adresse	Téléphone	Fax	E-mail	Site internet	Produits
Jiangsu Yangong Chemical Co. Ltd	39 Wenfeng Road Yangzhou 225009 Chine	+86 514 7820462	+86 514 7081005	trade@yangong.net	www.yangnong.net	Bifenthrine, Cyfluthrine, Deltaméthrine, Lambda-cyhalothrine, Perméthrine
Kemio	Via del Progresso 14, 00065 Fiano Romano (Rome) Italie	+39 0765 455 688	+39 765 455 688	kemioigieneambiente@itiscal.it	www.kemio.com	Chlorpyrifos, Malathion, Perméthrine, Propoxur, Téméphos
Ki-Hara Chemicals Ltd	Somerville House 20-22 Harborne Road, Edgbaston B15 3AA Birmingham, Royaume-Uni	+44 121 693 5900	+44 121 693 5900	mccoll@k-hara.co.uk	www.ki-hara.co.uk	Alpha-cyperméthrine, Bendiocarbe, Bifenthrine, Cyfluthrine, DDT, Deltaméthrine, Diflubenzuron, Etofenprox, Féntrothion, Lambda-cyhalothrine, Malathion, Méthoprene, Perméthrine, Pirimiphos-méthyl, Propoxur, Pyriproxyfène, Resméthrine, Téméphos,
Melspring International B.V.	Jansbuitensingel 20 6800 AC Arnhem, Pays-Bas	+31 26 445 1251	+32 26 442 5093	weijman@melspring.com	www.melspring.com	Deltaméthrine, Perméthrine, Lambda-cyhalothrine, Alpha-cyperméthrin, Cyfluthrine, Malathion, DDT, Téméphos <i>Bacillus Thuringiensis</i>
PHP Santé, S.A.	36. Av. Cardinal-Merillod, 1227 Carouge, Suisse	+41 22 342 46 00	+41 22 342 81 16	php-sante@vtxnet.ch	www.phpsante.com	Deltaméthrine, Lambda-cyhalothrine, malathion, DDT, Perméthrine, Téméphos
Shanghai Zhongxi Corp.	1515, Jiao Tong Road, 200065 Shanghai, Chine	+86 21 687 65945	+86 21 687 65946	charlie.wen@zhongxi.com.cn, zpharma@public.sta.net.cn	www.zhongxi.com.cn	Alpha-cyperméthrine, Cyfluthrine, Deltaméthrine, Etofenprox, Féntrothion, Fenthion, Malathion, Perméthrine, Pirimiphos-méthyl
Sharda International	Dominic Holm, 29th Road, Bandra (West), 400050 Mumbai, Inde	+91 22 5678 2800	+91 22 5678 2808	shardain@vsnl.com	www.shardaintl.com	Alpha-cyperméthrine, Bifenthrine, Cyfluthrine, Deltaméthrine, Diflubenzuron, Etofenprox, Féntrothion, Lambda-cyhalothrine, Malathion, Perméthrine, Pirimiphos-méthyl, Propoxur, Pyriproxyfène, Téméphos
Sumitomo Chemical Co. Ltd	5-33 Kitahama 4-chome, Chuo-ku 5418550 Osaka Japon	+81 6 6220 3507	+81 6 6220 3507	itout12@sc.sumitomo-chem.co.jp	www.sumitomo-chem.co.jp	Féntrothion, Pyriproxyfène
Syngenta Crop Protection AG	Schwarzwaldallee 215, 4058 Basel, Suisse	+41 61 323 111	+41 61 323 56 08	yehya.zaweel@syngenta.com	www.syngenta.com	Lambda-cyhalothrine, Pirimiphos-méthyl
Tagros Chemical India Ltd	Jhaver Centre Rajah Annamalai Building, IV Floor No.72, Marshall's Road, 600 008 Egmore, Chennai Inde	+91 44 28587841 /74	+91 44 28587873	sales@tagros.com	www.tagros.com	Deltaméthrin, Lambda-cyhalothrine, Perméthrine, Alpha-cyperméthrine
Tianjin Bene-Kind Tech Co. Ltd	P.O. Box No. 6 Huanghedao Postoffice, 300110 Tianjin, Chine	+86 22 2724 1332	+86 22 2768 7028	bene-kind@bene-kind.com	www.bene-kind.com	Alpha-cyperméthrine, Bifenthrine, Cyfluthrine, Deltaméthrine, DDT, Féntrothion, Fenthion, Malathion, Propoxur

5.5 Matériel d'épandage

Fabricant	Adresse	Téléphone	Fax	E-mail	Site internet	Produits
Gloria-Werke	Diestedder Str. 39 59329 Wadersloh, Allemagne	+49 25 23 77 192	+49 25 23 77 311	m.schwartzte@gloria.de	www.gloria.de	Pulvérisateurs manuels à pression préalable
Goizper, S. Coop.	C/ Antigua 4, 20577 Antzuola (Gipuzkoa), Espagne	+34 943 78 60 00	+34 943 76 60 08	goizper@goizper.com	www.goizper.com	Pulvérisateurs manuels à pression préalable et poudreuses
IGEBA Geraetebau GmbH	Heinrich-Nicolaus Str. 15, 87480 Weitnau-Seltmans, Allemagne	+49 8375 92000	+49 8375 9200 22	info@igeba.de	www.igeba.de	Pulvérisateurs manuels à pression préalable, pulvérisateurs thermiques et générateurs d'aérosols portés à la main
PT. Golgen Agin Nusa	Mitra Bahari Bolk DI-D2, Jalan Pakin No.1, Sunda Kelapa, 14440 Jakarta Utara, Indonésie	+62 21 6669 2030	+62 21 6669 2580	goldengs@cbn.net.id	www.golden-agin.com	Pulvérisateurs manuels à pression préalable
pulsFOG Dr. Stahl & Sohn GmbH	Abigstr. 8, 88662 Überlingen, Allemagne	+49 7551 926 10	+49 7551 926 112	info@pulsfog.com	www.pulsfog.com	Pulvérisateurs thermiques, brumisateurs à froid portés à la main et générateurs d'aérosols
Semco Co., Ltd	1-26-5 Kawanishi, Takatsi, 569 1133 Osaka, Japon	+81 72 681 1175	+81 72 681 1177	overseas@semco.net	www.semco.net	Pulvérisateurs manuels à pression préalable, poudreuses et brumisateurs à dos motorisés
Solo Kleinmotoren GmbH	Stuttgarter Strasse 41, 71069 Sindelfingen, Allemagne	+49 7031 301 132	+49 7031 301 149	info@solo-germany.com	www.solo-germany.com	Pulvérisateurs manuels à pression préalable et brumisateurs à dos motorisés
Tifa Limited	50 Division Avenue, Millington, NJ 07946 Etats- Unis d'Amérique	+1 908 647 4570	+1 908 647 2517	go@tifausa.com	www.tifausa.com	Pulvérisateurs manuels à pression préalable, pulvérisateurs thermiques et générateurs d'aérosols thermiques portés à la main

5.6 Nécessaires pour la détermination de la résistance

Institution	Personne à contacter	Téléphone	Fax	E-mail	Site internet	Produits
Universiti Sains Malaria, Vector Control Research Unit, School of Biological Sciences	Dr. Zairi Jaal	+604 657 4776	+604 657 7200	zairi@usm.my	www.usm.my	Nécessaires pour la détermination de la résistance aux insecticides et aux antipaludéens

ANNEXE I

Antipaludéens

A. Récapitulatif des recommandations de l'OMS

Contexte

L'action mondiale contre le paludisme doit faire face à une menace sans précédent due à la résistance que *P. falciparum* développe de plus en plus rapidement vis-à-vis des monothérapies actuelles basées sur la chloroquine, la sulfadoxine-pyriméthamine (SP) et l'amodiaquine. La polypharmacorésistance du paludisme à *P. falciparum* est désormais largement répandue en Asie du Sud-Est et en Amérique du Sud et c'est maintenant au tour de l'Afrique, le continent le plus touché par la maladie, d'être gravement affectée par ce phénomène.

Recommandations de l'OMS

Devant la situation créée par la résistance aux antipaludéens, l'OMS recommande à tous les pays qui connaissent une résistance aux monothérapies d'opter pour une politique de traitement combiné reposant sur des associations médicamenteuses à base d'artémisinine (désignées par le sigle anglais ACT).

Les options thérapeutiques actuellement recommandées par l'OMS sont les suivantes :

1. artéméther/luméfantrine
2. artésunate plus amodiaquine
3. artésunate plus SP (là où la SP a conservé une bonne efficacité)
4. amodiaquine plus SP, là où l'amodiaquine et la SP restent d'une bonne efficacité (région principalement limitée à l'Afrique de l'Ouest)
5. artésunate plus méfloquine, association complémentaire réservée aux zones à faible transmission.

La politique actuelle de l'OMS relative au traitement antipaludique s'appuie sur les recommandations de deux consultations d'experts internationaux sur la chimiothérapie du paludisme qui se sont tenues respectivement en novembre 2000 et en avril 2001.

Au cours des trois dernières années, 20 pays (dont 7 pays africains) ont actualisé leur politique nationale de traitement pour y inclure des associations à base d'artémisinine (ACT) destinées à être administrées en première ou en deuxième intention. Cette décision, prise sur les conseils de l'OMS, a pu prendre corps grâce à la participation des partenaires de RBM et à une mobilisation accrue des sources internationales de financement.

Créé en 2002, le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme est devenu l'une des principales sources de financement à l'appui d'interventions de grande efficacité mises en œuvre pour combattre ces trois maladies dans les pays en développement où elles sont endémiques. C'est désormais le Fonds qui apporte la plus importante contribution financière à la mise en œuvre des ACT dans les pays. Un total de US\$ 30 millions a été engagé sur cinq ans en réponse à trois trains de propositions émanant de pays africains et acceptées par le Conseil du Fonds pour l'achat de ces associations médicamenteuses. De plus, comme les fonds destinés à ces programmes peuvent être utilisés avec souplesse, les achats d'ACT sont susceptibles de bénéficier d'un financement encore plus important, en fonction des résultats de la réévaluation permanente à laquelle les pays soumettent leur politique de traitement et des décisions qu'ils prennent quant à la meilleure façon d'utiliser les subventions du Fonds mondial. D'ailleurs, un certain nombre de pays africains bénéficiaires de ces fonds qui avaient initialement demandé un financement pour l'achat de chloroquine, sont d'ores et déjà en train de réorienter leur politique pharmaceutique en vue de l'acquisition d'ACT, comme c'est le cas du Sénégal, du Ghana, du Bénin, du Mali, du Tchad et de la Gambie. Outre le Fonds mondial, divers gouvernements et partenaires de RBM tels que des organisations du Système des Nations Unies, des organismes bilatéraux et des ONG (MSF en particulier) contribuent à la fourniture et au financement des ACT en Afrique.

L'unique association médicamenteuse non basée sur l'artémisinine (amodiaquine plus SP) qui figure parmi les options thérapeutiques recommandées par l'OMS, est réservée aux pays qui ne sont pas en mesure de passer aux associations à base d'artémisinine. Cette option comporte toutefois certaines limites qu'il convient de noter :

1. Les pays où l'amodiaquine et la SP sont toutes deux d'une bonne efficacité sont peu nombreux et confinés principalement à l'Afrique de l'Ouest.
2. Comme l'amodiaquine et la SP sont toutes deux largement utilisées en monothérapie, il est peu probable que le recours à leur association retarde sensiblement la propagation de la résistance à l'un ou l'autre de ces produits. L'utilisation d'un traitement associant l'amodiaquine et la SP devrait donc ne constituer qu'une solution à court terme.
3. Même dans les zones où l'amodiaquine et la SP conservent toutes deux une bonne efficacité, leur utilisation en association aura pour effet de réduire la durée de vie utile de chacun des produits et par conséquent de remettre en cause leur utilisation éventuelle dans une association de type ACT avec l'artésunate.
4. Il n'existe actuellement aucun produit pour remplacer la SP dans le traitement préventif intermittent (TPI) du paludisme pendant la grossesse. Plutôt que de risquer de réduire la durée de vie utile de ce médicament en l'utilisant en association avec un autre antipaludéen, il est préférable de la réserver au TPI.
5. Mettre en œuvre ou modifier une politique pharmaceutique nécessite beaucoup de temps et de ressources (l'expérience montre qu'il faut compter de un à trois ans), aussi doit-on faire un maximum d'efforts pour mettre sur pied la politique de traitement la plus efficace et la plus durable possible.

Si les pays souhaitent adopter des associations médicamenteuses ne contenant pas d'artémisinine, c'est principalement en raison de leur coût moins élevé. Toutefois, ils ont désormais de multiples montages financiers à leur disposition et ils peuvent également compter sur l'aide internationale pour adopter les ACT. D'ailleurs, de plus en plus de pays remplacent maintenant les monothérapies devenues inefficaces par des ACT, de préférence aux associations sans artémisinine.

Pour faciliter l'accès aux ACT, l'OMS a, en collaboration avec l'UNICEF, mis en place un système de pré-qualification des firmes qui produisent des dérivés de l'artémisinine, négocié les prix avec les fabricants, entrepris l'acquisition des produits sur les marchés internationaux et créé des systèmes de pharmacovigilance dans les pays utilisant déjà ces produits. En collaboration avec les partenaires de RBM, l'OMS est en train de mettre en place un service pour les antipaludéens et autres fournitures destiné à faciliter l'obtention des ACT. Ce service s'intégrera dans une structure plus vaste chargée de faciliter l'acquisition de médicaments et de fournitures pour la lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme.

Conclusions

Dans la ligne des recommandations de l'OMS, les pays d'endémie palustre qui sont en butte à une résistance des plasmodies aux antipaludéens utilisés en monothérapie (chloroquine, SP ou amodiaquine), devraient réorienter leur politique de traitement dans le sens d'un recours aux ACT, qui sont plus efficaces.

B. Accords particuliers conclus entre l'OMS ou l'UNICEF et la Société Novartis Pharma²³

Comment procéder pour passer commande d'un lot d'artéméther/luméfantrine (Coartem®) par le canal de l'OMS ou de l'UNICEF.

Ce qu'il faut savoir avant de passer une commande :

1. Autorisations au niveau national

Le produit doit bénéficier d'une autorisation de mise sur le marché national délivrée par l'organisme de réglementation compétent ou d'une exemption légale qui en permette l'emploi dans certaines circonstances en attendant d'être soumis à l'examen réglementaire.

Le produit doit être utilisé conformément aux modifications, effectives ou prévisibles, apportées aux directives thérapeutiques pertinentes ou aux formulaires pharmaceutiques nationaux qui servent de guide à l'utilisation des antipaludéens dans les pays.

Les organismes d'achat non gouvernementaux, bilatéraux ou multilatéraux doivent obtenir une autorisation écrite du ministère de la santé du pays en développement d'endémie palustre, qui atteste que ledit ministère donne son aval à l'achat et à l'utilisation du médicament.

2. Système d'achats de l'OMS (et frais afférents)

L'OMS achète le médicament pour le compte des pays en développement d'endémie palustre, des organisations non gouvernementales agréées et des organisations bilatérales ou multilatérales qui travaillent avec l'accord de ces pays ou en coopération avec eux, en ayant recours au système suivant d'achats « remboursables » :

- Avant que l'OMS s'engage au nom de l'autorité ou de l'organisation requérante, des fonds d'un montant égal au coût total estimé par elle, lui seront crédités en dollars des Etats-Unis, francs suisses ou tout autre devise librement convertible, soit par

²³ Cet accord particulier sur les prix d'achat de l'association artéméther/luméfantrine (Coartem®) par l'OMS a été étendu à l'UNICEF en 2004.

chèque, soit par virement bancaire payable à vue sans réserve.

- Si le montant est versé à l'OMS en devises autres que le dollar des Etats-Unis, l'autorité requérante devra prendre à sa charge toute perte de change résultant des fluctuations de taux de change intervenues entre la date de paiement par l'OMS et celle à laquelle le montant des achats lui a été remboursé.
- Une commission de trois pour cent sur le prix net des marchandises sera demandée par l'OMS à l'organisme public demandeur. Dans certaines circonstances, par exemple en cas d'épidémie ou de situation d'urgence, l'OMS pourra renoncer à cette commission. Dans le cas des autres organisations du Système des Nations Unies, la commission est fixée par des accords indépendants passés entre l'OMS et ces organisations.
- Les envois peuvent être fractionnés et une fois la transaction achevée, l'OMS adressera à l'acheteur un relevé de compte accompagné des pièces justificatives. L'autorité requérante pourra demander un relevé de compte à la fin de la transaction ainsi que le remboursement de tout montant avancé qui n'aurait pas été engagé.
- Toute remise ou économie d'une autre nature devra bénéficier à l'autorité requérante.
- Une fois la demande de fourniture approuvée par le Groupe consultatif technique conformément aux conditions stipulées par le Mémoire d'accord, l'autorité requérante devra se charger d'obtenir, le cas échéant, les autorisations d'importation nécessaires.
- Le commissionnaire de transports indiqué sur la commande expédiera la marchandise au bureau régional de l'OMS situé dans le pays destinataire ou le cas échéant, à un autre organisme des Nations Unies.
- Pour plus de renseignements, prière de s'adresser au Service des achats de l'OMS (PRS), Avenue Appia 20, 1211 Genève 27, Suisse; téléphone +41 22 791 2187 ou 791 1254; fax: + 41 22 791 4196.
- Pour les achats par la Division des Achats de l'UNICEF, plus de renseignements peuvent être obtenus en contactant l'Equipe Pharmaceutique et Micronutrients, Service des Achats de l'UNICEF, UNICEF plads, Freeport, 2100 Copenhague, Danemark, telephone +45 3527 3527, ou fax +45 3526 9421.

3. Présentation et coût des conditionnements

Des conditionnements de Coartem® spécialement conçus pour le secteur public sont disponibles depuis le deuxième trimestre 2002.

Présentations « secteur public »	Prix par boîte en US\$
Boîte contenant 30 emballages pour le traitement complet de malades pesant 10-14 kg (6 comprimés pour un traitement) = 600 comprimés	27
Boîte contenant 30 emballages pour le traitement complet de malades pesant 15-24 kg (12 comprimés pour un traitement) = 1200 comprimés	42
Boîte contenant 30 emballages pour le traitement complet de malades pesant 25-34 kg (18 comprimés pour un traitement) = 1800 comprimés	57
Boîte contenant 30 emballages pour le traitement complet de malades pesant >35 kg (24 comprimés pour un traitement) = 2400 comprimés	72

4. Commande minimum par destination

Le nombre minimum d'articles par commande et par destination est limité à 108 boîtes de 30 traitements, ce qui représente 3240 traitements. Cette taille minimum des lots vaut pour chacune des quatre présentations « secteur public » décrites au paragraphe 3 ci-dessus. Il s'ensuit que les commandes doivent être passées par lots de 3240 traitements pour chaque fourchette de poids indiquée.

L'OMS peut apporter son assistance au cas par cas pour des commandes plus réduites destinées à des essais cliniques.

5. Durée de conservation et délai de livraison

La société Novartis Pharma a fait un très grand effort pour assurer à son produit la durée de conservation la plus longue possible, mais l'association artéméter-luméfántrine a néanmoins une durée de conservation limitée à 24 mois, ce qui impose un circuit d'approvisionnement aussi efficace que possible pour éviter les ruptures de stock, les pertes ou encore une utilisation malencontreuse du produit.

A compter du moment où elle reçoit la commande de l'OMS ou de l'UNICEF, la société Novartis Pharma doit disposer d'au moins quatre mois avant d'être en mesure d'expédier le produit. En outre l'organisme demandeur doit compter encore au moins un mois de plus entre la réception des fonds par l'OMS ou de l'UNICEF et la passation de la commande au producteur.

Par conséquent et d'une façon générale, si l'on tient compte de la durée du transport, il faut que l'ordre d'achat soit passé au moins 6 mois avant la date d'arrivée requise au port d'importation du pays. Pour procéder à leurs achats dans les délais voulus, les organismes demandeurs doivent également prendre en considération le temps nécessaire à la distribution intérieure du médicament jusqu'aux zones ou territoires où il sera utilisé.

Il est incontestable que ces délais sont trop longs en cas de situation d'urgence. C'est pourquoi une procédure accélérée pour l'examen des demandes et la livraison des produits a été mise en place. L'OMS ou l'UNICEF s'efforcent de lever les fonds nécessaires à la constitution d'une réserve de produits à utiliser dans les cas où il est capital de disposer rapidement du médicament.

6. Conditions pour obtenir l'artéméther-luméfantrine au prix coûtant par le canal de l'OMS ou de l'UNICEF et assurer la continuité de l'approvisionnement

Tous les pays en développement d'endémie palustre, les organisations non gouvernementales reconnues ou les autres organismes à but non lucratif qui travaillent avec l'accord de ces pays ou en coopération avec eux et souhaitent se procurer l'association artéméther-luméfantrine par le truchement de l'OMS ou de l'UNICEF, doivent se faire connaître auprès de l'Organisation et (même avant d'envisager un achat effectif) accepter de lui fournir fréquemment et régulièrement un état prévisionnel des achats envisagés.

En outre, aux termes de l'accord passé entre la société Novartis Pharma et l'OMS ou l'UNICEF, les gouvernements désireux d'acquérir ou de recevoir des lots de produit, sont tenus :

- de justifier de l'utilisation du médicament en communiquant un rapport sur la situation du paludisme sur leur territoire, les activités de lutte qui y sont menées et les directives thérapeutiques existantes ;
- le cas échéant, de revoir les directives pour le traitement du paludisme afin d'y inclure l'association artéméther-luméfantrine et d'autres antipaludéens, conformément aux schémas thérapeutiques recommandés par l'OMS ;
- de favoriser l'introduction de l'association artéméther-luméfantrine comme antipaludéen de première ou de deuxième intention tout en assurant aux membres des professions de santé la formation voulue et en éduquant convenablement la population ;
- de donner l'assurance que les produits ne seront pas détournés de leur usage convenu ;
- de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter l'exportation du produit ;
- de ne pas contribuer, par des droits de douanes, taxes ou impôts, à augmenter indûment le prix à payer par l'utilisateur ;
- de diligenter l'acheminement des marchandises jusqu'aux lieux de traitement ainsi que la consolidation des maillons faibles du système national de gestion et de distribution des produits pharmaceutiques ;
- de communiquer un état des réserves préalablement à toute nouvelle demande de médicaments.

Quels sont les documents à fournir, à qui et comment procéder ?

Le formulaire de demande d'achat qui doit accompagner chaque demande peut être obtenu sur le site internet suivant : <http://www.rbm.who.int> ou <http://www.unicef.org/supply> ou en s'adressant au Département Faire reculer le paludisme (OMS/RBM), téléphone : +41 22 791 37 20 ; fax : +41 22 791 48 24 ou UNICEF Supply Division, téléphone : +45 3527 3527 ; fax : +45 3526 9421.

Ce document doit être intégralement rempli et comporter toutes les signatures nécessaires. Tout formulaire incomplet sera retourné pour être dûment complété, ce qui entraînera forcément un retard regrettable. Pour toute assistance ou renseignements complémentaires concernant le formulaire, prière de s'adresser à OMS/RBM, téléphone : +41 22 791 37 20 ; fax : +41 22 791 48 24 ou UNICEF Supply Division, téléphone : +45 3527 3527 ; fax : +45 3526 9421.

Etant donné que des signatures officielles sont nécessaires, le formulaire doit être adressé en copie papier au Département Faire reculer le paludisme, Avenue Appia 20, 1211 Genève 27, Suisse. Pour accélérer l'examen des demandes, soit en temps normal, soit en situation d'urgence, on pourra faxer le formulaire à OMS/RBM, fax : + 4122 791 48 24 ou UNICEF Supply Division, téléphone : +45 3527 3527 ; fax : +45 3526 9421

Le formulaire dûment complété sera examiné par le groupe d'experts nommés par l'OMS, qui communiquera sa recommandation à l'Organisation dans les 7 jours ouvrables pour une utilisation dans les conditions normales et dans les 24 h s'il s'agit d'une situation d'urgence. L'OMS prendra la décision finale et une fois les formalités administratives accomplies, la communiquera à son Service des achats pour suite à donner. Le Service des achats pourra alors passer commande au producteur. UNICEF Supply Division, téléphone : +45 3527 35 27 ; fax : +45 3526 9421.

Les parties désireuses de savoir où en est leur demande ou leur commande une fois qu'elles ont soumis le formulaire, peuvent prendre contact à tout moment avec OMS/RBM, téléphone : +41 22 791 37 20; fax : + 4122 791 48 24 ou UNICEF Supply Division, téléphone : +45 3527 3527; fax : +45 3526 9421.

Pour plus de renseignements, prière de consulter le site http://mosquito.who.int/cmc_upload/0/000/015/789/CoA_website5.pdf

C. Spécifications de préemballage

Le but de toute politique de traitement du paludisme est de faire en sorte que les antipaludéens disponibles soient utilisés efficacement afin de faire reculer le plus possible la morbidité et la mortalité palustres. Le principe de base d'une politique rationnelle de traitement du paludisme est de fournir des antipaludéens sans danger, efficaces et de bonne qualité pour un prix abordable, tout en encourageant une utilisation sensée de ces produits afin d'éviter le plus possible l'apparition d'une pharmacorésistance.

Dans le cadre de sa stratégie mondiale pour faire face au développement rapide de cette résistance et accroître l'efficacité du traitement, l'OMS recommande de toujours utiliser les antipaludéens en association, de préférence avec un dérivé de l'artémisinine ; c'est ce que l'on appelle le traitement combiné à base d'artémisinine ou ACT.²⁴ Ces traitements combinés comportent un certain nombre d'exigences. Actuellement, à part une association fixe à base d'artémisinine, les traitements combinés doivent être administrés sous la forme de comprimés pris séparément. Un autre problème tient au fait qu'il faut veiller à ce que les malades prennent régulièrement leur dose de médicaments et poursuivent la cure jusqu'à son terme de manière à obtenir l'effet optimal.

L'idée de préparer des cures préemballées pour différentes fourchettes d'âge ou de poids a grandement contribué à l'utilisation rationnelle des médicaments.²⁵ Ce préemballage consiste en « une cure antipaludique complète sous enveloppe thermoformée dans un emballage primaire d'aluminium/PVC avec des doses composées de sous-unités facilement reconnaissables ». Ce mode de présentation est particulièrement important en ce qui concerne le paludisme étant donné que le traitement est, dans une forte proportion des cas, administré en dehors de la présence d'un agent de santé. Même dans le cas de la monothérapie, encore utilisée dans certaines situations, on constate que les préemballages de doses unitaires par fourchette d'âge ou de poids améliorent sensiblement l'observance du traitement.²⁶ Maintenant que les pays sont de plus en plus nombreux à adopter les ACT, les exigences du traitement

nécessitent qu'on accorde une plus grande attention au préemballage des antipaludéens.

Les associations médicamenteuses antipaludiques sont des produits relativement nouveaux dont les producteurs, les organismes de réglementation et le personnel soignant n'ont encore qu'une expérience limitée. Comme la demande d'ACT est en augmentation, on peut également s'attendre à ce que les sources de produits, et notamment de génériques, se multiplient. Un survol de la production actuelle de médicaments antipaludéens montre qu'il existe toute une gamme de produits dont le conditionnement et les notices d'information insérées dans l'emballage sont de qualité variable.

On trouvera ci-dessous des extraits du rapport d'une consultation technique de l'OMS sur les normes de qualité applicables aux préemballages d'antipaludéens, qui s'est tenue à Genève en septembre 2003.

Matériaux d'emballage

Les deux principaux composants de l'emballage sont le matériau d'opercule et le film à thermoformer. Le matériau d'opercule est généralement constitué d'une couche barrière (par exemple une feuille d'aluminium) comportant une couche imprimable sur une face et une couche de scellage sur l'autre face, celle qui est en contact avec la forme galénique. Par contre, le film peut être constitué d'une pellicule simple, d'une pellicule enduite ou d'un complexe laminé. Il n'existe actuellement pas de méthodes ni d'appareils normalisés pour vérifier la qualité minimum des feuilles d'aluminium, qualité d'ailleurs très variable. L'emballage au moyen de bandes aluminium reste le plus couramment utilisé, mais il ne convient peut-être pas à tous les produits.

La qualité du produit emballé est sensiblement meilleure lorsqu'on utilise du chlorure de polyvinyle (PVC) ou du chlorure de polyvinylidène (PVDC) pour l'emballage. Comme il faut également veiller à ce que le film thermoformé soit étanche, des essais d'échanchéité sont nécessaires. Les points suivants sont à prendre en considération pour le préemballage des antipaludéens :

²⁴ OMS (2001). « Les combinaisons thérapeutiques antipaludiques. Rapport d'une consultation technique de l'OMS. » WHO/RBM/2001.35, Organisation mondiale de la Santé, Genève.

²⁵ Yeboah-Antwi. Impact of pre-packaging anti-malarial drugs on cost to patients and compliance with treatment. *Bulletin of the World Health Organization*, 2001, 79(5), 381-488.

²⁶ Ansah, EK, Gyapong, JO, Agyepong IA, Evans DB. Improving adherence to malaria treatment for children: the use of pre-packed chloroquine tablets vs. chloroquine syrup. *Tropical medicine and International Health*, 2001, 6(7), 496-504.

- les différents produits doivent être convenablement protégés de la lumière et de l'humidité. On choisira les matériaux d'emballage en fonction du produit à conditionner sous emballage thermoformé, des informations dont on dispose au sujet de son homologation et des spécifications techniques du fournisseur (il faut par exemple choisir une feuille de PVC/PVDC colorée pour emballer des antipaludéens sensibles à la lumière et à l'humidité).
- Les matériaux utilisés doivent être compatibles avec le produit emballé.
- Il faut s'assurer qu'il n'y a aucun risque d'interaction entre la forme galénique et le matériau destiné à l'emballer.
- L'emballage thermoformé doit être facile à utiliser, c'est-à-dire qu'il doit y avoir une cure complète par emballage et les doses correspondant à chaque prise doivent être faciles à reconnaître et à extraire de l'emballage.

Prescriptions réglementaires minimales

Les produits pharmaceutiques doivent toujours répondre aux normes d'innocuité et de sécurité spécifiées. Il est nécessaire de disposer d'un système ou d'un programme d'assurance de la qualité qui permettra de veiller à ce que tous les lots produits soient conformes aux spécifications exigées. Avant d'accorder une licence d'exploitation à une installation de production, il faut s'assurer qu'elle respecte les bonnes pratiques de fabrication (BPF) exigées par le programme d'assurance de la qualité. Les produits doivent être étiquetés conformément aux exigences de l'organisme de réglementation aux fins d'identification et de suivi.

Spécifications relatives à l'étiquetage, aux notices et à l'information

Actuellement, l'information qui figure sur l'étiquette et sur la notice cherche essentiellement à répondre aux prescriptions réglementaires en la matière plutôt qu'aux besoins du consommateur. Il faut désormais concevoir les emballages en pensant au consommateur. C'est pourquoi il est recommandé d'ajouter à l'emballage deux notices distinctes : une pour le prescripteur et une pour le consommateur. C'est un point très important car une part importante des antipaludéens est vendue sans ordonnance. Le contenu minimum d'une cure antipaludique complète préemballée doit être le suivant :

- a) un emballage thermoformé (« blister ») qui constitue l'emballage primaire
 - b) une notice contenant l'information prescrite par la réglementation
 - c) un emballage secondaire contenant les plaquettes thermoformées
 - d) une notice destinée au consommateur contenant des informations et des instructions préparées par un personnel compétent en matière d'information, d'éducation et de communication.
- Tous les emballages doivent comporter un étiquetage contenant au minimum les informations suivantes :
- Emballage primaire (emballage thermoformé) :
- Nom du produit adopté par le fabricant
 - Nom générique et teneur en principe actif (dosage)
 - Instructions relatives à la dose à prendre par le consommateur
 - Numéro du lot, dates de fabrication et de péremption (la date de péremption indiquée pour le traitement combiné doit être celle du constituant qui sera périmé le plus tôt)
 - Le nom du fabricant

Notice d'information imposée par la réglementation

Il est recommandé de se conformer aux indications qui sont clairement exposées dans le Livre bleu de l'OMS (publication WHO/DMP/RGS/98.5). Ces informations sont généralement les suivantes : nom de chaque principe actif, instructions pour l'utilisation du produit ainsi que le nom et l'adresse du fabricant.

Emballage secondaire

Pour l'étiquetage de l'emballage secondaire, il est également recommandé de suivre les indications de l'OMS (publication WHO/DMP/RGS/98.5).

Notice d'information destinée au consommateur

L'un des principaux objectifs du préemballage est d'améliorer l'observance du traitement. Pour cela, il faut tenir compte des habitudes et des préférences culturelles locales en se mettant « à la place du consommateur », de manière à établir les instructions de ce point de vue.

La notice, rédigée de façon simple et claire, doit non seulement informer mais aussi éduquer grâce à une bonne communication. Une bonne notice d'information conçue pour une utilisation interactive incite le prescripteur à bien expliquer, ce qui permet une meilleure compréhension et

améliore l'observance. Si l'on procède ainsi, c'est pour que le consommateur sache utiliser correctement les médicaments contenus dans l'emballage, comprenne de quelle manière il doit les prendre, pourquoi il faut qu'il poursuive son traitement jusqu'au bout et quels sont les risques S'IL NE LE FAIT PAS.

Les points suivants constituent l'information minimum qui doit figurer en termes simples et factuels sur la notice destinée au consommateur :

- Nom du médicament, forme galénique, dosage, taille de l'emballage.
- Indication claire de la destination du produit (par ex. « ce médicament est destiné à traiter la fièvre / le paludisme »).
- Description claire de la maladie (par ex. « le paludisme est dû à la piqûre de moustiques infectés par des parasites, mais on peut en guérir »).
- Conseils invitant le malade à se faire traiter sans tarder et à suivre son traitement jusqu'au bout (par ex. « plus vous vous soignerez tôt en prenant le bon médicament, mieux cela vaudra » et « plus le parasite reste longtemps dans votre corps, plus il a de chances de vous tuer » OU des phrases du genre « un traitement complet est nécessaire pour tuer tous les germes et les parasites, sinon le paludisme reviendra »).
- Nécessité de prendre la dose qui correspond à son âge ou à son poids et de veiller à ce que la dose soit suffisante (par ex. « si l'enfant vomit, donnez lui un autre comprimé pour remplacer celui qu'il a rejeté »).
- Marche à suivre si l'état du malade s'aggrave ou ne s'améliore pas (par ex. « si vous allez plus mal pendant ou après le traitement, il faut voir un agent de santé expérimenté »).
- Information sur les effets indésirables, les contre-indications, les précautions à prendre ainsi que toute autre mise en garde qui serait nécessaire.

Lorsque l'emballage thermoformé est placé dans une boîte, il est recommandé de faire figurer sur cette dernière les informations suivantes :

- Nature du produit : indiquer qu'il s'agit d'un antipaludéen destiné à tel groupe d'âge ou fourchette de poids (utiliser par exemple des couleurs, un moustique stylisé, un logo, une description de la situation nationale en ce qui concerne les fièvres).
- Instructions sur la façon de prendre le médicament en indiquant clairement que le préemballage est destiné à traiter un seul accès palustre et que le médicament doit être pris en totalité pour obtenir la guérison complète.
- Informations obligatoires imposées par la réglementation (nature du produit, numéro du lot, date de péremption, etc.).

En l'absence de boîte, les informations ci-dessus doivent figurer sur le préemballage lui-même.

ANNEXE II

Moustiquaires

A. Récapitulatif des recommandations de l'OMS

Contexte

Les moustiquaires sont un moyen de prévention efficace utilisé partout dans le monde pour lutter contre le paludisme. Les moustiquaires traitées à l'insecticide (MTI), constituées d'un filet tricoté en polyester qu'il faut imprégner d'insecticide tous les six mois, sont efficaces pour prévenir le paludisme mais présentent un certain nombre d'inconvénients. Elles doivent être périodiquement réimprégnées d'insecticide pour conserver leur efficacité. C'est une contrainte qui oblige à faire comprendre aux usagers l'importance de la réimprégnation et à organiser des campagnes pour faire entrer cette pratique dans les mœurs. Organiser de telles campagnes à grande échelle coûte cher et exige de gros moyens logistiques ; par conséquent, le taux de réimprégnation est faible (les enquêtes menées sur le terrain montrent qu'il est généralement inférieur à 5%), particulièrement lorsque les usagers de MTI doivent payer la réimprégnation.

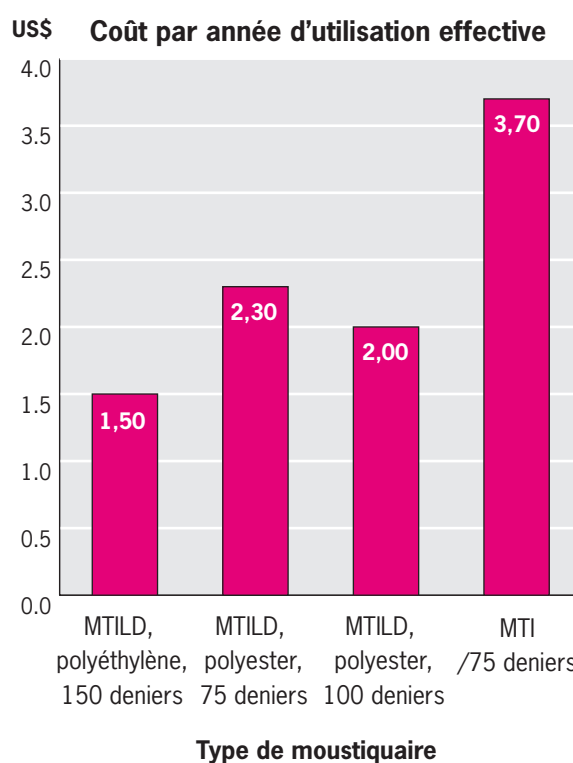
Toutefois, la mise au point par l'industrie textile et l'industrie chimique de technologies permettant d'imprégner durablement les fibres au moyen d'un insecticide offre diverses possibilités pour la fabrication de moustiquaires traitées à l'insecticide longue durée (MTILD). Ces moustiquaires sont susceptibles de conserver leur efficacité pendant toute la durée de vie du matériau lui-même (5 ans pour le polyéthylène et 2 à 3 ans pour le polyester).

L'achat de moustiquaire traitées en usine autres que les MTILD n'est pas recommandé sauf en situation d'urgence. On a récemment constaté que la teneur en insecticide de ces moustiquaires était extrêmement variable et souvent très inférieure à la concentration voulue. On peut s'accommoder de ces variations lorsqu'il y a urgence et qu'il est pratiquement impossible de traiter les moustiquaires rapidement et efficacement sur place.

En situation normale, il faut donner la préférence aux MTILD recommandées par l'OMS ou à des moustiquaires non traitées accompagnées d'un nécessaire de traitement. Il est recommandé que la moustiquaire et l'insecticide soient conformes aux spécifications de l'OMS.

On utilise divers matériaux pour confectionner les moustiquaires. Le coton n'est pas recommandé car il dure moins longtemps et offre un rapport qualité /prix moins bon que les fibres synthétiques. C'est le polyester (multifilament) que l'on utilise le plus largement, surtout en Afrique. C'est un matériau très répandu et relativement bon marché. Le nylon n'est pas recommandé. Le polyéthylène haute densité (monofilament) est utilisé pour certaines MTILD et il est d'usage courant en Inde. Les moustiquaires confectionnées avec ce matériau durent plus longtemps que les moustiquaires en polyester de 75 ou 100 deniers. D'autres matériaux, comme le polypropylène sont à l'étude et pourraient présenter tous les avantages du polyester et du polyéthylène, notamment pour la fabrication des MTILD.

Figure 1. Rapport coût /efficacité des MTILD



Source: UNICEF Supply Division

Rapport Coût/efficacité des MTILD

Les MTILD nécessitent un investissement à l'achat plus important que les moustiquaires traitées ordinaires. Toutefois, si l'on compare le moyen coût par année d'utilisation effective, en tenant compte du coût de la réimprégnation des MTI ordinaires, on constate que les MTILD représentent une alternative économique aux moustiquaires classiques.

De plus, le prix des MTILD devrait diminuer à mesure que la quantité distribuée augmente et que de nouveaux fournisseurs arrivent sur le marché, alors que le coût des MTI ne devrait pas descendre plus bas.

B. Demande mondiale et capacité de production

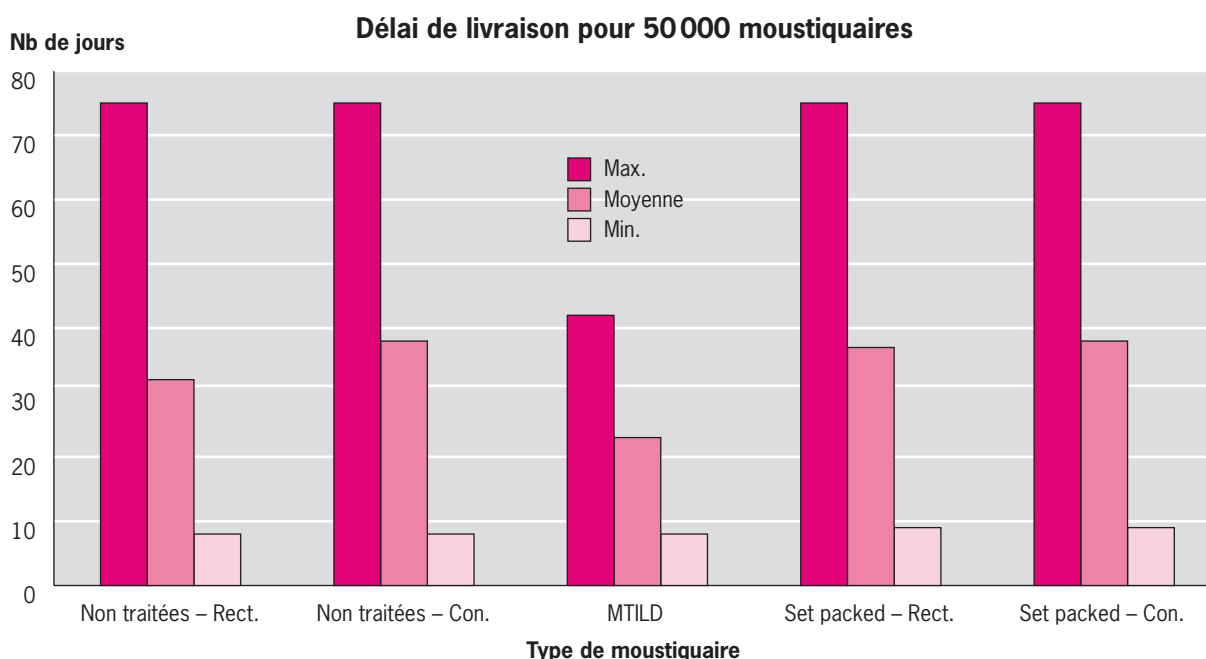
Les estimations cumulées du nombre de moustiquaires distribuées par an sont 35 millions, augmentant à 42 millions en 2006. Ceci s'ajoute à un nombre estimé de 152 millions de moustiquaires distribuées sur la période 2004-2006. Il faut toutefois noter que ces projections dépendent dans une large mesure des donations, et en particulier des subventions accordées par le Fonds mondial en réponse aux nouvelles propositions soumises par les pays, et de la croissance future de la distribution commerciale, (les ventes de moustiquaires ont régulièrement augmenté de 20% en Tanzanie depuis 1994 et il devrait en être de même dans les autres pays).

Ces estimations suggèrent également que les achats effectués dans un cadre institutionnel, principalement par le canal de l'UNICEF, de l'OMS, de PSI, de Netmark et du Fonds mondial, représenteront encore au cours des prochaines années la plus grande partie des achats de moustiquaires, soit environ 70% du total.

D'un autre côté, la capacité de production, estimée d'après les réponses à une enquête conduite en 2003, se situe entre 25 et 30 millions de moustiquaires. Elle ne devrait pas augmenter si le financement n'augmente pas sensiblement. Il est à noter que la capacité de production des entreprises situées dans des pays dont les normes de qualité ne répondent pas aux spécifications recommandées par l'OMS pour les matériaux servant à confectionner les moustiquaires, n'a pas été prise en compte dans cette estimation.

Quoi qu'il en soit, le décalage reste important, tant en ce qui concerne la production que le financement projetés, pour que l'objectif d'Abuja soit atteint en 2005, ce qui supposerait que l'on puisse produire 45 millions de moustiquaires en 2004 et 2005. Pour faire face à l'augmentation de la demande, on va donc s'efforcer d'inciter les fabricants de moustiquaires à accroître leur capacité de production par de nouvelles allocations de fonds destinées à améliorer la couverture par les MTI, ce qui aura probablement aussi pour effet de faire baisser les prix.

Figure 2.
Variation du délai de livraison pour les moustiquaires



Source : UNICEF Supply Division

C. Variation du délai de livraison

Comme le prix et la qualité, le délai de livraison est un facteur déterminant à prendre en considération lorsqu'on achète des moustiquaires destinées aux programmes de lutte antipalustre. Ce délai varie fortement d'un producteur à l'autre car ils n'ont pas tous la même capacité de production ni des carnets de commandes aussi bien remplis. Si l'on veut assurer une livraison rapide et dans les délais, il est capital d'évaluer suffisamment à l'avance quels seront les besoins exacts des programmes ou des pays.

Il a été demandé aux fabricants de moustiquaires qui participaient à la présente enquête d'indiquer leurs délais de livraisons estimatifs selon le modèle et la quantité des moustiquaires commandées. Le délai de livraison s'entend de la période qui s'écoule entre la réception de la commande par le fabricant et le moment où la marchandise arrive au port le plus proche pour y être chargée. Les figures ci-contre montrent les variations du délai de livraison entre les entreprises qui ont participé à l'enquête.

D. Impôts, taxes et droits de douanes

Les impôts, taxes et droits de douane ont une incidence à la fois sur les prix de détail des moustiquaires et sur la compétitivité de la production nationale de moustiquaires par rapport aux articles d'importation. Dans beaucoup de pays africains, les droits de douane perçus sur les moustiquaires ont été abaissés à la suite des engagements pris à Abuja, mais ceux qui sont prélevés sur les matériaux servant à leur confection, notamment les billes, les fils et les filets de polyester, de même que les insecticides, demeurent élevés. Ce surcoût doit être facturé à l'utilisateur du produit fini. Par contre, ce surcoût disparaît si la moustiquaire importée est fabriquée dans un pays où les matières premières ne sont pas grevées de droits de douane. Une moustiquaire importée sera donc plus avantageuse au niveau du prix qu'un produit fabriqué dans le pays dont le prix doit tenir compte des droits de douane sur la matière première. C'est un déséquilibre qui est dissuasif pour la production locale. A cela s'ajoute une autre difficulté, à savoir que les producteurs de moustiquaires ont de la peine à obtenir des renseignements fiables et à jour sur les droits de douane, qui peuvent varier dans d'importantes proportions.

ANNEXE III

Tests de diagnostic

A. Récapitulatif des recommandations de l'OMS

Les erreurs de diagnostic peuvent entraîner une augmentation sensible de la morbidité et de la mortalité palustres. L'accessibilité à des dispositifs permettant de mettre en évidence rapidement et avec exactitude la présence de plasmodies est un facteur important en faveur d'une utilisation rationnelle des médicaments de plus en plus coûteux que l'on doit utiliser dans beaucoup de zones d'endémie. Si l'examen microscopique classique reste, dans la plupart des cas, la principale méthode pour la recherche des plasmodies, les tests de diagnostic rapide (TDR) permettent également pour la première fois de poser un diagnostic exact de la maladie chez toutes les populations exposées au risque, du fait qu'on peut en faire bénéficier celles qui n'ont pas accès à des services assurant un bon examen microscopique.

Les TDR pour le paludisme, connues parfois sous la dénomination de « bandelettes réactives » ou de « dispositifs de diagnostic rapide du paludisme » (MRDD, selon le sigle anglo-saxon), sont des dispositifs d'immunochromatographie à flux latéral qui permettent de déceler certains antigènes plasmodiaux spécifiques (protéines). Ces antigènes sont présents dans le sang des sujets infectés ou récemment infectés. Leur présence se signale par le changement de couleur d'une bandelette absorbante. Certains TDR ne peuvent déceler qu'une seule espèce de plasmodie (*P. falciparum*), en général par la mise en évidence d'une protéine appelée *protéine-2 riche en histidine* ou HRP2 ou d'une enzyme spécifique, la lactate-déshydrogénase parasitaire ou pLDH. Il y a aussi des tests qui permettent de déceler la présence d'autres espèces parasitaires en réagissant avec des antigènes différents.

Il existe trois types de TDR. Le plus simple se présente sous la forme d'une bandelette réactive que l'on plonge dans un godet ou un puits contenant du sang et un tampon. La bandelette peut être incluse dans une cassette en plastique ou fixée sur une carte. Les cassettes et les cartes ont tendance à être plus chères mais sont d'une utilisation plus facile.

L'utilité des TDR varie selon la situation épidémiologique et les ressources disponibles, notamment la prévalence du parasite, la possibilité de poser le bon diagnostic par

examen microscopique, ainsi que le coût du traitement et du test lui-même. Ces tests trouvent des applications dans la prise en charge des cas, dans le dépistage ou encore dans l'investigation et la surveillance des épidémies.

Pour l'instant, l'OMS ne recommande aucun type ou marque en particulier, mais elle est favorable à l'utilisation des TDR pour la prise en charge du paludisme, conformément aux lignes directrices qui figurent dans ses diverses publications. Le site internet <http://www.wpro.int/rdt> donne la liste des principaux fabricants et distributeurs qui sont connus de l'OMS. Cette liste n'a pas été établie à partir de considérations de qualité; elle se borne uniquement à donner des informations sur les tests de diagnostic rapide qui, à la connaissance de l'OMS, sont disponibles sur le marché.

B. Utilisation des tests de diagnostic rapide du paludisme

Choix et achat des TDR appropriés.

Les critères de choix sont les suivants :

- Nature de l'espèce plasmodiale à rechercher (par ex. uniquement *P. falciparum* ou toutes espèces);
- Durée de conservation et stabilité thermique dans les conditions de stockage et d'utilisation prévues;
- Facilité d'utilisation et type de test (cassette, bandelette réactive, carte);
- Nécessité de refaire un test après le traitement du malade;
- Coût (y compris transport, formation et contrôle de qualité);
- Sensibilité.

La sensibilité relative des TDR existant sur le marché est difficile à évaluer sur la base des données publiées et il est probable qu'elle dépend dans une certaine mesure des conditions de stockage et d'utilisation. Il est sans doute plus important de mettre en place une bonne assurance de la qualité après l'achat.

Certains programmes de traitement du paludisme nécessitent un test après traitement pour vérifier l'efficacité de la thérapeutique. Il faut pour cela disposer d'un TDR capable de détecter les antigènes qui ne persistent pas dans le flux sanguin après la mort des parasites. Pour l'instant, il est possible que les tests basés sur la recherche de la pLDH en soient effectivement capables, mais les résultats peuvent être faussés par la présence d'une forte densité de gamétocytes.

Vu les conditions d'humidité en milieu tropical, il est vivement recommandé que chaque TDR soit conditionné dans un emballage insensible à l'humidité. La simplicité d'exécution (par ex. le nombre d'étapes nécessaires à la préparation, la méthode utilisée pour transférer l'échantillon de sang ou encore la nécessité d'un respect rigoureux des durées) influe sur l'exactitude du résultat et elle conditionne également le degré de formation et d'encadrement requis.

Si la durée de conservation est suffisamment longue, la pression sur la chaîne de distribution sera moindre et le risque de gaspillage par dépassement de la date de péremption sera réduit; pour les zones reculées disposant de faibles ressources, une durée de conservation d'au moins 18 mois est nécessaire (c.à.d. au moins 15 mois à partir de la date d'achat).

Les prix de détail de ces tests varient selon le lieu et le volume de la commande. En général, on peut se procurer des TDR pour la recherche de *P. falciparum* à partir d'environ US\$ 0,65 par test. Les TDR toutes espèces se vendent à partir de US\$ 1,00 pièce. On vérifiera le prix avec chaque fabricant.

C. Appels d'offres et disponibilité des informations sur les produits

Outre la sensibilité du test, l'espèce dont il permet de détecter la présence et son coût, il est utile de savoir si les procédés de fabrication respectent les normes de qualité et si la stabilité de l'entreprise est suffisante. En effet, le remplacement d'un lot non conforme et la garantie que le produit sera fourni pendant une longue période – évitant ainsi d'avoir à former à nouveau les opérateurs – dépendent de la viabilité à long terme de l'entreprise et de la régularité de sa production.

Il est recommandé aux acheteurs qui lancent des appels d'offres d'exiger des fabricants les renseignements suivants :

1. Communication en temps réel de données sur la stabilité à la température du produit et fourniture accélérée de données sur le lot acheté.
2. Preuve que le produit donne satisfaction dans les conditions d'utilisation ou données montrant que le produit se révèle de bonne qualité sur le terrain.
3. Preuve de la viabilité à long terme de l'entreprise (de manière à assurer la continuité de l'approvisionnement).
4. Preuve que l'entreprise met en œuvre de bonnes pratiques de fabrication/ agrément ISO (norme ISO 13485:2003 – *Dispositifs médicaux – Systèmes de management de la qualité*).
5. Assistance technique.
6. Fourniture de spécimens en vue de leur évaluation et de l'appréciation de leur commodité d'utilisation.
7. Acceptation de remplacer les produits qui ne passeraient pas avec succès le contrôle de qualité effectué selon la procédure convenue (voir plus haut).
8. Livraison dans des caisses d'une capacité qui corresponde à la cadence d'utilisation des tests diagnostiques dans la zone d'utilisation, afin de réduire le plus possible la durée de stockage dans de mauvaises conditions et de ne pas avoir à trop fractionner le contenu des caisses.

Les points 3 et 4 impliquent que le lieu de fabrication des TDR soit indiqué à l'acheteur si ces tests sont réévalués.

Il est indispensable que le produit final soit emballé de manière que le type de produit, le numéro du lot de production et la date de péremption soient clairement identifiables.

D. Introduction des tests de diagnostic rapide du paludisme dans les services de santé

Avant d'acquiescer des TDR en vue d'une utilisation à grande échelle, il est recommandé de se préparer :

- A effectuer un contrôle de qualité sur un spécimen désigné du produit;
- A mettre en place une chaîne isotherme pour le transport et le stockage;
- A assurer la formation et la surveillance des agents de santé;
- A établir des directives thérapeutiques claires basées sur les résultats (algorithme de diagnostic et de traitement).

Il est souhaitable que tout budget pour l'acquisition de TDR comporte les postes suivants :

1. Achat et expédition ;
2. Contrôle de qualité après l'achat ;
3. Stockage et distribution dans le pays ;
4. Contrôle de qualité au niveau périphérique ;
5. Formation et encadrement des utilisateurs.

E. Etablir une «chaîne isotherme»

Si les TDR donnent des résultats médiocres, la faute en reviendra probablement pour une grande part à la trop forte température. Pendant le transport au départ de l'usine, puis par la route à l'intérieur du pays, les produits sont particulièrement vulnérables. Une exposition prolongée à une forte humidité aura également pour effet de provoquer une rapide dégradation des TDR et elle peut se produire à partir du moment où le test est sorti de son emballage ou si ce dernier est endommagé.

La plupart des fabricants recommandent que les TDR soient stockés à une température comprise entre 2 et 30°C. La date de péremption est généralement fixée en fonction de ces conditions de température. Si les trousse de diagnostic sont stockées à une température supérieure à la limite recommandée, il est probable que la durée de conservation des TDR sera réduite et qu'ils perdront leur sensibilité avant la date de péremption.

La mise en place d'une « chaîne isotherme » pour l'expédition et le stockage des TDR constitue une mesure essentielle. Pour assurer le contrôle de la distribution dans les meilleures conditions, il est sans doute préférable qu'il soit confié à l'organisme qui est déjà chargé de la distribution des médicaments et des vaccins. Il faut surveiller la température pendant le transport et la distribution et veiller à ce que les produits soient immobilisés le moins longtemps possible sur le tarmac de l'aéroport ou dans les véhicules de transport et restent en tout cas le moins longtemps possible dans une situation pouvant impliquer une exposition à une température élevée. Il faut étudier avec soin les conditions de stockage et faire en sorte que les TDR soient maintenus, si possible, dans des conditions contrôlées (climatisation par ex.). A défaut, il faudra utiliser les possibilités locales, préférer les toits de chaume aux toits de tôle et stocker dans des bâtiments ombragés.

On ne peut parfois éviter que la température ne dépasse 30°C pendant le transport et le stockage, comme cela se produit dans beaucoup de régions reculées où les TDR sont destinés à être utilisés. Il est donc capital de contrôler la sensibilité des TDR selon une périodicité appropriée. L'OMS prépare des recommandations d'assurance de la qualité afin de répondre à ces questions.

Source: *The Use of Malaria Rapid Diagnostic Tests.*
Genève, OMS, 2004.

ANNEXE IV

Situation des antipaludéens et des insecticides figurant dans le rapport d'enquête sur les sources et les prix au regard de leur homologation

A. Antipaludéens

(Classés dans l'ordre alphabétique des dénominations communes internationales (DCI). Les produits indiqués en gras et suivis d'un astérisque (*) figurent sur la liste des produits préqualifiés, voir section 3.)

Dénomination commune internationale (DCI)	Forme galénique et dosage	Fournisseur	Pays	Homologation nationale	Homologation dans d'autres pays
amodiaquine	comprimé, 153 mg (base)	Aventis Intercontinental	France	oui	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Niger, Sénégal, Soudan, Togo
amodiaquine	comprimé, 153 mg (base)	Cipla Ltd	Inde	oui	Aucune information communiquée
amodiaquine	comprimé, 153 mg (base)	Ipsca Laboratories Ltd	Inde	oui	Aucune information communiquée
amodiaquine	comprimé, 153 mg (base)	Lachifarma	Italie	oui	Aucune information communiquée
amodiaquine	comprimé, 153 mg (base)	Remedica Ltd	Chypre	non	Aucune information communiquée
amodiaquine	comprimé, 200 mg (base)	Cipla Ltd	Inde	oui	République démocratique du Congo
amodiaquine	comprimé, 200 mg (base)	Glaxo Smithkline Ltd	Royaume-Uni	oui	Aucune information communiquée
amodiaquine	comprimé, 200 mg (base)	Ipsca Laboratories Ltd	Inde	oui	République unie de Tanzanie
amodiaquine	comprimé 200 mg (base)	Lachifarma	Italie	oui	Aucune information communiquée
amodiaquine	comprimé, 200 mg (base)	Strides Arcolab Ltd	Inde	oui	Aucune information communiquée
artémether	soluté injectable, 80 mg/ml en ampoule de 1 ml	Aventis Intercontinental	France	non	Bénin, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Nigeria, Sénégal, Togo
artémether	soluté injectable, 80 mg/ml en ampoule de 1 ml	Intas Pharmaceuticals Ltd	Inde	oui	Aucune information communiquée

Dénomination commune internationale (DCI)	Forme galénique et dosage	Fournisseur	Pays	Homologation nationale	Homologation dans d'autres pays
artémether	soluté injectable, 80 mg/ml en ampoule de 1 ml	Strides Arcolab Ltd	Inde	oui	Soudan
artémether	comprimé ou gélule, 40 mg	Ipca Laboratories Ltd	Inde	oui	Ghana, Ouganda
* artémether + luméfantrine *	comprimé, 20 mg +120 mg	Novartis Pharma AG	Suisse	oui	Afrique du Sud, Argentine, Aruba, Australie, Bangladesh, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, El Salvador, Equateur, Estonie, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Guyane française, Haïti, Honduras, Hong Kong, Islande, Inde, Jamaïque, Kenya, Lettonie, Madagascar, Malawi, Mali, Malte, Mauritanie, Myanmar, Mexique, Nicaragua, Niger, Nigeria, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, République dominicaine, République tchèque, République unie de Tanzanie, Sénégal, Singapour, Suisse, Thaïlande, Togo, Trinité et Tobago, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zanzibar, Zimbabwe
artésunate	comprimé, 50 mg	Artesan Pharma	Allemagne	non	En cours : Congo
artésunate	comprimé, 50 mg	Cipla Ltd	Inde	oui	Aucune information communiquée
artésunate	comprimé, 50 mg	Ipca Laboratories Ltd	Inde	oui	Aucune information communiquée
artésunate	comprimé, 50 mg	Mepha Ltd	Suisse	non	Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Colombie, Côte d'Ivoire, El Salvador, Equateur, Gabon, Ghana, Guatemala, Honduras, Kenya, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Thaïlande, Togo, Trinité et Tobago
* artésunate	comprimé, 50 mg	Sanofi-Synthelabo	France	oui	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Kenya, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République unie de Tanzanie, Sénégal, Tchad, Togo, Ouganda
artésunate+ amodiaquine	comprimé, 50 mg + 150 mg	Ipca Laboratories Ltd	Inde	oui	Aucune information communiquée
artésunate+ amodiaquine	comprimé, 50 mg + 250 mg	Cipla Ltd	Inde	oui	En cours : Burundi, Gabon, Bénin
artésunate+ amodiaquine	comprimé, 200 mg + 250 mg	Mepha Ltd	Suisse	non	Aucune information communiquée
artésunate + méfloquine	comprimé, 50 mg + 250 mg	Cipla Ltd	Inde	En cours	Aucune information communiquée
artésunate + méfloquine	comprimé, 50 mg + 250 mg	Mepha Ltd	Suisse	non	En cours

Dénomination commune internationale (DCI)	Forme galénique et dosage	Fournisseur	Pays	Homologation nationale	Homologation dans d'autres pays
artésunate + méfloquine	comprimé, 200 mg+250 mg	Mepha Ltd	Suisse	non	En cours
chloroquine	soluté injectable, 40 mg (sous forme de chlorhydrate, de phosphate ou de sulfate)/ml en ampoule de 5 ml	Glaxosmithkline Ltd	Royaume-Uni	Aucune information communiquée	Aucune information communiquée
chloroquine	soluté injectable, 40 mg (sous forme de chlorhydrate, de phosphate ou de sulfate)/ml en ampoule de 5 ml	Intas Pharmaceuticals Ltd	Inde	oui	Ghana, Kenya
chloroquine	soluté injectable, 40 mg (sous forme de chlorhydrate, de phosphate ou de sulfate)/ml en ampoule de 5 ml	Laboratoire Renaudin	France	non	Aucune information communiquée
chloroquine	soluté injectable, 40 mg (sous forme de chlorhydrate, de phosphate ou de sulfate)/ml en ampoule de 5 ml	Pharmatex Italia Srl	Italie	oui	Aucune information communiquée
chloroquine	sirop, 50 mg (sous forme de phosphate ou de sulfate)/5 ml	Beltapharm	Italie	non	Aucune information communiquée
chloroquine	sirop, 50 mg (sous forme de phosphate ou de sulfate)/5 ml	Glaxosmithkline Ltd	Royaume-Uni	Aucune information communiquée	Aucune information communiquée
chloroquine	sirop, 50 mg (sous forme de phosphate ou de sulfate)/5 ml	Lachifarma	Italie	oui	Aucune information communiquée
chloroquine	sirop, 50 mg (sous forme de phosphate ou de sulfate)/5 ml	Purna Pharmaceuticals	Belgique	non	Mali
chloroquine	sirop, 50 mg (sous forme de phosphate ou de sulfate)/5 ml	Rosemont Pharmaceuticals Ltd	Royaume-Uni	non	Soudan
chloroquine	sirop, 50 mg (sous forme de phosphate ou de sulfate)/5 ml	Shiba Pharmaceuticals & Chemicals Mfg.Co.Ltd	Yémen	oui	Emirats arabes unis, Erythrée, Ethiopie, Irak, République unie de Tanzanie, Soudan
chloroquine	sirop, 74,4 mg (sous forme de phosphate ou de sulfate)/5 ml	Shiba Pharmaceuticals & Chemicals Mfg.Co.Ltd	Yémen	oui	Emirats arabes unis, Erythrée, Ethiopie, Irak, République unie de Tanzanie, Soudan
chloroquine	comprimé, 100 mg (sous forme de phosphate ou de sulfate)	Aventis Intercontinental	France	non	Algérie, Arabie saoudite, Bénin, Burkina Faso, Congo, France, Gabon, Guinée, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Nigeria, République centrafricaine, Sénégal, Togo, Tunisie,

Dénomination commune internationale (DCI)	Forme galénique et dosage	Fournisseur	Pays	Homologation nationale	Homologation dans d'autres pays
chloroquine	comprimé, 100 mg (sous forme de phosphate ou de sulfate)	Cipla Ltd	Inde	oui	Mauritanie
chloroquine	comprimé, 100 mg (sous forme de phosphate ou de sulfate)	Glaxosmithkline Ltd	Royaume-Uni	Aucune information communiquée	Aucune information communiquée
chloroquine	comprimé, 100 mg (sous forme de phosphate ou de sulfate)	Ipca Laboratories Ltd	Inde	oui	Madagascar
chloroquine	comprimé, 100 mg (sous forme de phosphate ou de sulfate)	Lachifarma	Italie	oui	Aucune information communiquée
chloroquine	comprimé, 100 mg (sous forme de phosphate ou de sulfate)	Pharmamed Ltd	Malte	oui	Aucune information communiquée
chloroquine	comprimé, 100 mg (sous forme de phosphate ou de sulfate)	Sanavita Aktiengesellschaft & Co	Allemagne	non	Madagascar
chloroquine	comprimé, 150 mg (sous forme de phosphate ou de sulfate)	Alpharma	Indonésie	oui	Aucune information communiquée
chloroquine	comprimé, 150 mg (sous forme de phosphate ou de sulfate)	Bayer Healthcare AG	Allemagne	oui	Arabie saoudite, Autriche, Bulgarie, Colombie, Cuba, El Salvador, Espagne, Guatemala, Honduras, Inde, Indonésie, Italie, Nicaragua, Pakistan, Portugal, Sénégal, Yémen
chloroquine	comprimé, 150 mg (sous forme de phosphate ou de sulfate)	Cipla Ltd	Inde	oui	Aucune information communiquée
chloroquine	comprimé, 150 mg (sous forme de phosphate ou de sulfate)	Ecobi Farmaceutici S.A.S	Italie	oui	Aucune information communiquée
chloroquine	comprimé, 150 mg (sous forme de phosphate ou de sulfate)	Ipca Laboratories Ltd	Inde	oui	Madagascar, Pays-Bas
chloroquine	comprimé, 150 mg (sous forme de phosphate ou de sulfate)	Lachifarma	Italie	oui	Aucune information communiquée
chloroquine	comprimé, 150 mg (sous forme de phosphate ou de sulfate)	Pharmamed Ltd	Malte	non	Zimbabwe
chloroquine	comprimé, 150 mg (sous forme de phosphate ou de sulfate)	Remedica Ltd	Chypre	non	Aucune information communiquée

Dénomination commune internationale (DCI)	Forme galénique et dosage	Fournisseur	Pays	Homologation nationale	Homologation dans d'autres pays
chloroquine	comprimé, 150 mg (sous forme de phosphate ou de sulfate)	Sanavita Aktiengesellschaft & Co	Allemagne	non	Madagascar
chloroquine	comprimé, 150 mg (sous forme de phosphate ou de sulfate)	Shiba Pharmaceuticals & Chemicals Mfg.Co.Ltd	Yémen	oui	Emirats arabes unis,Erythée, Ethiopie, Irak, République unie de Tanzanie, Soudan
chloroquine	comprimé, 150 mg (sous forme de phosphate ou de sulfate)	Strides Arcolab Ltd	Inde	oui	Nigeria
chloroquine	comprimé, 150 mg (sous forme de phosphate ou de sulfate)	Valeant	Hongrie	oui	Fédération de Russie, Géorgie, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Ukraine
chloroquine	comprimé, 250 mg	Glaxosmithkline Ltd	Royaume-Uni	Aucune information communiquée	Aucune information communiquée
chloroquine	comprimé, 250 mg	Ipca Laboratories Ltd	Inde	oui	Ethiopie, Kenya, Malaisie, Myanmar, Nigeria, Oman, Soudan, Sri Lanka, Yémen, Zimbabwe
chloroquine	comprimé, 500 mg	Ipca Laboratories Ltd	Inde	oui	Aucune information communiquée
doxycycline	gélule ou comprimé, 100 mg (sous forme de chlorhydrate)	Alpharma	Indonésie	oui	Aucune information communiquée
doxycycline	gélule ou comprimé, 100 mg (sous forme de chlorhydrate)	Cipla Ltd	Inde	oui	Afrique du Sud
doxycycline	gélule ou comprimé, 100 mg (sous forme de chlorhydrate)	Hovid	Malaisie	oui	Cambodge, Ghana, Hong Kong, Myanmar, Nigeria, Philippines, Singapour, Viet Nam
doxycycline	gélule ou comprimé, 100 mg (sous forme de chlorhydrate)	Intas Pharmaceuticals Ltd	Inde	oui	République unie de Tanzanie, Zimbabwe
doxycycline	gélule ou comprimé, 100 mg (sous forme de chlorhydrate)	Lyka Labs Ltd	Inde	oui	Aucune information communiquée
doxycycline	gélule ou comprimé, 100 mg (sous forme de chlorhydrate)	Shiba Pharmaceuticals & Chemicals Mfg.Co.Ltd	Yémen	oui	Emirats arabes unis,Erythée, Ethiopie, Irak, République unie de Tanzanie, Soudan
méfloquine	comprimé, 250 mg (sous forme de chlorhydrate)	Artesan Pharma	Allemagne	non	Aucune information communiquée
méfloquine	comprimé, 250 mg (sous forme de chlorhydrate)	Cipla Ltd	Inde	oui	Afrique du Sud, Soudan, Thaïlande, Yémen

Dénomination commune internationale (DCI)	Forme galénique et dosage	Fournisseur	Pays	Homologation nationale	Homologation dans d'autres pays
méfloquine	comprimé, 250 mg (sous forme de chlorhydrate)	Intas Pharmaceuticals Ltd	Inde	oui	Arménie, Bolivie, Kenya, Malaisie, Myanmar, Ouganda, Pérou, Singapour, Zimbabwe
méfloquine	comprimé, 250 mg (sous forme de chlorhydrate)	Ippca Laboratories Ltd	Inde	oui	Myanmar, République unie de Tanzanie
méfloquine	comprimé, 250 mg (sous forme de chlorhydrate)	Lachifarma	Italie	oui	Aucune information communiquée
méfloquine	comprimé, 250 mg (sous forme de chlorhydrate)	Mepha Ltd	Suisse	oui	Arabie saoudite, Bahrein, Bénin, Brésil, Cambodge, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Gabon, Guyane, Honduras, Hong Kong, Israël, Jordanie, Kenya, Koweït, Lettonie, Macao, Madagascar, Malaisie, Malte, Myanmar, Oman, Ouganda, Panama, Pérou, Qatar, République tchèque, République unie de Tanzanie, Sénégal, Singapour, Suisse, Thaïlande, Togo, Trinité et Tobago
primaquine	comprimé 15 mg (sous forme de diphosphate)	Artesan Pharma	Allemagne	non	Aucune information communiquée
primaquine	comprimé 15 mg (sous forme de diphosphate)	Lachifarma	Italie	oui	Aucune information communiquée
primaquine	comprimé 15 mg (sous forme de diphosphate)	Pharmamed Ltd	Malte	non	Aucune information communiquée
primaquine	comprimé 15 mg (sous forme de diphosphate)	Remedica Ltd	Chypre	oui	Arabie saoudite, Costa Rica
primaquine	comprimé, 7.5 mg	Lachifarma	Italie	oui	Aucune information communiquée
primaquine	comprimé, 7.5 mg	Remedica Ltd	Chypre	oui	Arabie saoudite, Oman
proguanil	comprimé, 100 mg (sous forme de chlorhydrate)	Lachifarma	Italie	oui	Aucune information communiquée
proguanil	comprimé, 100 mg (sous forme de chlorhydrate)	Remedica Ltd	Chypre	non	Aucune information communiquée
pyriméthamine	comprimé, 25 mg	Shiba Pharmaceuticals & Chemicals Mfg.Co.Ltd	Yémen	oui	Emirats arabes unis, Erythrée, Ethiopie, Irak, République unie de Tanzanie, Soudan
quinine	soluté injectable, 300 mg/ml (sous forme de dichlorhydrate) en ampoule de 2 ml	Biologici Italia Laboratorie	Italie	oui	Aucune information communiquée

Dénomination commune internationale (DCI)	Forme galénique et dosage	Fournisseur	Pays	Homologation nationale	Homologation dans d'autres pays
quinine	soluté injectable, 300 mg/ml (sous forme de dichlorhydrate) en ampoule de 2 ml	Intas Pharmaceuticals Ltd	Inde	oui	Kenya, Ouganda, République unie de Tanzanie
quinine	soluté injectable, 300 mg/ml (sous forme de dichlorhydrate) en ampoule de 2 ml	Laboratoire Renaudin	France	non	Aucune information communiquée
quinine	soluté injectable, 300 mg/ml (sous forme de dichlorhydrate) en ampoule de 2 ml	Monico Spa.	Italie	non	Aucune information communiquée
quinine	soluté injectable, 300 mg/ml (sous forme de dichlorhydrate) en ampoule de 2 ml	Pharmatex Italia Srl	Italie	oui	Aucune information communiquée
quinine	soluté injectable, 300 mg/ml (sous forme de dichlorhydrate) en ampoule de 2 ml	Rotexmedica Gmbh	Allemagne	non	Cameroun, Kenya, Ouganda, République unie de Tanzanie, Zimbabwe
quinine	soluté injectable, 300 mg/ml (sous forme de dichlorhydrate) en ampoule de 2 ml	The Government Pharmaceutical Organization	Thaïlande	oui	Aucune information communiquée
quinine	comprimé, 200 mg	Pharmamed Ltd	Malte	oui	Cameroun, Ouganda, République centrafricaine
quinine	comprimé, 300 mg (sous forme de bisulfate ou de sulfate)	Artesan Pharma	Allemagne	non	Aucune information communiquée
quinine	comprimé, 300 mg (sous forme de bisulfate ou de sulfate)	Intas Pharmaceuticals Ltd	Inde	oui	Kenya, Ouganda, Pérou, République unie de Tanzanie, Zambie
quinine	comprimé, 300 mg (sous forme de bisulfate ou de sulfate)	Ipca Laboratories Ltd	Inde	oui	Myanmar, Pérou, République unie de Tanzanie, Yémen, Zimbabwe
quinine	comprimé, 300 mg (sous forme de bisulfate ou de sulfate)	Lachifarma	Italie	oui	Aucune information communiquée
quinine	comprimé, 300 mg (sous forme de bisulfate ou de sulfate)	Lyka Labs Ltd	Inde	oui	Aucune information communiquée
quinine	comprimé, 300 mg (sous forme de bisulfate ou de sulfate)	Pharmamed Ltd	Malte	oui	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Mali, Ouganda

Dénomination commune internationale (DCI)	Forme galénique et dosage	Fournisseur	Pays	Homologation nationale	Homologation dans d'autres pays
quinine	comprimé, 300 mg (sous forme de bisulfate ou de sulfate)	Rekah Pharmaceutical Industry Ltd	Israël	oui	En cours : Ouganda
quinine	comprimé, 300 mg (sous forme de bisulfate ou de sulfate)	Remedica Ltd	Chypre	oui	Arabie saoudite, Botswana, Guyane, Iran, Malawi, Malte, République unie de Tanzanie, Zimbabwe
quinine	comprimé, 300 mg (sous forme de bisulfate ou de sulfate)	Strides Arcolab Ltd	Inde	oui	Ouganda
quinine	comprimé, 300 mg (sous forme de bisulfate ou de sulfate)	The Government Pharmaceutical Organization	Thaïlande	oui	Aucune information communiquée
sulfadoxine + pyriméthamine	comprimé, 500 mg + 25 mg	Alpharma	Indonésie	oui	Aucune information communiquée
sulfadoxine + pyriméthamine	comprimé, 500 mg + 25 mg	Artesan Pharma	Allemagne		Aucune information communiquée
sulfadoxine + pyriméthamine	comprimé, 500 mg + 25 mg	Glaxosmithkline Ltd	Royaume-Uni	Aucune information communiquée	
sulfadoxine + pyriméthamine	comprimé, 500 mg + 25 mg	Intas Pharmaceuticals Ltd	Inde	oui	Ghana, Kenya, Ouganda, République unie de Tanzanie, Yémen
sulfadoxine + pyriméthamine	comprimé, 500 mg + 25 mg	Ipca Laboratories Ltd	Inde	oui	Kenya, Mali, Myanmar, Nigeria, République démocratique du Congo, République unie de Tanzanie, Soudan, Zimbabwe
sulfadoxine + pyriméthamine	comprimé, 500 mg + 25 mg	Lyka Labs Ltd	Inde	oui	Aucune information communiquée
sulfadoxine + pyriméthamine	comprimé, 500 mg + 25 mg	Pharmamed Ltd	Malte	oui	Malawi, Ouganda, Zimbabwe
sulfadoxine + pyriméthamine	comprimé, 500 mg + 25 mg	Remedica Ltd	Chypre	oui	Botswana, Ethiopie, Gambie, Kenya, Malawi, Myanmar, Ouganda, République unie de Tanzanie, Soudan, Suriname
sulfadoxine + pyriméthamine	comprimé, 500 mg + 25 mg	Shiba Pharmaceuticals & Chemicals Mfg. Co.Ltd	Yémen	oui	Emirats arabes unis, Erythrée, Ethiopie, Irak, République unie de Tanzanie, Soudan
sulfadoxine + pyriméthamine	comprimé, 500 mg + 25 mg	Strides Arcolab Limited	Inde	oui	Ouganda

B. Insecticides

Insecticide	Fournisseur	Pays	Homologué dans les pays suivants
Insecticides pour l'imprégnation des moustiquaires			
Alphacyperméthrine (en dose)	BASF South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Ouganda, République unie de Tanzanie, Sénégal, Zambie, Zimbabwe, autres pays du CLSS. Egalement homologué dans d'autres pays du monde.
Alphacyperméthrine (en dose)	Hockley International Ltd	Royaume-Uni	Bahrein, Barbade, Bolivie, Botswana, Cambodge, Costa Rica, Chypre, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Ghana, Honduras, Indonésie, Irak, Irlande, Italie, Jamaïque, Koweït, Lettonie, Liban, Malte, Maroc, Myanmar, Nicaragua, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Qatar, Sierra Leone, Singapour, Togo, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie
Cyfluthrine (en dose)	Bayer	Afrique du Sud	Aucune information communiquée
Deltaméthrine (en dose)	Bayer	Afrique du Sud	Aucune information communiquée
Deltaméthrine (en dose)	Hockley International Ltd	Royaume-Uni	Bahrein, Barbade, Bolivie, Botswana, Cambodge, Costa Rica, Chypre, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Ghana, Honduras, Indonésie, Irak, Irlande, Italie, Jamaïque, Koweït, Lettonie, Liban, Malte, Maroc, Myanmar, Nicaragua, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Qatar, Sierra Leone, Singapour, Togo, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie
Lambda-cyhalothrine (en dose)	Syngenta Crop Protection AG	Suisse	Angola, Arabie saoudite, Botswana, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Irak, Kenya, Malawi, Mali, Mozambique, Nigeria, République démocratique du Congo, Thaïlande
Alphacyperméthrine (en nécessaire)	BASF South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Ouganda, République unie de Tanzanie, Sénégal, Zambie, Zimbabwe. Egalement homologué dans d'autres pays du monde.
Alphacyperméthrine (en nécessaire)	Hockley International Ltd	Royaume-Uni	Bahrein, Barbade, Bolivie, Botswana, Cambodge, Costa Rica, Chypre, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Ghana, Honduras, Indonésie, Irak, Irlande, Italie, Jamaïque, Koweït, Lettonie, Liban, Malte, Maroc, Myanmar, Nicaragua, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Qatar, Sierra Leone, Singapour, Togo, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie
Cyfluthrine (en nécessaire)	Bayer	Afrique du Sud	Aucune information communiquée
Deltaméthrine (en nécessaire)	Bayer	Afrique du Sud	Aucune information communiquée
Deltaméthrine (en nécessaire)	Hockley International Ltd	Royaume-Uni	Bahrein, Barbade, Bolivie, Botswana, Cambodge, Costa Rica, Chypre, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Ghana, Honduras, Indonésie, Irak, Irlande, Italie, Jamaïque, Koweït, Lettonie, Liban, Malte, Maroc, Myanmar, Nicaragua, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Qatar, Sierra Leone, Singapour, Togo, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie

Insecticide	Fournisseur	Pays	Homologué dans les pays suivants
Lambda-cyhalothrine (en nécessaire)	Syngenta Crop Protection AG	Suisse	Angola, Arabie saoudite, Botswana, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Irak, Kenya, Malawi, Mali, Mozambique, Nigeria, République démocratique du Congo, Thaïlande, Yémen, Zambie and Zimbabwe
Alpha-cyperméthrine, CS	BASF South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Ouganda, République unie de Tanzanie, Sénégal, Zambie, Zimbabwe. Egalement homologué dans d'autres pays du monde.
Alpha-cyperméthrine, CS	Chimac-Agriphar, S.A.	Belgique	Aucune information communiquée
Alpha-cyperméthrine, CS	Hockley International Ltd	Royaume-Uni	Bahrein, Barbade, Bolivie, Botswana, Cambodge, Costa Rica, Chypre, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Ghana, Honduras, Indonésie, Irak, Irlande, Italie, Jamaïque, Koweït, Lettonie, Liban, Malte, Maroc, Myanmar, Nicaragua, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Qatar, Sierra Leone, Singapour, Togo, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie
Alpha-cyperméthrine, CS	Ki-Hara Chemicals Ltd	Royaume-Uni	Aucune information communiquée
Alpha-cyperméthrine, CS	Melspring International B.V.	Pays-Bas	Aucune information communiquée
Alpha-cyperméthrine, CS	Shanghai Zhongxi Corp.	Chine	Aucune information communiquée
Alpha-cyperméthrine, CS	Sharda International	Inde	Espagne, Royaume-Uni
Alpha-cyperméthrine, CS	Tagros Chemical India Ltd	Inde	Inde
Alpha-cyperméthrine, CS	Tianjin Bene-Kind Tech Co. Ltd	Chine	Chine
Cyfluthrine, EHE	Bayer	Afrique du Sud	Aucune information communiquée
Cyfluthrine, EHE	Jiangsu Yangong Chemicals Co.	Chine	Chine
Cyfluthrine, EHE	Ki-Hara Chemicals Ltd	Royaume-Uni	Aucune information communiquée
Cyfluthrine, EHE	Melspring International B.V.	Pays-Bas	Aucune information communiquée
Cyfluthrine, EHE	Shanghai Zhongxi Corp.	Chine	Aucune information communiquée
Cyfluthrine, EHE	Sharda International	Inde	Aucun
Cyfluthrine, EHE	Tianjin Bene-Kind Tech Co. Ltd	Chine	Chine
Deltaméthrine, CS	Bayer	Afrique du Sud	Aucune information communiquée
Deltaméthrine, CS	Chimac-Agriphar, S.A.	Belgique	Aucune information communiquée

Insecticide	Fournisseur	Pays	Homologué dans les pays suivants
Deltaméthrine, CS	Hockley International Ltd	Royaume-Uni	Bahrein, Barbade, Bolivie, Botswana, Cambodge, Costa Rica, Chypre, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Ghana, Honduras, Indonésie, Irak, Irlande, Italie, Jamaïque, Koweït, Lettonie, Liban, Malte, Maroc, Myanmar, Nicaragua, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Qatar, Sierra Leone, Singapour, Togo, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie
Deltaméthrine, CS	Ki-Hara Chemicals Ltd	Royaume-Uni	Aucune information communiquée
Deltaméthrine, CS	Melspring International B.V.	Pays-Bas	Aucune information communiquée
Deltaméthrine, CS	PHP Santé, S.A.	Suisse	Chine
Deltaméthrine, CS	Shanghai Zhongxi Corp.	Chine	Aucune information communiquée
Deltaméthrine, CS	Sharda International	Inde	Aucun
Deltaméthrine, CS	Tagros Chemical India Ltd	Inde	Inde
Deltaméthrine, CS	Tianjin Bene-Kind Tech Co. Ltd	Chine	Chine
Etofenprox, EHE	Ki-Hara Chemicals Ltd	Royaume-Uni	Aucune information communiquée
Etofenprox, EHE	Sharda International	Inde	Aucun
Lambda-cyhalothrine, SC	Syngenta Crop Protection AG	Suisse	Angola, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Chypre, Grèce, Indonésie, Kenya, Malawi, Mali, Mexique, Mozambique, Nigeria, République démocratique du Congo, République démocratique de Corée, République unie de Tanzanie, Soudan, Thaïlande, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe
Perméthrine, CE	Bayer	Afrique du Sud	Aucune information communiquée
Perméthrine, CE	Chimac-Agriphar, S.A.	Belgique	Aucune information communiquée
Perméthrine, CE	Hockley International Ltd	Royaume-Uni	Bahrein, Barbade, Bolivie, Botswana, Cambodge, Costa Rica, Chypre, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Ghana, Honduras, Indonésie, Irak, Irlande, Italie, Jamaïque, Koweït, Lettonie, Liban, Malte, Maroc, Myanmar, Nicaragua, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Qatar, Sierra Leone, Singapour, Togo, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie
Insecticides pour pulvérisations extradomiciliaires			
Fénitrothion (250 – 300 g/ha de matière active)	Chimac-Agriphar, S.A.	Belgique	Aucune information communiquée
Fénitrothion (250 – 300 g/ha de matière active)	Hockley International Ltd	Royaume-Uni	Bahrein, Barbade, Bolivie, Botswana, Cambodge, Costa Rica, Chypre, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Ghana, Honduras, Indonésie, Irak, Irlande, Italie, Jamaïque, Koweït, Lettonie, Liban, Malte, Maroc, Myanmar, Nicaragua, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Qatar, Sierra Leone, Singapour, Togo, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie

Insecticide	Fournisseur	Pays	Homologué dans les pays suivants
Fénitrothion (250 – 300 g/ha de matière active)	Ki-Hara Chemicals Ltd	Royaume-Uni	Aucune information communiquée
Fénitrothion (250 – 300 g/ha de matière active)	Shanghai Zhongxi Corp.	Chine	Aucune information communiquée
Fénitrothion (250 – 300 g/ha de matière active)	Sharda International	Inde	Arabie saoudite
Fénitrothion (250 – 300 g/ha de matière active)	Sumitomo Chemical Co. Ltd	Japon	Arabie saoudite, Malaisie, Myanmar, Nicaragua
Fénitrothion (250 – 300 g/ha de matière active)	Tianjin Bene-Kind Tech Co. Ltd	Chine	Chine
Malathion (112 – 600 g/ha de matière active)	Cheminova A/S	Danemark	Bangladesh, Belize, Bolivie, Brésil, Cuba, Ethiopie, Ghana, Guatemala, Indonésie, Kenya, Irak, Malaisie, Myanmar, Oman, Pakistan, République unie de Tanzanie, Somalie, Soudan
Malathion (112 – 600 g/ha de matière active)	Chimac-Agriphar, S.A.	Belgique	Aucune information communiquée
Malathion (112 – 600 g/ha de matière active)	Hockley International Ltd	Royaume-Uni	Bahrein, Barbade, Bolivie, Botswana, Cambodge, Costa Rica, Chypre, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Ghana, Honduras, Indonésie, Irak, Irlande, Italie, Jamaïque, Koweït, Lettonie, Liban, Malte, Maroc, Myanmar, Nicaragua, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Qatar, Sierra Leone, Singapour, Togo, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie
Malathion (112 – 600 g/ha de matière active)	Kermio	Italie	Aucune information communiquée
Malathion (112 – 600 g/ha de matière active)	Ki-Hara Chemicals Ltd	Royaume-Uni	Aucune information communiquée
Malathion (112 – 600 g/ha de matière active)	Melspring International B.V.	Pays-Bas	Aucune information communiquée
Malathion (112 – 600 g/ha de matière active)	Shanghai Zhongxi Corp.	Chine	Aucune information communiquée
Malathion (112 – 600 g/ha de matière active)	Sharda International	Inde	Aucun
Malathion (112 – 600 g/ha de matière active)	Tianjin Bene-Kind Tech Co. Ltd	Chine	Chine
Pirimiphos-méthyl (250 g/ha de matière active)	Hockley International Ltd	Royaume-Uni	Bahrein, Barbade, Bolivie, Botswana, Cambodge, Costa Rica, Chypre, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Ghana, Honduras, Indonésie, Irak, Irlande, Italie, Jamaïque, Koweït, Lettonie, Liban, Malte, Maroc, Myanmar, Nicaragua, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Qatar, Sierra Leone, Singapour, Togo, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie
Pirimiphos-méthyl (250 g/ha de matière active)	Ki-Hara Chemicals Ltd	Royaume-Uni	Aucune information communiquée
Pirimiphos-méthyl (250 g/ha de matière active)	Shanghai Zhongxi Corp.	Chine	Aucune information communiquée
Pirimiphos-méthyl (250 g/ha de matière active)	Sharda International	Inde	Aucun

Insecticide	Fournisseur	Pays	Homologué dans les pays suivants
Pirimiphos-méthyl (250 g/ha de matière active)	Syngenta Crop Protection AG	Suisse	Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bangladesh, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Emirats arabes unis, Espagne, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Grèce, Iran, Irak, Italie, Kenya, Koweït, Malaisie, Malawi, Mali, Mexique, Maroc, Mozambique, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Philippines, Royaume-Uni, Soudan, Venezuela, Yémen, Zimbabwe
Cyfluthrine (1- 6 g/ha de matière active)	Jiangsu Yangong Chemicals Co.	Chine	Chine
Cyfluthrine (1- 6 g/ha de matière active)	Ki-Hara Chemicals Ltd	Royaume-Uni	Aucune information communiquée
Cyfluthrine (1- 6 g/ha de matière active)	Melspring International B.V.	Pays-Bas	Aucune information communiquée
Cyfluthrine (1- 6 g/ha de matière active)	Shanghai Zhongxi Corp.	Chine	Aucune information communiquée
Cyfluthrine (1- 6 g/ha de matière active)	Sharda International	Inde	Aucun
Cyfluthrine (1- 6 g/ha de matière active)	Tianjin Bene-Kind Tech Co. Ltd	Chine	Chine
Deltaméthrine (0,5 – 1,0 g/ha de matière active)	Hockley International Ltd	Royaume-Uni	Bahrein, Barbade, Bolivie, Botswana, Cambodge, Costa Rica, Chypre, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Ghana, Honduras, Indonésie, Irak, Irlande, Italie, Jamaïque, Koweït, Lettonie, Liban, Malte, Maroc, Myanmar, Nicaragua, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Qatar, Sierra Leone, Singapour, Togo, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie
Deltaméthrine (0,5 – 1,0 g/ha de matière active)	Jiangsu Yangong Chemicals Co.	Chine	Chine
Deltaméthrine (0,5 – 1,0 g/ha de matière active)	Ki-Hara Chemicals Ltd	Royaume-Uni	Aucune information communiquée
Deltaméthrine (0,5 – 1,0 g/ha de matière active)	Melspring International B.V.	Pays-Bas	Aucune information communiquée
Deltaméthrine (0,5 – 1,0 g/ha de matière active)	Shanghai Zhongxi Corp.	Chine	Aucune information communiquée
Deltaméthrine (0,5 – 1,0 g/ha de matière active)	Sharda International	Inde	Arabie saoudite, Australie, Taiwan
Deltaméthrine (0,5 – 1,0 g/ha de matière active)	Tagros Chemical India Ltd	Inde	Inde, Népal. En cours : Pérou, Soudan
Deltaméthrine (0,5 – 1,0 g/ha de matière active)	Tianjin Bene-Kind Tech Co. Ltd	Chine	Chine
Insecticides pour pulvérisations intradomiciliaires à effet rémanent			
Bendicarbe, PM (0,2 – 0,4 g/m ² de matière active)	Bayer	Afrique du Sud	Aucune information communiquée
Bendicarbe, PM (0,2 – 0,4 g/m ² de matière active)	Ki-Hara Chemicals Ltd	Royaume-Uni	Aucune information communiquée
Propoxur, PM (1 – 2 g/m ² de matière active)	Kemio	Italie	Aucune information communiquée
Propoxur, PM (1 – 2 g/m ² de matière active)	Ki-Hara Chemicals Ltd	Royaume-Uni	Aucune information communiquée

Insecticide	Fournisseur	Pays	Homologué dans les pays suivants
Propoxur, PM (1 – 2 g/m ² de matière active)	Sharda International	Inde	Aucun
Propoxur, PM (1 – 2 g/m ² de matière active)	Tianjin Bene-Kind Tech Co. Ltd	Chine	Chine
Fénitrothion, PM (2 g/m ² de matière active)	Ki-Hara Chemicals Ltd	Royaume-Uni	Aucune information communiquée
Fénitrothion, PM (2 g/m ² de matière active)	Sumitomo Chemical Co. Ltd	Japon	Arabie saoudite, Argentine, Honduras, Malaisie, Myanmar, Nicaragua, Pérou,
Malathion, PM (2 g/m ² de matière active)	Cheminova A/S	Danemark	Tous les pays qui combattent le paludisme selon les prescriptions de l'OMS
Malathion, PM (2 g/m ² de matière active)	Kemio	Italie	Aucune information communiquée
Malathion, PM (2 g/m ² de matière active)	Ki-Hara Chemicals Ltd	Royaume-Uni	Aucune information communiquée
Malathion, PM (2 g/m ² de matière active)	Melspring International B.V.	Pays-Bas	Aucune information communiquée
Malathion, PM (2 g/m ² de matière active)	PHP Santé, S.A.	Suisse	Chine
Malathion, PM (2 g/m ² de matière active)	Sharda International	Inde	Aucun
Pirimiphos-méthyl, PM et CE (1 – 2 g/m ² de matière active)	Hockley International Ltd	Royaume-Uni	Bahrein, Barbade, Bolivie, Botswana, Cambodge, Costa Rica, Chypre, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Ghana, Honduras, Indonésie, Irak, Irlande, Italie, Jamaïque, Koweït Lettonie, Liban, Malte, Maroc, Myanmar, Nicaragua, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou,, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Qatar, Sierra Leone, Singapour, Togo, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie
Pirimiphos-méthyl, PM et CE (1 – 2 g/m ² de matière active)	Ki-Hara Chemicals Ltd	Royaume-Uni	Aucune information communiquée
Pirimiphos-méthyl, PM et CE (1 – 2 g/m ² de matière active)	Sharda International	Inde	Aucun
Pirimiphos-méthyl, PM et CE (1 – 2 g/m ² de matière active)	Syngenta Crop Protection AG	Suisse	Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bangladesh, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Colombie, Côte d'ivoire, Cuba, Emirats arabes unis, Espagne, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Grèce, Iran, Irak, Italie, Kenya, Koweït, Malaisie, Malawi, Mali, Mexique, Maroc, Mozambique, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Philippines, Royaume-Uni, Soudan, Venezuela, Yémen, Zimbabwé
DDT, PM (1 – 2 g/m ² de matière active)	Ki-Hara Chemicals Ltd	Royaume-Uni	Aucune information communiquée
DDT, PM (1 – 2 g/m ² de matière active)	Melspring International B.V.	Pays-Bas	Aucune information communiquée
DDT, PM (1 – 2 g/m ² de matière active)	PHP Santé, S.A.	Suisse	Chine
DDT, PM (1 – 2 g/m ² de matière active)	Tianjin Bene-Kind Tech Co. Ltd	Chine	Chine

Insecticide	Fournisseur	Pays	Homologué dans les pays suivants
Alpha-cyperméthrine, PM et CS (0,02 – 0,03 g/m ² de matière active)	BASF South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Ouganda, République unie de Tanzanie, Sénégal, Zambie, Zimbabwe. Egalement homologué dans d'autres pays du monde.
Alpha-cyperméthrine, PM et CS (0,02 – 0,03 g/m ² de matière active)	Hockley International Ltd	Royaume-Uni	Bahrein, Barbade, Bolivie, Botswana, Cambodge, Costa Rica, Chypre, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Ghana, Honduras, Indonésie, Irak, Irlande, Italie, Jamaïque, Koweït, Lettonie, Liban, Malte, Maroc, Myanmar, Nicaragua, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Qatar, Sierra Leone, Singapour, Togo, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie
Alpha-cyperméthrine, PM et CS (0,02 – 0,03 g/m ² de matière active)	Ki-Hara Chemicals Ltd	Royaume-Uni	Aucune information communiquée
Alpha-cyperméthrine, PM et CS (0,02 – 0,03 g/m ² de matière active)	Sharda International	Inde	Aucun
Alpha-cyperméthrine, PM et CS (0,02 – 0,03 g/m ² de matière active)	Tagros Chemical India Ltd	Inde	Inde, Soudan
Bifenthrine, PM (0,025 – 0,050 g/m ² de matière active)	Hockley International Ltd	Royaume-Uni	Bahrein, Barbade, Bolivie, Botswana, Cambodge, Costa Rica, Chypre, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Ghana, Honduras, Indonésie, Irak, Irlande, Italie, Jamaïque, Koweït, Lettonie, Liban, Malte, Maroc, Myanmar, Nicaragua, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Qatar, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Sierra Leone, Singapour, Togo, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie
Bifenthrine, PM (0,025 – 0,050 g/m ² de matière active)	Jiangsu Yangong Chemicals Co.	Chine	Chine
Bifenthrine, PM (0,025 – 0,050 g/m ² de matière active)	Ki-Hara Chemicals Ltd	Royaume-Uni	Aucune information communiquée
Bifenthrine, PM (0,025 – 0,050 g/m ² de matière active)	Sharda International	Inde	Aucun
Bifenthrine, PM (0,025 – 0,050 g/m ² de matière active)	Tianjin Bene-Kind Tech Co. Ltd	Chine	Chine
Cyfluthrine, PM (0,02 – 0,05 g/m ² de matière active)	Bayer	Afrique du Sud	Aucune information communiquée
Cyfluthrine, PM (0,02 – 0,05 g/m ² de matière active)	Jiangsu Yangong Chemicals Co.	Chine	Chine
Cyfluthrine, PM (0,02 – 0,05 g/m ² de matière active)	Ki-Hara Chemicals Ltd	Royaume-Uni	Aucune information communiquée

Insecticide	Fournisseur	Pays	Homologué dans les pays suivants
Cyfluthrine, PM (0,02 – 0,05 g/m ² de matière active)	Sharda International	Inde	Aucun
Cyfluthrine, PM (0,02 – 0,05 g/m ² de matière active)	Tianjin Bene-Kind Tech Co. Ltd	Chine	Chine
Deltaméthrine, PM, GDE (0,020 – 0,025 g/m ² de matière active)	Bayer	Afrique du Sud	Aucune information communiquée
Deltaméthrine, PM, GDE (0,020 – 0,025 g/m ² de matière active)	Hockley International Ltd	Royaume-Uni	Bahrein, Barbade, Bolivie, Botswana, Cambodge, Costa Rica, Chypre, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Ghana, Honduras, Indonésie, Irak, Irlande, Italie, Jamaïque, Koweït, Lettonie, Liban, Malte, Maroc, Myanmar, Nicaragua, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Qatar, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Sierra Leone, Singapour, Togo, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie
Deltaméthrine, PM, GDE (0,020 – 0,025 g/m ² de matière active)	Jiangsu Yangong Chemicals Co.	Chine	Chine
Deltaméthrine, PM, GDE (0,020 – 0,025 g/m ² de matière active)	Ki-Hara Chemicals Ltd	Royaume-Uni	Aucune information communiquée
Deltaméthrine, PM, GDE (0,020 – 0,025 g/m ² de matière active)	Melspring International B.V.	Pays-Bas	Aucune information communiquée
Deltaméthrine, PM, GDE (0,020 – 0,025 g/m ² de matière active)	Sharda International	Inde	Aucun
Insecticides pour traitements larviques			
Mazout, solution (142 – 190 L/ha de matière active)	Aucune information communiquée au sujet de ce produit		
Mazout + solution d'agent tensio-actif (19 – 47 L/ha de matière active)	Aucune information communiquée au sujet de ce produit		
Chlopyriphos, CE (11 – 25 g/ha de matière active)	Chimac-Agriphar, S.A.	Belgium	Aucune information communiquée
Chlopyriphos, CE (11 – 25 g/ha de matière active)	Dow Agro Sciences	France	Aucune information communiquée

Insecticide	Fournisseur	Pays	Homologué dans les pays suivants
Chlopyriphos, CE (11 – 25 g/ha de matière active)	Hockley International Ltd	Royaume-Uni	Bahrein, Barbade, Bolivie, Botswana, Cambodge, Costa Rica, Chypre, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Ghana, Honduras, Indonésie, Irak, Irlande, Italie, Jamaïque, Koweït, Lettonie, Liban, Malte, Maroc, Myanmar, Nicaragua, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Qatar, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Sierra Leone, Singapour, Togo, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie
Chlopyriphos, CE (11 – 25 g/ha de matière active)	Kernio	Italie	Aucune information communiquée
Fenthion, CE (22 – 112 g/ha de matière active)	Ki-Hara Chemicals Ltd	Royaume-Uni	Aucune information communiquée
Fenthion, CE (22 – 112 g/ha de matière active)	Shanghai Zhongxi Corp.	Chine	Aucune information communiquée
Fenthion, CE (22 – 112 g/ha de matière active)	Sharda International	Inde	Aucun
Fenthion, CE (22 – 112 g/ha de matière active)	Tianjin Bene-Kind Tech Co. Ltd	Chine	Chine
Pirimiphos-méthyl, CE (50 – 500 g/ha de matière active)	Hockley International Ltd	Royaume-Uni	Bahrein, Barbade, Bolivie, Botswana, Cambodge, Costa Rica, Chypre, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Ghana, Honduras, Indonésie, Irak, Irlande, Italie, Jamaïque, Koweït, Lettonie, Liban, Malte, Maroc, Myanmar, Nicaragua, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Qatar, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Sierra Leone, Singapour, Togo, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie
Pirimiphos-méthyl, CE (50 – 500 g/ha de matière active)	Ki-Hara Chemicals Ltd	Royaume-Uni	Aucune information communiquée
Pirimiphos-méthyl, CE (50 – 500 g/ha de matière active)	Shanghai Zhongxi Corp.	Chine	Aucune information communiquée
Pirimiphos-méthyl, CE (50 – 500 g/ha de matière active)	Sharda International	Inde	Arabie saoudite
Pirimiphos-méthyl, CE (50 – 500 g/ha de matière active)	Syngenta Crop Protection AG	Suisse	Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bangladesh, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Emirats arabes unis, Espagne, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Grèce, Iran, Irak, Italie, Kenya, Koweït, Malaisie, Malawi, Mali, Mexique, Maroc, Mozambique, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Philippines, Royaume-Uni, Soudan, Venezuela, Yémen, Zimbabwe
Téméphos CE, GR (56 – 112 g/ha de matière active)	BASF South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Ouganda, République unie de Tanzanie, Sénégal, Zambie, Zimbabwe. Egalement homologué dans d'autres pays du monde.
Téméphos CE, GR (56 – 112 g/ha de matière active)	Hockley International Ltd	Royaume-Uni	Bahrein, Barbade, Bolivie, Botswana, Cambodge, Costa Rica, Chypre, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Ghana, Honduras, Indonésie, Irak, Irlande, Italie, Jamaïque, Koweït, Lettonie, Liban, Malte, Maroc, Myanmar, Nicaragua, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Qatar, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Sierra Leone, Singapour, Togo, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie

Insecticide	Fournisseur	Pays	Homologué dans les pays suivants
Téméphos CE, GR (56 – 112 g/ha de matière active)	Kermio	Italie	Aucune information communiquée
Téméphos CE, GR (56 – 112 g/ha de matière active)	Ki-Hara Chemicals Ltd	Royaume-Uni	Aucune information communiquée
Téméphos CE, GR (56 – 112 g/ha de matière active)	Melspring International B.V.	Pays-Bas	Aucune information communiquée
Téméphos CE, GR (56 – 112 g/ha de matière active)	Sharda International	Inde	Arabie saoudite
Diflubenzuron, GR (25 – 100 g/ha de matière active)	Chimac-Agriphar, S.A.	Belgique	Aucune information communiquée
Diflubenzuron, GR (25 – 100 g/ha de matière active)	Crompton Europe B.V.	Pays-Bas	Aucune information communiquée
Diflubenzuron, GR (25 – 100 g/ha de matière active)	Hockley International Ltd	Royaume-Uni	Bahrein, Barbade, Bolivie, Botswana, Cambodge, Costa Rica, Chypre, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Ghana, Honduras, Indonésie, Irak, Irlande, Italie, Jamaïque, Koweït, Lettonie, Liban, Malte, Maroc, Myanmar, Nicaragua, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Qatar, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Sierra Leone, Singapour, Togo, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie
Diflubenzuron, GR (25 – 100 g/ha de matière active)	Ki-Hara Chemicals Ltd	Royaume-Uni	Aucune information communiquée
Diflubenzuron, GR (25 – 100 g/ha de matière active)	Sharda International	Inde	Aucun
Méthoprène, CE (20 – 40 g/ha de matière active)	Ki-Hara Chemicals Ltd	Royaume-Uni	Aucune information communiquée
Pyriproxyfène, GR (5 – 10 g/ha de matière active)	Ki-Hara Chemicals Ltd	Royaume-Uni	Aucune information communiquée
Pyriproxyfène, GR (5 – 10 g/ha de matière active)	Sharda International	Inde	Aucun

ANNEXE V

Lectures complémentaires, sites internet et contacts

Généralités

- *Access to Antimalarial Medicines Improving the Affordability and Financing of Artemisinin-Based Combination Therapies*. OMS, Genève 2003 (WHO/CDS/MAL/2003.1095).
- *La qualité des antipaludéens. Etude dans un certain nombre de pays d'Afrique*. OMS, Genève, 2003 (WHO/EDM/PAR/2003.4).
- *Perspective on Improving Access to Antimalarial Treatment from Professor Jeffrey Sachs*. RBM Partnership Meeting on Improving Access to Antimalarial Treatment. Retranscription d'une vidéo-conférence tenue le 2 October 2002.
- *Improving Family and Community Practices. A Component of the IMCI Strategy*. OMS/UNICEF, 1998 (WHO/CHD/98.18).

Traitement du paludisme et pharmacorésistance

- *Assessment and monitoring of antimalarial drug efficacy for the treatment of uncomplicated P. falciparum malaria*. OMS, Genève, 2003 (WHO/HTM/RBM/2003.50).
http://mosquito.who.int/cmc_upload/0/000/017/017/ProtocolWHO.pdf.
- *Monitoring Antimalarial Drug Resistance. 2002. Rapport d'une consultation de l'OMS*. OMS, Genève, 2001 (WHO/CDS/CSR/EPH/2002.17 WHO/CDS/RBM/2002.39).
http://rbm.who.int/cmc_upload/0/000/015/800/200239.pdf.
- *Les combinaisons thérapeutiques antipaludiques: Rapport d'une consultation technique de l'OMS*. OMS, Genève, 2001 (WHO/CDS/RBM/2001.35). http://rbm.who.int/cmc_upload/0/000/015/082/use_of_antimalarials2.pdf.
- *Prise en charge du paludisme grave: Manuel pratique*. Deuxième édition. OMS, Genève 2000 (ISBN 92 4 154523 2). <http://rbm.who.int/docs/hbsm.pdf>.

- *The Use of Antimalarial Drugs: Report of an Informal Consultation*. OMS, Genève, 2000 (WHO/CDS/RBM/2001.33).
http://rbm.who.int/cmc_upload/0/000/014/923/use_of_antimalarials.pdf.

Lutte antivectorielle et moustiquaires traitées à l'insecticide (MTI)

- *Principes directeurs pour la gestion des pesticides utilisés en santé publique – Rapport d'une consultation interrégionale de l'OMS, Chiang Mai, Thaïlande, 25-28 février 2003*. OMS, Genève, 2003 (WHO/CDS/WHOPES/2003.7).
http://www.who.int/ctd/whopes/docs/Final_Guidelines_Pesticide_Management.pdf
- *Scaling-up insecticide-treated netting programmes in Africa: A strategic framework for coordinated national action*. OMS, Genève, 2002 (WHO/CDS/RBM/2002.43).
Disponible en ligne : http://rbm.who.int/cmc_upload/0/000/015/845/itn_programmes.pdf.
- *Insecticide-treated mosquito net interventions: A manual for national control programme managers*. OMS, Genève, 2003 (WHO/CDS/RBM/2002.45).
http://rbm.who.int/cmc_upload/0/000/016/211/ITNinterventions_en.pdf.
- *WHO recommended insecticides for treatment of mosquito nets for malaria vector control*. E-document : http://rbm.who.int/cmc_upload/0/000/012/605/ITNTable.htm
- Najera, JA & Zaim, M. *Malaria Vector Control. Insecticides for Indoor Residual Spraying*. OMS, Genève 2001 (WHO/CDS/WHOPES/2001.3).
- Najera, JA & Zaim, M. *Malaria Vector Control. Decision-making criteria and procedures for judicious use of insecticides*. OMS, Genève, 2002 (WHO/CDS/WHOPES/2002.5).
<http://www.who.int/ctd/whopes/docs/JudiciousUse-Rev.pdf>

- *Specifications for netting materials. Rapport d'une consultation informelle.* OMS, Genève, 2001 (WHO/CDS/RBM/2001.28).
http://rbm.who.int/cmcc_upload/0/000/012/756/netspex.pdf
- *Guidelines for the purchase of public health pesticides.* OMS, Genève, 2000 (WHO/CDS/WHO-PES/2000.1).
<http://www.who.int/ctd/whopes/docs/PurchaseGuidelinesRev.pdf>

Paludisme et grossesse

- *A policy framework for malaria prevention and control during pregnancy in the African region.* OMS/AFRO, 2003. Version finale disponible auprès de l'OMS/AFRO.

Médicaments et autres fournitures

- *Guidelines for price discounts of single-source pharmaceuticals.* (Document interinstitutions). OMS, Genève, 2003 (WHO/EDM/PAR/2003.3). http://www.who.int/medicines/library/docseng_from_a_to_z.shtml#g
- *Guidelines on interaction with commercial enterprises to achieve health outcomes.* (Annex to Guidelines on working with the private sector to achieve health outcomes). OMS, Genève, 2000 (EB107/20).
http://www.who.int/gb/EB_WHA/PDF/EB107/ee20.pdf
- *Principes directeurs applicables aux dons de médicaments* (Document interinstitutions). OMS, Genève, 1999 (WHO/EDM/PAR/99.4). http://www.who.int/medicines/francais/who-edm-par-99_4_fr.doc
- *Operational principles for good pharmaceutical procurement.* (Document interinstitutions). OMS, Genève, (WHO/EDM/PAR/99.5).
<http://www.who.int/medicines/library/par/who-edm-par-99-5/who-edm-par-99-5.shtml>
- *Managing drug supply.* MSH/WHO, Deuxième édition, 1997. http://www.msh.org/what_MSH_does/cpm/resources.html#top

Droits de propriété intellectuelle et produits pharmaceutiques

- *HIV/AIDS Medicines and related supplies: Contemporary context and procurement.* Technical Guide, Banque mondiale, Washington, 2004. (Chapitre 2 and Annexe B).
<http://siteresources.worldbank.org/INTPROCUREMENT/Resources/Technical-Guide-HIV-AIDS.pdf>
- *Drug patents under the spotlight: sharing practical knowledge about pharmaceutical patents.* Médecins Sans Frontières, Genève 2003.
<http://www.accessmed-msf.org/prod/publications.asp?scntid=2252003114784&contenttype=PARAM>
- *Globalization, patents and drugs. An annotated bibliography.* Série Economie de la santé et médicaments No.9. OMS, Genève, 2002 (EDM/PAR/2002.1).
<http://www.who.int/medicines/library/par/who-edm-par-2001-1/who-edm-par-2001-1.htm>
- *Implications de la Déclaration de Doha relative à l'accord sur les ADPIC et la santé publique.* OMS, Genève, 2002 (WHO/EDM/PAR/2002.3).
http://www.who.int/medicines/library/docseng_from_a_to_z.shtml#p
- *Network for monitoring the impact of globalization and TRIPS on access to medicines. Meeting report.* 2001. Série Economie de la Santé et médicaments n° 11 OMS, Genève, 2002 (WHO/EDM/PAR/2002.1).
http://www.who.int/medicines/library/docseng_from_a_to_z.shtml#n
- *Globalization, TRIPS and access to pharmaceuticals.* WHO Policy Perspectives on Medicines, No.3. OMS, Genève, 2001. <http://www.who.int/medicines/organization/ood/ood6pagers.shtml>
- *Patent situation of HIV/AIDS-related drugs in 80 countries.* ONUSIDA/OMS, Genève, 2000.
http://www.who.int/medicines/library/docseng_from_a_to_z.shtml#g
- *Globalization and access to drugs. Perspectives on the WTO/TRIPS Agreement.* Série Economie de la santé et médicaments No. 7 (révisé). OMS, Genève, 1998 (WHO/DAP/98.9).

Stratégies tarifaires

- WHO Information Sheet on: Drug Price Information Services. What is WHO doing to improve drug price information? (Including member states price sites) <http://www.who.int/medicines/organization/par/ipc/drugpriceinfo.shtml>
- Medicine Prices: a new approach to measurement, édition 2003. Joint WHO and HAI publication, Genève, 2003 (WHO/EDM/PAR/2003.2). <http://www.who.int/medicines/library/prices.shtml>

Sites internet des partenaires de l'Initiative Faire reculer le paludisme

- UNICEF: www.unicef.org
- WHO: www.who.int
- PSI: www.psi.org
- MSH: www.msh.org
- MSF: www.msf.org
- GFATM/FMSTP: www.theglobalfund.org

Contacts

- **Pour tout renseignement complémentaire sur les fournisseurs ou les produits, veuillez contacter :**

Malaria Medicines and Supplies Service (MMSS):
Email: RBMmmss@who.int
Fax: +41 22 791 15 87

UNICEF Supply Division
Email: supply@unicef.org
Fax: +45 35 269421

- **Pour tout renseignement complémentaire sur les moustiquaires, contacter :**

Organisation mondiale de la Santé
Fax: +41 22 791 48 24

- **Pour tout renseignement complémentaire sur les tests de diagnostic, contacter :**

Organisation mondiale de la Santé
E-mail: mal-rdt@wpro.who.int
Fax: +632 521 1036

- **Pour tout renseignement complémentaire sur les insecticides, contacter :**

Organisation mondiale de la Santé
E-mail: whopes@who.int

- **Pour tout renseignement complémentaire sur le matériel d'épandage des insecticides, contacter :**

Organisation mondiale de la Santé
E-mail: whopes@who.int

- **Pour tout renseignement complémentaire sur les nécessaires pour la détermination de la résistance aux insecticides, contacter :**

Organisation mondiale de la Santé
E-mail: whopes@who.int

- **Pour tout renseignement complémentaire sur les diverses plaques utilisables pour la détermination de la pharmacorésistance, contacter :**

Organisation mondiale de la Santé
Fax +41 22 791 48 24

ANNEXE VI

Formulaire pour commentaires et demande de renseignements

Veillez remplir ce formulaire et le faxer à UNICEF Supply Division + 45 35 26 94 21
ou l'envoyer par courrier à l'adresse suivante :

UNICEF Supply Division,
Roll Back Malaria Project, Malaria Survey
Freeport DK-21+ Copenhagen Ø
Danemark

1. Informations générales

Nom _____

Fonction/profession _____

Nom de la société/organisation _____

Adresse _____

Téléphone _____ Fax _____

E-mail (nécessaire) _____

Adresse Internet _____

2. Commentaires

Que pensez -vous de cette publication en général?

- Excellente, très utile Bonne, assez utile
 Satisfaisante, relativement utile médiocre, sans utilité – Veuillez donner vos raisons :

Que pensez-vous des produits qui figurent dans cette publication?

- Bon choix de produits
 Il faudrait diversifier davantage les produits, par exemple : _____
 Trop de diversification dans les produits, supprimer : _____



Que pensez-vous de l'information concernant les prix?

- Bonne, suffisamment d'information sur les prix des produits
- Laisse à désirer, insuffisante

Que pensez-vous des annexes et des informations complémentaires contenues dans cette publication?

- Bonnes, les annexes donnent des renseignements utiles sur la procédure d'achat
- Insuffisantes, pas assez étoffées – veuillez indiquer à quel point de vue : _____

Avez-vous pris contact avec l'un des fabricants énumérés?

- Oui Non
- Autres commentaires : _____

3. Demande de renseignements

- Je souhaite participer à la prochaine enquête (fabricants uniquement)
- Je souhaite recevoir davantage d'exemplaires de cette publication
- Autres renseignements demandés : _____

ISBN 92 4 259250 1



9 789272 592501